

APOLOGIE

DES PROJETS

ET DE

LA CONDUITE DES CHEFS

DE LA

RÉVOLUTION DE FRANCE,

Avant & pendant la première Assemblée.

APPOLOGIE
DES PROJETS

ET DE

LA CONDUITE DES CHEFS



DE LA

REVOLUTION DE FRANCE.

Par M. de la Harpe, de l'Académie Française.

APOLOGIE

DES PROJETS

5
185

ET DE

LA CONDUITE DES CHEFS

DE LA

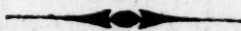
RÉVOLUTION DE FRANCE,

Avant & pendant la première Assemblée.

*appelé Paris
Revⁿ de 1789*

Suivie des Portraits des principaux d'entre eux.

PAR UN DE LEURS PARTISANS ZÉLÉ.



L O N D R E S.

1 7 9 3.

APOLLOGE

DES PROJETTS

ET DE

LA CONDUITE DES CHEFS

DE LA

REVOLUTION DE FRANCE,

Adressés à pendant la



Assemblée. Suite des Portraits des

hommes d'état d'entre eux.



L O N D R E S.

1793

A
S A M A J E S T É
I M P É R I A L E
L'IMPÉRATRICE DE TOUTES
LES RUSSIES.

M A D A M E.

*La brièveté de cet Ouvrage l'a fait d'abord
regarder comme peu digne d'être offert à Votre
Majesté impériale; mais quand on a réfléchi
à la haine qu'Elle a vouée, dès le premier
moment, aux révolutionnaires qui ont troublé
la France, à la part qu'elle a prise à ses*

malheurs, à ce qu'ils ont fait éprouver à la Famille royale; quand on a considéré les bon-
 tés qu'Elle a témoignées à la Noblesse & à
 tous ceux qu'ils ont opprimés, on a espéré
 que Votre Majesté impériale verrait avec
 intérêt le rapprochement des projets & des
 moyens d'exécution employés par les factieux
 avant & pendant la première Assemblée, pour
 envahir l'autorité suprême. Leurs intrigues se
 soutiennent en pays étrangers; ils n'omettent
 rien pour persuader à ceux que l'éloignement
 empêche de saisir les nuances successives de
 faits aussi compliqués, que leur système n'a
 aucun rapport, aucune analogie avec celui
 des monstres qui ont osé faire périr sur l'é-
 chafaud le meilleur des Rois, qu'ils voient
 abhorrés de l'univers entier. Ils sont parve-
 nus à séduire cette classe facile qui les croit
 sur des paroles & des écrits mensongers. Dans
 cet Ouvrage on démontre que ce qui se passe
 aujourd'hui, est la conséquence & la suite
 nécessaire de ce qu'ont fait les constitution-
 nels depuis l'ouverture des Etats-Généraux;
 que les résultats ne pouvaient être différens,
 dès que le tems prolongerait suffisamment la

révolution qui est leur ouvrage ; que les événemens qui se passent sont ceux qu'ont prévus & annoncés dès le commencement les clairvoyans amis du bien ; que ces conséquences découlent naturellement des principes contenus dans les droits de l'homme , base de leur constitution & source inépuisable de maux.

L'Auteur , enhardi par l'importance du sujet , ose faire à Votre Majesté impériale l'hommage de ses réflexions. Daignez , Madame , l'agréer avec bonté de celui qui , toujours le plus constant admirateur de vos hautes qualités & de vos sublimes vertus , est avec un profond respect ,

MADAME,

De Votre Majesté impériale,

**Le très-humble & très-obéissant
Serviteur , &c.**

HI00H00A

APOLOGIE
DÉS PROJETS
ET DE
LA CONDUITE DES CHEFS
DE LA
RÉVOLUTION DE FRANCE,
Avant & pendant la première Assemblée

LA révolution la plus extraordinaire dont l'histoire des nations ait jamais fait mention, a commencé en France par la réunion des Etats-Généraux en 1789. Elle se soutient depuis ce tems au grand étonnement de l'univers entier. Tout ce qui était fait pour l'arrêter a entraîné la ruine de ses auteurs, sans que l'ouvrage qu'ils avaient commencé ait moins marché vers une solution quelconque. Les chefs se sont succédés, les opérations contradictoires se sont multipliées; mais les mots d'*égalité* & de *liberté* sans cesse répétés, la dissolution des mœurs encouragée, la

plus affreuse licence autorisée ont plû aux méchans, & la dernière classe du peuple a fait la loi. Cette même classe, ces mêmes gens ont dans tous les pays envié le sort des Français, & cherché à les imiter. On a vu, dans toute l'Europe, les Souverains les craindre & les détester, tandis que par-tout le peuple, sollicité par leurs nombreux & intrigans émissaires, les invoquait comme ses libérateurs. Quelques personnes mêmes, jouissant d'une assez bonne réputation, se sont laissées séduire. La vanité, le desir de l'indépendance, ont été les forts leviers avec lesquels ils ont soulevé toute la terre; le crime leur a servi de point d'appui.

La prétendue constitution de France, si vantée, si prônée, si exaltée, a été désirée par-tout l'univers. On l'a admirée sans la connaître, sans que même on fût assuré de son existence. Les Français ont été crus sur leur parole; sur cette même parole, on les a appelés sans être sûr de leurs intentions, & sans calculer si le bien qu'ils pouvaient faire était comparable au mal qu'ils devaient causer. Chacun, d'après sa position, son caractère & ses passions, s'est imaginé retirer les plus grands avantages de la prétendue République qu'il a voulu établir, sans regarder s'il ferait dédommagé de la perte de la tranquillité & de l'aisance, dont le sacrifice était

indispensable ; pour des succès très-incertains. Chacun enfin a travaillé à renverser le Gouvernement de son pays , & à introduire un système qu'il s'est flatté de voir devenir bientôt général.

Quelle est donc cette constitution qui a déjà causé tant de maux ? Combien n'importe-t-il pas d'en avoir une idée juste ? Tout le monde aujourd'hui se mêle de politique , & juge sur des Gazettes fausses , enthousiastes , ou soldées par l'intrigue ; c'est le raisonnement qui doit éclairer sur cette matière. J'exposerai la vérité sans réserve & sans crainte ; curieux observateur de la révolution , je l'ai suivie & examinée à Paris , dans les Provinces de France & dans plusieurs Etats voisins. Si je ne viens pas à bout de persuader entièrement , j'espère au moins désabuser en partie , & voir mon ouvrage servir de contrepoison aux détestables écrits périodiques , si prodigués pour le malheur des peuples.

La France , en 1788 , semblait avoir atteint le *maximun* de la grandeur & de la puissance. Ses richesses , son luxe , son commerce , l'état brillant de ses armées , la magnificence de ses villes , & des édifices publics qui les embellissaient , ses chemins , ses canaux , la perfection où étaient portés les arts , tout annonçait l'opulence extrême d'une grande nation. Lorsqu'on

confidérât l'étendue & la qualité de son sol , l'avantage de sa position , la douceur de son climat , l'espèce de son gouvernement , le caractère même , connu jusques là à ses habitans , on ne pouvoit se refuser à croire que sa puissance établie sur un fond aussi solide , & maintenu par d'aussi fortes racines , devoit , comme le chêne vigoureux , braver pendant un tems incalculable les efforts réunis des vents & des tempêtes. L'arbre paroissait sain au-dehors ; son écorce était belle & luisante ; ses branches vives & fournies ; mais le cœur était gâté : quelques bucherons audacieux s'en sont aperçu , ils ont saisi la coignée , il est tombé au grand étonnement de ceux qui tous les jours se reposaient sous son ombre , & l'on a à peine entendu le bruit du fer qui l'a frappé.

Cette maladie intérieure , cette carie , ce cancer qui rongeaient la France , était le désordre des finances. Voilà la vraie cause de la révolution , les autres n'en ont été que la suite ou les accessoires.

Henri IV , montant sur le trône , trouva le Royaume qu'il venait de conquérir dans le délabrement où mènent toujours les discussions intérieures. Dix-sept ans de règne suffirent à peine au vertueux Sully pour remettre les finances au pair ; il n'y fut jamais parvenu sans le concours de son Maître , leur concert respectable sauva

la France. Sans un tel Roi & un tel Ministre , le règne de Henri eût peut-être été le dernier , dans ce pays , tourmenté par de si longues agitations.

Sully sentit que la puissance d'un Roi est bien faible sans argent. Qu'un Gouvernement , sans cesse aux expédiens pour s'en procurer , ne peut avoir de solidité , & qu'il est toujours au moment d'être renversé par ceux qui , en affaiblissant son crédit , parviennent à empêcher qu'il s'en procure. Pénétré de cette vérité , il travailla à composer un trésor , où le Roi , pouvant puiser au besoin , se trouvât toujours au-dessus des événemens , & indépendant de ses sujets.

Fidèle à ce principe digne de sa probité , que la seule manière de gérer des finances quelconques , est de proportionner la dépense à la recette , il forma ce trésor de son économie & de celle du Roi ; il ne coûta au peuple ni larmes , ni fureurs. Il l'avait porté à une somme très-considérable , vu la quantité de numéraire qui existoit alors , quand périt , victime du fanatisme , celui pour lequel il travailloit , avec le zèle que donnent l'attachement & l'amour du bien.

Ce qu'il avait amassé avec tant de peines , fut bientôt prodigué par la Reine Régente. La France n'a pu depuis retrouver des avances.

Les guerres fréquentes & terribles du règne de Louis XIV avaient absolument anéanti les finances. Toutes les ressources étaient épuisées à l'avènement de Louis XV à la Couronne. Les moyens les plus violens furent tentés, mais en vain, pour les rétablir. Si les opérations de Law furent celles d'un charlatan & ne servirent qu'à augmenter le mal, elles prouvèrent au moins qu'il était dès-lors déclaré incurable par les médecins, & que le malade avait été mis entre les mains des empiriques, faute de gens de l'art qui osassent se charger de son traitement.

L'administration timide de son, mais réellement sage, du Cardinal de Fleury, en suspendit un moment l'agonie; mais les guerres survinrent comme il fallait s'y attendre. La dette s'accrut, les dépenses augmentèrent; on s'accoutuma à vivre d'anticipations & d'avances usuraires; on pressura les peuples; on eut recours à tous les petits moyens qui rendent peu, & font le plus grand mal par les vexations qu'ils causent.

Les Edits burfaux se succédèrent; les Parlemens se plaignirent; on passa outre; leurs représentations devinrent plus fortes, elles étaient justes, on ne pouvait y répondre; les Ministres se tirèrent d'embarras en coupant le nœud gordien. Le Roi cassa les Parlemens, en exila

les membres , & leur substitua des Cours de justice formées à la hâte de tout ce qui promit soumission aveugle à ce que desireraient les Ministres.

Louis XV , par cet acte de despotisme oriental , fit cesser les importunités qui le fatiguaient ; mais en détruisant aussi mal à propos ces Corps antiques & respectables , il ouvrit la porte à toutes les discussions relatives au Gouvernement. Les recherches sur cette matière devinrent aussi générales que les conversations , & les presses furent presque uniquement employées à imprimer des écrits polémiques , imbus plus ou moins d'idées républicaines , véritable poison pour une Monarchie.

Les Ministres , dégagés de toute gêne , n'eurent plus rien à ménager. L'administration de l'Abbé Terray est encore aujourd'hui regardée comme la collection de toutes les concussions que l'esprit humain peut inventer. Déjà le bruit d'une banqueroute inévitable s'accréditait dans le public. Les capitalistes tremblaient , & pensaient aux moyens de sauver une partie de leurs fortunes. La mort prompte de Louis XV suspendit pour quelques tems leurs craintes & leurs spéculations.

Il laissa à son petit-fils un Royaume vaste , florissant & riche en apparence ; une autorité

qui , au premier coup-d'œil , paraissait sans bornes ; mais dans le fait une couronne jalouſée par tous ſes voiſins , un Gouvernement peu reſpecté , des finances dans le plus grand déſordre , des reſſources épuifées , le crédit ruiné & une inquiétude toujours redoutable répandue dans les eſprits.

Tel étoit au vrai l'état du Royaume à l'avènement du jeune Roi. Son caractère reconnu de bonté & de probité , les bonnes intentions qu'il manifeſta par le choix des Miniſtres qu'il appella ſur-le-champ près de lui , le rappel des Parlemens , deſiré par la nation , ſa jeuneſſe , l'effet que fait toujours un changement de règne , aſſoupirent pour quelque tems les appréhenſions , continrent les propoſs , relevèrent les eſpérances , & donnèrent à ceux qu'il avoit choiſi la poſſibilité de rétablir , par de grandes réformes & par une économie ſuivie , analogues au goût du Roi , le crédit public , la confiance & l'autorité royale ; il leur fut facile de profiter de la bonne volonté de la France , qui , connoiſſant ſa poſition , & qui , eſpérant un meilleur ordre de choſes ſous un nouveau règne , conſentait aux ſacrifices néceſſaires pour opérer le bien que tout le monde deſiroit encore de bonne foi , pour remplir l'attente des honnêtes gens , & retirer le Royaume des bords du précipice.

Louis XVI, hélas ! fut toujours malheureux ! Que pouvoit-il faire de mieux à vingt ans que de choisir pour Ministres ceux que la voix publique désignait ? Mais la réputation quand elle est trop étendue , est plus souvent fille du hasard ou de la jactance , que du mérite réel. On lui avait présenté M. de Maurepas comme un homme dont l'âge mûr , la tête forte , le jugement droit & sain , l'esprit ferme & sage pouvaient lui servir de guide & d'appui. Ce n'était qu'un vieillard débile , infouçant , futile , sans goût , sans aptitude pour le travail , sans tenue , sans caractère ; badin , riant des événemens les plus intéressans , ne refusant rien aux femmes par prétention à la galanterie , répondant aux choses les plus sérieuses par une plaisanterie , se tirant de tout par un bon mot.

M. Turgot , Ministre des finances , fut un philanthrope exalté , dont la réputation de probité ne pouvait balancer l'esprit de système qu'il apporta dans cette partie , & qu'il mit à la place de la raison & de l'économie. Il s'empressa d'essayer tous les projets des Economistes , dont il était un des chefs ; ils échouèrent. Ce sont en grande partie les mêmes qui ont été repris depuis la révolution , & qui n'ont pas mieux réussi. Enfin , il ne remédia à rien , augmenta le désordre , & fût entièrement au-dessous de sa réputation.

Le Ministre de la guerre ne se trouva pas plus propre à l'emploi qui lui étoit confié. Bigot , maussade , dur plutôt que sévère , petit , minutieux , il ne joua pas long-tems le premier rôle , qui étoit si fort hors de sa portée & de son intelligence. Nul autre ne remplit mieux les vues du Roi. Le caractère du premier Ministre écarta tout ce qui en eût été capable. Sa vue raccourcie , à laquelle on eût été obligé de soumettre ses projets , n'eût jamais pu en voir l'étendue , sa tête affaiblie en saisir l'ensemble , son foible bras en procurer l'exécution. Ils n'eussent jamais produit l'effet qu'on eût dû en attendre , & dont on eût pu se flatter. Les Ministres en sous ordres se succédèrent sans rien changer à l'essentiel des choses , & sans y apporter aucun remède efficace.

Alors parut sur le grand théâtre des affaires un homme devenu malheureusement trop fameux ; Necker , un de ces êtres heureux que la fortune aveugle se plaît quelquefois à élever par pur caprice.

Né hors de France dans une classe obscure , élevé dans un comptoir , sans génie , sans agrément , sans ce moëlleux qui , dans le moment où il est parvenu , étoit le premier véhicule , il fut se frayer un chemin au honneurs. Son ambition effrénée , sa conviction intime de son mérite , son orgueil insolent , lui persuadèrent qu'il en étoit

plus digne que personne. Véritable Narcisse , il s'admira toujours avec complaisance , & n'admira jamais que lui. Il se vanta sans cesse , & déprima les autres. Il fit dire , & il dit avec audace , qu'il était le premier homme de la terre. Il le persuada à un nombreux cortège de prosélytes dont il s'entoura ; il ne leur permit pas de s'écarter de ce qu'il leur dicta. La soumission à ses ordres & à ses décisions furent les seuls titres à sa faveur , & la fortune de ses admirateurs fut toujours proportionnée aux hommages & au culte qu'ils rendirent à sa divinité.

Sans vertu , en ne parlant que de vertu ; sans religion en écrivant pour les religions ; sans principes en traitant tous les principes de morale ; sans probité en affectant tous les grands sentimens ; sans connaissance en administration en blâmant sans cesse celle des autres ; méchant , haut , impudent , aidé de la femme la plus fausse , la plus intrigante , la plus hypocrite , la moins délicate sur les moyens de parvenir à son but : il monta enfin à celui auquel il visait , d'où il pouvait porter à la France les coups terribles qu'il méditait , & dont la révolution actuelle a été la suite.

La voix publique , ou pour mieux dire , les cris de ses Sectateurs , l'indiquèrent à M. de Maurepas qui ne savait plus où prendre un Ministre

des Finances. Il l'affocia à celui auquel il les confia en lui donnant le titre de Directeur ; & après la démission volontaire de M. Taboureau , homme trop honnête pour s'accorder avec un tel second , il fut chargé en chef de cette partie. Sans avoir le titre de Ministre , il en occupa la place , dont sa qualité d'étranger & la différence de sa religion l'excluaient suivant les loix du Royaume.

En acceptant l'objet de ses ardens souhaits , par un de ces actes de charlatanisme qui ont toujours percés malgré lui dans le courant de son élévation , il refusa les immenses appointemens qui y étaient attachés. Ce désintéressement sans exemple fut exalté au plus haut point par lui-même & ses affidés , & célébrés par-tout avec l'emphase dont étaient susceptibles lui & sa cabale.

Sa démarche cependant n'étonna que les fots. On savait trop bien qu'un banquier , un banquier Genevois , Necker sur-tout , le plus avide de son pays , ne pouvait refuser de l'argent que dans la certitude d'en acquérir davantage. On ne se trompa pas. Sa maison de commerce subsista toujours , & Germani , son frère & compagnie , firent plus d'affaires que presque toutes les autres ensemble.

Il faut laisser aux gens connaisseurs en manipulation d'argent , à dire jusqu'où se peuvent

monter les profits d'une maison dont le chef est en même-tems l'administrateur des finances d'un grand Etat qu'il gère en banque, qui participe à toutes les opérations qui se font dans cet Etat, qui en fournit souvent les moyens, & qui est le maître d'ordonner celles qui peuvent lui rapporter le plus. Il lui est facile alors d'en imposer en renonçant à une somme qu'il est sûr de retrouver au centuple.

Si Necker eût été le seul qui se fût emparé des dépouilles de la France, son règne n'eût pas été de longue durée, & les yeux toujours ouverts sur lui eussent bientôt reconnu les richesses dont il se fût couvert. Plus adroit, il appella les banquiers de tous les pays, mais ses compatriotes de préférence, à les venir partager avec lui. Il leur parla d'emprunts & d'autres opérations de leur genre, & leur proposa d'y prendre part. Accoutumés aux termes de leur art, ceux-ci l'entendirent dès le premier mot, & le conçurent parfaitement. Ils sentirent qu'en d'autres termes, il leur disait : Je vous associerai à mes profits, mais c'est à condition que je partagerai avec vous ceux que je vous donnerai à faire; ils seront assez considérables pour que vous soyez satisfait malgré cette rétribution. Je ferai mieux, je vous ferai entrer dans le Gouvernement, & vous rendrai tellement nécessaires, qu'il ne fera plus possible

de vous en expulser. Votre fortune sera prompte, grande & assurée à jamais ; mais c'est à condition que je serai toujours votre chef, votre Dieu, que vous n'invoquerez, que vous n'adorerez que moi, que vous manifesterez hautement votre respect, & que vous n'épargnerez rien pour le propager.

Voilà la source de l'attachement de tous les gens à argent, de tous les agioteurs, de toute cette vermine qui a dévoré la France, pour ce Necker leur père, leur protecteur, leur idole. C'est lui qui a introduit dans son sein cette canaille, qui, dès son installation, a travaillé à la ruiner & à la renverser ; c'est lui qui l'a nourrie, gouvernée, appuyée : elle a été le premier instrument de son ambition & de ses crimes ; il fut toujours sûr de sa fidélité.

Tel est au juste celui qui fut chargé des affaires les plus essentielles du Royaume ; tel fut le serpent trompeur que Louis XVI, toujours droit, toujours persuadé de l'honnêteté des autres qu'il jugeait d'après lui, écouta sur la périlleuse parole du premier Ministre qui l'avait produit, & dont il suivit les pernicioeux conseils. Qui oserait lui reprocher de s'être fié à vingt-cinq ans à l'homme que la France entière regardait comme un oracle, en faveur duquel le fanatisme était si général qu'on osait à peine avouer des idées con-

traire aux fiennes , & que c'était un crime d'essayer de mettre au jour les preuves de sa fausseté journalière ? France ! ne feras-tu jamais guérie de mettre à ta tête des étrangers ? Un banquier , le sujet de la République la plus turbulente de la terre , le moins instruit de ses loix & de ses usages , pouvait-il convenir à ton Gouvernement ?

Ce fut moins par goût , peut-être , & par persuasion , que le vieux Ministre le proposa au Roi , que faute de sujets pour la partie qu'il lui donnait à administrer. Il l'appella , comme les parens d'un malade abandonné des médecins s'adressent à quiconque se propose pour le guérir. Il ne se donna pas la peine d'examiner ce qu'il était , peut-être l'eût-il jugé : il dit , comme tous les gens médiocres : Personne n'a réussi dans cette place , on ne fait que choisir pour la remplir ; celui-ci se prétend capable : il le dit : on le croit. Il faut en essayer ; si les choses ne tournent pas à notre satisfaction , il sera bientôt congédié. Détestable raisonnement à tous égards.

Celui qui s'offre pour remédier à ce qui est dans une position regardée comme extrême , est toujours un homme qui a peu à perdre , ou un fou prêt à risquer le tout pour le tout. Un Roi , en confiant ses finances à un tel personnage , joue en un coup de dez sa puissance ; il laisse au sort

à décider si elle fera affermie & accrue par leur rétablissement, ou si, par leur faillite totale, elle fera anéantie. Voilà la position où le Roi s'est trouvé par l'inconfidération de M. de Maurepas, d'autant plus incapable de gouverner un Royaume, que le premier talent pour celui qui l'entreprend est de se connoître en hommes, afin de choisir convenablement ceux qu'il est obligé de placer sous lui.

Ce qui avoit sur-tout déterminé le premier Ministre à mettre Necker à la tête des finances, était les fraix immenses qu'occasionnait la guerre en Amérique; fraix auxquels on pouvoit d'autant moins pourvoir, qu'on ne vouloit diminuer en rien les profusions intérieures.

La France jouissoit depuis la fin de 1762 d'une paix qu'elle pouvoit prolonger long-tems; si elle eût profité de ce calme heureux pour fermer ses anciennes plaies, pour rétablir son crédit, pour donner à son commerce toute l'étendue dont il étoit susceptible, elle seroit aujourd'hui le Royaume le plus puissant & le plus heureux de la terre. Mais loin de diminuer, ses dépenses allèrent en augmentant. Sans raison, sans avances, contre toute sagesse, contre toute politique, elle consentit à soutenir les Etats-Unis d'Amérique dans leur révolte contre leur métropole. Cette démarche, qui n'offroit que des avantages aussi éloignés qu'incertains,

qu'incertains, l'engagea dans une guerre ruineuse, ranima la haine de l'Angleterre, justement irritée de son injustice, autorisa l'exemple de l'insubordination la plus dangereuse, & en fournissant des secours aux rebelles, prépara tous les maux qui sont retombés sur elle.

Outre l'augmentation de la dette, poison lent qui dévore peu à peu les Etats, un autre plus actif lui vint de ce pays qui en était infecté. Elle sentit bientôt les effets cuisans de l'esprit d'indépendance & de liberté républicaine, que rapportèrent tous ceux qui y avaient été envoyés pour l'aider à se soustraire à un joug légitime. Après avoir travaillé à l'établissement de cette République fédérative, si vantée alors & depuis, & dont les vices & la faiblesse seront peut-être prouvés plutôt qu'on ne pense, ils ont cherché à jouer dans leur patrie le rôle dont ils avaient été témoins dans ces contrées éloignées.

Un Gouvernement prudent & sage eût prévu ces suites funestes; mais la prudence & la sagesse ne sont pas les attributs de la nation Française. Quoiqu'on n'ose plus parler de son caractère, il lui en reste encore un distinctif. Il n'est plus dans ses qualités, elles ont disparu; il perce encore dans ses vices, ils sont toujours les mêmes.

Le Français est le peuple qui ressemble le plus aux femmes; aussi est-il celui qui en est le plus

amateur , & qui vit le plus en société avec elles. Il en a l'inconstance , la frivolité , l'amour violent , mais peu durable , la haine vive & cruelle , le desir ardent de la vengeance , l'enthousiasme perpétuel , l'intrigue habituelle , la douceur quand il est contenu par une forte main , le désordre & l'insolence dès qu'il cesse de la sentir. Brave dans le moment , timide quand il a le tems de la réflexion , toujours faible & disposé à se laisser mener par ceux qui s'en emparent. Il passe subitement de la douceur à la cruauté , quand il est poussé par les méchans vers l'objet de leur haine ; en même-tems féroce & poltron , arrogant & soumis , il va d'un extrême à l'autre. Il quitte subitement l'air de l'affabilité & de la bonté , pour prendre celui de la fureur ; il a enfin sur les yeux le bandeau de l'amour , ou dans la main la hache des bourreaux.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que ce caractère lui est connu. La société , le commerce , la richesse , le luxe même qui polit les Etats , lui avaient donné ce vernis agréable , que l'univers abusé prenait depuis long-tems pour son essence ; mais les circonstances en faisant tomber ce masque séduisant , ont toujours laissé à découvert le même fond. La Ligue , la Fronde & la Révolution présente , sont des preuves convaincantes de cette vérité. C'est aujourd'hui qu'on voit combien était

yrai le portrait que faisaient autrefois César, cet homme qui a si bien connu les peuples qu'il a combattus, des Gaulois qu'il travaillait à soumettre. Ses paroles rapportées par Suétone sont mémorables : *Gens Gallica*, dit-il, *nimum feroc ut sit libera, nulla nisi serviat*. La nation Gauloise est trop féroce pour vivre libre, & est nulle si elle n'est asservie.

Peut-on dire quelque chose qui peigne mieux les Français d'aujourd'hui ? Est-il un peuple devenu en un instant aussi féroce ? En exista-t-il jamais qui ait eu autant de penchant à rentrer dans la barbarie ? Les Goths, les Visigoths & toutes les hordes qui envahirent nos contrées, se sont-ils jamais portés aux excès dont nous sommes témoins chaque jour ? Ont-ils plus dévasté les pays où ils sont entrés en conquérans que les Français ne ravagent leur propre patrie.

Tous les événemens de la révolution portent cette empreinte : il semble que la civilisation ait été pour les Français un fardeau, dont ils aient cherché à se soulager d'autant plus promptement, qu'il était plus éloigné de leur nature.

Les guerriers d'Amérique, si on abaisse ce nom jusqu'à appeler ainsi une troupe de saquins aussi fots que présomptueux, persuadés que tout le monde devait admirer l'ouvrage auquel ils venaient de coopérer, imbus d'idées dont les révo-

lutionnaires Américains étaient enthousiastes , & qu'ils avaient eu le plus grand intérêt à leur inspirer ; enivrés de leurs succès & des louanges qu'ils venaient de recevoir , revinrent en France vanter des exploits dont le tems , qui dégage la vérité de tous les accessoires pompeux , a déjà prouvé la ridicule exagération. Ils parlèrent avec feu de la constitution de la Nouvelle-Angleterre. Ils vantèrent les avantages du gouvernement qui venait de s'y établir & de la liberté.

Accoutumés pendant quelques années à voir dans ce pays leurs égaux monter au premier rang , ils se crurent faits pour y parvenir dans le leur , & affichèrent d'avance le peu de respect qu'ils croiaient devoir aux gens en place , aux Princes , & au Roi même.

Si du bout d'un sceptre sévère le Monarque eût alors touché ces atômes orgueilleux , ils fussent rentrés dans le néant dont aucune qualité ne pouvait les tirer ; mais le Gouvernement trop doux ou trop faible , ferma les oreilles qu'il eût du tenir attentives. Encouragés par son insouciance , ils se réunirent aux mécontents dont le nombre augmentait tous les jours. Il s'établit des clubs & des conférences secrètes , où il fut question de réformer le Royaume , & ensuite de le renverser tout entier pour lui donner la forme qui convenait à l'ambition des personnages qui

trahaient une matière si fort au-dessus de leur portée. Le Gouvernement fut averti, on lui montra les conséquences de pareilles assemblées; rien ne put lui faire ouvrir les yeux, & , soit aveuglement, soit connivence avec ceux dont on l'invitait à éclairer les démarches, il s'obstina à les tenir fermés.

Un jeune homme était désigné comme le chef de ces sourdes menées. La Fayette, allié à une famille puissante, s'était, par un prétendu coup de tête de jeunesse, enfui de France pour aller cueillir des lauriers à la Nouvelle-Angleterre qui venait de se soulever contre sa mère patrie. Il y fut reçu avec la distinction que témoignent toujours les chefs d'un parti aussi peu sûr de leurs succès que l'étaient alors ceux auxquels il se réunissait, sur-tout quand ils prévoient que ces démonstrations peuvent leur être utiles. Les parens de cet enfant étaient précieux à ménager en leur faveur, l'accueil qui lui était fait, pouvait attirer à eux une grande partie de la Noblesse Française ennuyée de la paix, amie de la nouveauté & du changement. Il leur importait fort que la France prît un intérêt direct à leur sort. L'événement répondit à leur prévoyance, toute la Noblesse voulut aller porter les armes dans ce pays. Celui qui y avait attiré tant de défenseurs en fut regardé comme le chef. Il

fut heureux , & sa réputation plus grande encore que son bonheur le présenta à l'Europe entière comme un héros accompli.

Il revint à Paris couvert de gloire & d'honneurs , connu , considéré , célébré par - tout le monde. Il pouvait , en se conduisant avec adresse , conserver long - tems cette brillante réputation. L'éloignement la lui avait faite , la réserve pouvait l'en laisser jouir ; mais la conduite ne va jamais avec la sottise & l'ambition outrée. La Fayette était devenu le point de réunion de tous ceux qui avaient été avec lui en Amérique. Son immense fortune soutenait encore vis-à-vis d'eux sa considération. Sa maison ouverte à tous , où tous les jours les conversations relatives à la République qu'ils avaient vu fonder se répétaient , s'animaient de plus en plus & entraînaient nécessairement des dissertations sur les affaires de la France , devint bientôt l'académie où se professa un nouveau genre de droit public. L'habitude de le voir le premier , son nom , sa réputation le firent bientôt choisir pour chef par une troupe de parasites , qui en vantant sans cesse en sa présence , son esprit , son éloquence , ses talens militaires , ses connaissances sur - tout en politique , en un mot tout ce qu'il n'avait pas , lui persuadèrent aisément qu'il possédait toutes ces qualités , & qu'il était fait pour jouer

le premier rôle. Infatué de cette idée, il attendit les événemens, & se flatta d'en tirer le plus grand parti.

Pour faire face aux dépenses de la guerre, & pour solder les dettes qu'elle avait causées, il fallait des secours extraordinaires. La France, déjà accablée d'impôts, voyait en tremblant arriver le moment où ils allaient encore être fortement augmentés, & sentait qu'elle ne pouvait s'y soustraire. Necker avança hardiment qu'il faudrait parer à tout sans y avoir recours; il dit qu'il était le père du peuple, qu'il ne s'occupait que de son bien & de son bonheur. Ce langage en imposa au plus grand nombre; mais quand on vit la première année que la taille & les autres cottes n'étaient réellement pas portées plus haut qu'auparavant, on cria au miracle, & le Ministre devint l'objet de l'admiration générale.

Les gens sensés attendaient en silence la solution de ce problème captieux. Il était impossible que le peuple ne payât pas d'une manière ou d'une autre les dettes contractées; elle fut telle qu'ils l'avaient prévue. Un détour digne de celui qui l'employait & qui ne trompa aucun de ceux qui l'observaient, cacha la vérité au public prévenu. Il ouvrit successivement plusieurs emprunts énormes, & de plus en plus avantageux aux prêteurs.

Les édits rendus à ce sujet firent au Parlement, où ils furent portés, la plus grande sensation. Quiconque s'entendait en administration, n'eut pas de peine à voir qu'on tirait par ce moyen des sommes bien plus considérables que celles qu'eussent pu fournir aucuns impôts momentanés ; que c'était une dette nouvelle dont il faudrait encore acquitter les intérêts, qu'en augmentant à un tel point celle de l'Etat, on l'exposait aux plus grands dangers. Necker, le hautain Necker, étonné qu'on osât ne pas admirer son ouvrage & résister à ses volontés, voua dès-lors aux Parlemens une haine implacable. Il n'a cessé depuis de les décrier, de les tourmenter & de travailler à les rendre odieux. Ses menées ont réussi, & ces corps antiques, jadis l'objet de la vénération générale, ont tombés les premiers sous les coups destructeurs qui ont frappé tout ce qui comme eux était utile.

Il employa l'autorité du Roi pour faire enregistrer ses édits. Ils furent ouverts & remplis en grande partie par des étrangers ; & ce qui atteste son atrocité, sa mauvaise foi & son imposture, ils ne furent pas fermés, quoique quelques-uns fussent portés à une somme deux fois plus forte que celle que prescrivait l'édit enregistré. Fourberie manifeste, manière exécrationnable de cacher à un Roi qui ne voulait que le bien,

des faits contraires à ce dont on s'était fait un mérite auprès de lui.

Cependant il fallait acquitter les intérêts. On ne le pouvait que de deux manières ; en faisant de nouveaux emprunts , ou en augmentant la recette , & par conséquent les impôts , ce à quoi il falloit toujours revenir. C'était où le Parlement attendoit le Ministre. Le défilé était étroit & dangereux. Necker apperçut à côté un passage impraticable jusqu'à lui , c'est par-là qu'il essaya de se dérober. Il y parvint. Après avoir mis de nouveaux sols pour livre sur différens impôts indirects , & fait quelques autres opérations , derniers regrattages de finances , il ordonna de sa seule autorité aux Intendans d'augmenter les rôles des impositions dans leurs Départemens , des sommes qui lui étaient nécessaires pour parfaire celle de quarante-cinq millions dont il voulait accroître la recette. Il tira par ce moyen des Provinces vingt-trois millions , somme à laquelle ne s'était jamais élevé le troisième vingtième. Aucun édit , rien de public ne fut employé pour cette exaction , dont l'odieux retomba sur ceux qui en étaient les instrumens , & mit le véritable auteur à l'abri de l'indignation publique.

Le Parlement de Paris ne tarda pas à être informé de cet abus d'un nouveau genre , commis au mépris de toutes les loix. Il murmura , il

représenta, il fut accusé d'injustice & de sédition; enfin l'acte de despotisme le plus absolu qui ait jamais été fait en France, émana d'un Ministre étranger & fut imputé au Roi le plus juste de la terre, & le moins porté par caractère à abuser de son autorité. Les cris des Parlemens ne servirent qu'à rendre sa victoire plus éclatante; Necker profita de ces dispositions pour aigrir de plus en plus contre eux. En vain ils répétèrent que c'était les intérêts du peuple qu'ils défendaient contre un tyran trompeur qui voulait l'opprimer, & qui en le caressant d'une main, l'assassinait de l'autre; ils ne furent pas écoutés, & leur zèle acheva de les détruire dans l'opinion publique.

Les plaintes continuelles portées contre Necker, la quantité d'ennemis que lui faisait son orgueil & son arrogance, la jalousie même qu'il causait au premier Ministre, commençaient cependant à ouvrir les yeux à ce dernier. Il vit que cet être audacieux se croyait assez consolidé par le suffrage général pour n'avoir plus besoin de secours étranger. Il lui retira sa protection qui l'avait jusques-là soutenu auprès du Roi, à qui l'amour du bien qu'il désirait pouvait seul rendre Necker supportable. Dépourvu de cet état salutaire, il vacilla pendant quelques instans, & fut bientôt renvoyé. Le Roi le congédia, il

partit , n'emportant que le mépris de tout ce qui étoit honnête & instruit , mais conservant encore dans l'esprit de la plus grande partie de la nation une considération effrayante. Avec de l'adresse il eût été aisé de la lui faire perdre , en le maintenant dans sa place six mois de plus. Il l'avait acquise par la charlatannerie , les grands mots , les louanges qui lui étaient relatives , un espoir trompeur avaient été ses moyens pour l'obtenir ; l'ôter du théâtre sur lequel il était en vue à la France entière , avant de l'avoir détruite , c'était perpétuer son emphase pour lui , c'était fortifier son parti. La vérité présentée à découvert eût infailliblement culbuté cet édifice peu solide. Necker eut alors été précipité du Ministère avec ignominie , il en sortit au contraire avec gloire , & par une autre faute impardonnable à M. de Maurepas , qui eût dû au moins le renvoyer dans sa patrie pour soustraire aux yeux du peuple son idole , il lui fut permis de rester à Paris où à St. Ouen qui y touche.

Il s'établit bientôt dans cette maison une société plus dangereuse encore que celle de l'hôtel de La Fayette. Le Gouvernement souffrit tout. Necker profita de sa faute , il se fit de plus en plus prôner par la foule de prosélytes qui lui restèrent attachés ; il écrivit de manière à en imposer à la multitude , il afficha la tolérance

& la philanthropie. Sa femme s'occupa plus que jamais des hôpitaux & de tout ce qui pouvait lui attacher la dernière classe du peuple, qu'il chercha dès-lors évidemment à gagner. En un mot, grandes phrases, belles promesses, sours-ménées, exhortations, inspirations, excitations, rien ne fut épargné pour remonter à la place qu'il ne pouvait se consoler d'avoir quitté, & dont il se persuadait à peine qu'on eût osé le chasser, comme un homme ordinaire.

Quelques grandes que fussent ses intrigues & celles de ceux qu'il avait intéressés à sa fortune, il eût été bientôt oublié, si les sottises répétées & les dissipations inouïes de ses successeurs, n'eussent forcés les Français à se rappeler à chaque instant, non du bien qu'il avait opéré, car il n'en existait pas, mais de celui qu'il leur avait fait espérer, & que le mal présent faisait regarder comme des réalités.

La première considération que doivent avoir les Rois en choisissant ceux sur lesquels ils se déchargent d'une partie du fardeau de l'administration, c'est de savoir comment ils ont géré les affaires publiques dont ils ont été chargés & les leurs propres.

L'ordre ne s'acquiert pas dans un moment ; & qui ne l'a pas en petit, ne saurait l'avoir en

grand. En effet , qu'est-ce que l'ordre ? L'habitude & le talent de mettre chaque chose à sa place , & dans sa classe. Il est impossible d'être bon Ministre des finances , si l'on ne possède pas éminemment cette qualité. Comment sans ordre se retrouver dans l'immense quantité d'affaires qu'entraîne cet emploi ? Quelle est la place que chaque chose doit occuper ? Celle qui lui convient le mieux. Qui est-ce qui indique cette place ? Le jugement. L'ordre est donc une suite de jugement ; c'est la vertu essentielle à un administrateur. L'esprit , la facilité , les ressources , le génie même , qui sont des moyens puissans dans les mains de celui qui la possède , sont autant de causes de malheur & de destruction pour l'être auquel la nature l'a refusée.

C'est ce qui a si fort manqué à ceux qui ont après Necker entrepris de tenir le timon des finances. Le défaut d'ordre a tout perdu. Les déprédations sont devenues indicibles. Un argent inouï a été consommé en un instant , sans qu'on puisse savoir encore aujourd'hui où il a été employé. C'est ainsi , car il faut toujours comparer le grand au petit , que s'évanouit en un clin d'œil la plus belle fortune d'un particulier , sans qu'il puisse retrouver lui-même ce qu'elle est devenue.

M. de Calonne ne refusa jamais à quiconque eut assez de crédit pour demander avec un cer-

tain ton. Ce fut un titre suffisant pour tout obtenir , & le trésor public se dessécha entre ses mains , malgré les immenses emprunts faits pour le remplir.

Ceux qui le remplacèrent ne réussirent pas mieux , & la promptitude avec laquelle la machine se détraqua , attesta de plus en plus l'impossibilité de la rétablir. Personne n'osait plus en entreprendre la direction ; mais l'ambition connaît-elle des difficultés ? Un Prêtre intrigant convoitait depuis long-tems le premier Ministère , & n'épargnait rien pour y parvenir. Il vit enfin couronner ses travaux. Loménie , Archevêque de Toulouse , avait de l'esprit , chose malheureusement trop commune en France. C'était sa seule qualité. Haut envers tout le monde , & vil courtisan , présomptueux & incapable , entreprenant & faible , sans tête , sans énergie , sans suite , il voulut trancher , décider , commander , corriger & changer ; il renversa , empira , révolta , & rendit odieuse l'autorité qui lui était malheureusement abandonnée.

Deux Magistrats enlevés par son ordre , en pleine séance du Parlement & des Pairs , fut une insulte faite à la Magistrature entière , pour laquelle le respect du peuple était utile à l'ordre & au Roi lui-même. Cette violence exercée sur deux Membres du Parlement , auxquels on ne

pouvait reprocher que de s'être exprimés avec trop de force, ou peut-être d'inconsidération, fit un effet terrible sur les esprits, apprit qu'on pouvait outrager impunément ce qu'on avait jusques-là respecté, & manquer à la soumission due à la loi, comme le Roi manquoit lui-même aux déférences dues au corps de ses interpretes.

L'acte était mal adroit & impolitique, mais de plus il était injuste; & sous ce point de vue le Roi compromettait son autorité. M. d'Espréménil s'était élevé contre des abus devenus tous les jours plus grands & plus funestes. Il avait exposé avec éloquence le danger imminent dont la France était menacée, il s'était plaint de l'avidité insatiable des Ministres, de leurs soins à étouffer la voix des Magistrats pour qu'elle ne pût parvenir jusqu'au Roi; du nom de séditieux qu'on leur donnait parce qu'ils faisaient ce qui étaient en eux pour être entendus; des mesures violentes que l'on prenait chaque jour; de la nécessité où l'on mettait la France de faire banqueroute; du mépris de tout devoir qu'on inspirait au peuple; des malheurs que présageoit un système aussi pernicieux. On conviendra que, supposé même qu'il eût tort dans la forme, le fond n'était que trop vrai; aussi ceux qui prirent alors parti pour le Parlement furent-ils nombreux. Les Notables prouvèrent bientôt la légi-

limité de ces représentations, en constatant que, depuis 1773 jusqu'en 1787, la France avait emprunté mille six cents quarante-six millions, dont plus de la moitié depuis 1781 & en pleine paix.

Ceux qui sourdement tramaient contre le trône, profitèrent de ces dispositions; ils animèrent, échauffèrent & divisèrent. Necker ne resta pas oisif. Ses partisans se montrèrent à découvert. Ils le présentèrent aux deux partis, comme le seul qui pût sauver la France. Il avait su se rappeler en diverses occasions au souvenir du peuple. Il parvint à se faire un parti indépendant des deux autres, commença à entrevoir la possibilité de les détruire & de s'élever sur leurs ruines.

Loménie fut chassé. L'acclamation soi-disant publique, & qui n'était que celle de la cabale de Necker & des révolutionnaires qui s'y étaient réunis, le remit au Ministère, & triompha de son élévation. Il fut Ministre du Roi, malgré le Roi, qui le connoissait mieux que personne, & qui en cédant par faiblesse en ce moment important à ce qu'on appella le cri public, si difficile à distinguer de celui de la faction, enhardit ceux qui crurent lui avoir forcé la main, les encouragea à demander & à se faire accorder ainsi tout ce qu'ils voudraient exiger.

Necker, d'autant plus exact à changer l'ordre

dre des choses, comme il s'y était engagé, qu'il avait à se venger d'une expulsion qu'il ne pouvait pardonner au Roi & à la Reine, par lesquels il était sûr d'être éloigné dès qu'un moment plus calme les rassurerait sur le danger de le faire, voulut établir une forme de gouvernement par laquelle il se trouvât indépendant de ceux qu'il haïssait & dont il craignait la puissance. Qui fait s'il ne porta pas plus loin ses espérances. Il était l'idole du peuple, il se croyait un nouveau Mahomet, il était enivré d'encens & de louanges; mais uniquement occupé des ennemis qu'il avait en face, il ne s'apercevait pas que ceux qui l'avaient poussé si loin pour leurs intérêts, commençaient déjà à le retenir & à contrarier sourdement ses projets de grandeur.

Le Parlement de Paris demandait à grands cris, depuis quelque tems, des Etats-Généraux. Toutes les Provinces retentissaient de cet écho fatal. On a diversément pensé & écrit sur les raisons qui le déterminèrent à cette démarche. On l'a accusé d'avoir voulu abaisser l'autorité royale, & s'emparer de la souveraine Puissance; mais quelles étaient ses prétentions les plus hautes? D'être essentiellement partie constituante de l'Etat, ou pour les têtes les plus exagérées, d'être une commission toujours subsistante des Etats-Généraux. Dans ces deux cas, le jour de leur rassemblement

était la fin de leur puissance; ils perdaient tout à leur convocation.

Une raison m'a paru simple & suffisante. Les hommes en grand comme en petit nombre, & même individuellement, sont toujours les mêmes à beaucoup d'égards. Le mal présent est toujours le plus grand. Depuis long-tems les Parlemens étaient vexés, injuriés, traités avec mépris. Plusieurs de leurs membres se sont prêtés à ce qu'ils ont cru devoir diminuer la puissance des Ministres auxquels ils étaient sans cesse en but, & à ce qui pouvait forcer aux fortes réformes qu'on demandait depuis long-tems, & auxquelles ils refusaient constamment de se prêter. Peut-être aussi quelques-uns, mais en petit nombre, excitèrent-ils leurs corps à cette démarche, dans l'espérance qu'un grand changement leur ouvrirait le chemin à une fortune plus considérable que celle qu'ils devaient naturellement espérer.

Il était prouvé que les Etats-Généraux avaient toujours fait l'effet contraire à celui qu'on s'en était promis. Presque toujours ils avaient été dissous par l'autorité royale, au moment de causer les plus grands troubles. Malgré cette expérience, on avait tant de besoin d'un remède extraordinaire, qu'on s'étourdit sur la nature de celui qu'on voulut employer; il faut en convenir, ils furent, quoique pour des raisons bien différentes,

demandés par les grands & par les petits, & ce vœu fut presque unanime.

M. de Calonne avait assemblé les Notables pour les consulter sur la détresse de l'Etat. On ne les employa qu'à constater la dette qui existait alors; mais ils démontrèrent de toutes les manières les excellentes intentions des premiers propriétaires qui les composaient. Necker les rappella pour les consulter sur la manière dont seraient formés les Etats-Généraux.

Si ses intentions avaient été droites, il n'avait pas besoin de leurs suffrages. Il était constant & reconnu qu'ils devaient être composés des trois ordres qui formaient la nation Française, *le Clergé, la Noblesse & le Tiers-Etat*. Il n'était pas moins reconnu que les trois ordres y étaient toujours entrés en nombre égal; que leur travail s'était fait dans leurs chambres respectives, qu'ils ne s'étaient réunis que pour la rédaction d'articles qui les regardaient également, & pour présenter au Roi leurs très-humbles remontrances. Si Necker eût eu la moindre connaissance de la constitution Française, il n'eût osé faire aux Notables une semblable question. Six bureaux sur sept qui les composaient, se refusèrent à l'idée du moindre changement. Le septième fut de l'avis contraire; encore Necker, malgré toutes ses intrigues, ne l'emporta-t-il que d'une voix.

Cet arrêté lui convenait aussi peu qu'aux révolutionnaires. Il fallait que le Tiers-Etat fût en grand nombre, pour faire dominer la dernière classe du peuple, instrument de tous les ambitieux. Le cas était embarrassant; on sentait combien il était difficile d'aller contre la décision de tout ce qu'il y avait de plus puissant dans le Royaume convoqué pour la donner, & qu'on s'était par conséquent engagé tacitement à suivre. De l'autre côté, rien des projets formés ne pouvait s'exécuter sans ce préalable. C'était le coup de maître : il fut porté. Necker, mettant de côté toute honte, toute apparence de probité, envoya aux Provinces la célèbre déclaration du Roi qui appelait aux Etats-Généraux, le Tiers-Etat, en nombre égal aux deux autres ordres réunis.

Jugeant de la quantité d'ennemis qu'allait lui susciter une semblable audace dans le Clergé & dans la Noblesse, il leur déclara une guerre ouverte, & s'occupa de profiter de tous les avantages que lui donnait sa position & sa correspondance avec tout le Royaume pour exciter partout contre eux. Les écrits nombreux furent prodigués pour échauffer le Tiers-Etat : une quantité d'émissaires fut envoyée dans les Provinces pour animer les Curés contre les Evêques, les Moines contre leurs supérieurs, les bourgeois contre les Nobles. Enfin, il ne négligea rien pour

une attaque de laquelle devaient dépendre ses succès.

La prévention & la désunion du Clergé & de la Noblesse le favorisèrent. Si l'un & l'autre eussent consulté leurs intérêts & les loix reçues du Royaume, ils eussent refusé de se prêter à une innovation faite à la constitution de l'Etat, à laquelle le Roi lui-même n'avait pas le droit de rien changer. Ils eussent vu que, outre la double représentation du Tiers, la déclaration contenait des articles essentiellement contraires à la règle & au bien qu'ils desiraient.

Elle appelait aux assemblées électives, & par conséquent au droit d'être élu, tout Prêtre, Vicaire ou Curé, tandis que les Religieux & Chanoines, &c. n'y étaient admis que par députations. Tout Noble l'était de même à son seul titre de Noble. On devait savoir cependant qu'aucun membre du Clergé n'était jamais entré aux Etats-Généraux, que comme représentant le possesseur du bénéfice dont il avait la jouissance. Qu'aucun Noble n'avait eu le même avantage que comme propriétaire de fief; & que déroger à ces loix qui tenaient essentiellement à la base de toute constitution sage d'un grand Royaume, qui veut toujours que les propriétaires y dominant, c'était seconder des projets annoncés contre les propriétés & contre ceux qui les possédaient. L'aveu-

glement fut général, & tout le monde passa sur des observations aussi essentielles.

Dès l'ouverture des assemblées électives, l'aigreur se manifesta entre les ordres & dans les ordres. On vit des Curés & des Vicaires injurier dès les premiers jours leurs Evêques, au mépris de la Religion & de la subordination ecclésiastique.

Une animosité marquée se manifesta dans la Noblesse contre les grands Seigneurs & les gens de la Cour. Dans le Tiers-Etat, ceux qui parlèrent le plus ouvertement & de la manière la plus scandaleuse contre les loix & le Gouvernement, qui affichèrent le plus l'irreligion & le mépris de tout ce qui était alors respecté & respectable, furent le plus applaudis. Les clameurs, l'impudence, les propos féditieux, les diatribes outrageantes, furent des moyens sûrs pour être élus. Enfin, la licence fut telle dès les premiers instans qu'il sembla dès-lors être dans un autre pays.

Que pouvait-on espérer d'Etats-Généraux ainsi composés ? En vain les deux premiers ordres avaient arrêté qu'il serait opiné par ordre. Il était aisé de prévoir que le nombre y mettrait opposition.

Il existait cependant un autre frein puissant. Les Députés étaient chargés de la part de leurs

mandataires de cahiers rédigés par eux , & qu'ils leur avaient juré d'observer sans y rien changer. Malgré l'exaltation des esprits , malgré tous les efforts des factieux , ils contenaient presque tous des choses sages & justes. Dans un tems où ce qu'il y a toujours eu de plus sacré n'eût pas été bravé & ridiculisé , ces mandats eussent sauvé la France ; mais un ferment est-il un lien pour celui qui ne connaît d'autre principe que ce que lui dicte son intérêt ?

Les Députés des différentes Provinces se rassemblèrent à Versailles , & furent présentés au Roi le 3 Mai 1789. Les Etats-Généraux s'ouvrirent le lendemain. Il y fut fait par le Ministre des Finances , Necker , un long discours , dans lequel il assura que le déficit que lui-même avoit porté à cent soixante millions quand il avoit fallu des raisons pour assembler les Etats-Généraux , n'étoit que de soixante , que le Roi avoit mille manières d'y parer sans eux , & que sa bonté seule les convoquait , sans qu'ils lui fussent d'aucune nécessité.

Ce changement de face & de langage étonna tous les auditeurs , & déplut également aux trois ordres. Chacun se demandait quel pouvait être son but. Craignait-il les événemens ? voulait-il encore se ménager le Roi ? voulait-il exalter ses ressources , ou faire entendre que sous le nom

du Roi la convocation lui était due , que c'était sur lui que devait tomber toute la reconnaissance , & qu'il était aussi zélé pour le bien de l'Etat que puissant pour l'opérer ? Cette solution paraît plus qu'aucune autre analogue à son caractère , & la suite a prouvé que c'est celle à laquelle il faut se tenir.

Les trois ordres travaillaient séparément à la vérification de leurs pouvoirs. Ils devaient , suivant les anciens usages , qui dans ce genre sont des loix , nommer d'abord chacun un Président. Le choix de la Noblesse tomba sur M. le Duc de Luxembourg. Le Clergé moins d'accord , nomma cependant M. le Cardinal de la Rochefoucault , auquel , par sa dignité , son âge , & suivant la hiérarchie ecclésiastique , cette place ne pouvait être disputée. Le Tiers-Etat élu , pour l'ordre seulement , le plus avancé en âge , & dès le 6 Mai , déclara qu'il ne se constitueroit pas que le Clergé & la Noblesse ne lui fussent réunis.

La Noblesse protesta contre cette innovation. Le Clergé se tut quelques instans , & finit par parler de médiation. Le Roi accepta cette manière de tout concilier , & demanda des Députés des trois ordres , qui s'assemblèrent à cet effet chez M. le Garde-des-Sceaux.

Il ne fut pas difficile aux deux premiers de voir qu'ils avaient affaire à une ligue formée , & qu'il

n'y avait aucun espoir de réussir. Après plusieurs séances infructueuses , ils se retirèrent. Necker alors , au nom du Roi , proposa un accommodement. Sa démarche ne servit qu'à montrer plus clairement son desir de primer & sa mal-adresse. La proposition qu'il fit fut acceptée en entier par le Clergé , avec des modifications par la Noblesse , totalement rejetée par le Tiers-Etat. Enfin , après un mois d'inutiles débats , l'Archevêque de Bordeaux , l'Evêque d'Autun , presque tous les Curés , & quarante-six membres de la Noblesse s'étant réunis au Tiers-Etat sur la proposition de l'Abbé Sycies , il se déclara *Assemblée nationale* , capable , comme étant le plus nombreux , & l'organe , disait-il , par conséquent du plus grand nombre , de faire ce qu'avaient toujours fait les Etats-Généraux , quelque eût été leur composition.

Cet acte de violence était contraire à tous les mandats , aussi furent-ils déclarés nuls ; & , au grand étonnement de la France entière , ceux qui s'étaient assemblés pour former des vœux & nommer ceux qui les porteraient à l'assemblée qui devait les recueillir & former un tout qui convint à tous , furent déclarés n'avoir point eu le droit de l'émettre , & d'ordonner à leurs Députés de l'observer.

A cette époque , tomba le voile qui couvrait

encore quelques faibles yeux. Tous les propriétaires virent clairement quelles seraient les suites d'un système aussi inique. C'est sous ces auspices que se jetèrent les fondemens de la constitution sortie de cette assemblée, que ses auteurs cherchent encore à défendre, en Angleterre sur-tout, où ils travaillent à persuader que son analogie avec celle de cet heureux pays doit l'intéresser en sa faveur, & leur mériter sa bienveillance.

Je n'entreprendrai pas de montrer des différences qu'il est si aisé de saisir, & que les admirables ouvrages du savant M. Burcke ont si clairement prouvés. Qu'il me soit permis d'inviter mes lecteurs à lire dans cet auteur, qu'il est impossible d'analyser, qui a si bien connu de bonne heure les inconvéniens de cette constitution, qui en a si savamment exposé les vices & les dangers, la véritable manière dont, philosophiquement & politiquement, les droits de l'homme & les conséquences qu'on en a déduites, doivent être considérés.

Quelques réflexions succinctes, un coup-d'œil sur les événemens majeurs, quelques portraits des principaux agens, suffiront, je crois, pour prouver les inconvéniens de ce système; son incompatibilité avec le bonheur du peuple de tous les pays, & de celui de la France sur-tout; son incohérence, son ineptie, son peu de solidité, & son

influence sur tous les maux qu'a éprouvé, qu'éprouve & qu'éprouvera long-tems notre malheureuse patrie.

Le jour que ceux qui se sont déclarés *Assemblée nationale*, malgré leurs mandats, ont ainsi violés de propos délibéré le ferment authentique qu'ils avaient librement prêtés à ceux dont ils étaient délégués, ils se sont déclarés gens sans foi, sans honneur & sans probité. Les ordres qu'ils ont transgressés ne contenaient que des réformes sages & utiles; leurs intentions étaient donc mauvaises. Ils se sont chargés des événemens. S'ils ont été contraires au bien général, ils doivent en répondre; les Provinces, au moment où elles rentreront dans l'ordre, doivent avant tout leur en demander compte, & la justice faite de ces traîtres audacieux doit être la première hécatombe offerte aux manes de tant d'honnêtes gens dont ils ont causé la perte.

En appelant le Tiers-Etat en nombre semblable à celui des deux autres ordres réunis, & sans en exiger de propriétés; en composant celui du Clergé en grande partie de Curés & de Vicaires qui ne possédaient rien; en admettant dans celui de la Noblesse tous les plus indigens, on a évidemment cherché à réunir le plus grand nombre possible de gens qui eussent à gagner à un grand changement.

Il a toujours été posé en principes , en fait de Gouvernement , qu'il ne doit jamais être confié en tout ou en partie à ceux qui n'ont aucun intérêt à sa prospérité. Les possesseurs de fonds sont les seuls qui en ait un direct , sur-tout dans un Royaume où ils sont si fort hors de proportion avec toute autre espèce de richesses. Quel est le véritable citoyen ? Celui qui attaché au pays qu'il habite par le fonds qu'il y possède , & qu'il ne peut transporter à sa volonté , a d'autant plus de desir de le voir jouir de la paix & de la prospérité intérieure , qu'il souffre toujours le premier du désordre , & qu'il a moins de moyen de s'y soustraire. Voilà ce qui rendait si sage l'ancienne composition des Etats-Généraux. La Noblesse & le Clergé , qui possédaient la plus grande partie des terres , y étaient en plus grand nombre que le Tiers-Etat , qui en avait beaucoup moins. Ils ne pouvaient y proposer que des loix utiles & avantageuses , tandis que les troubles qui y ont été suscités , sont toujours venus des Députés des Villes , c'est-à-dire de cette classe de citoyens qui , ne vivant que d'intrigues ou de leurs plumes , ne pense jamais qu'à usurper sur les légitimes possesseurs.

Necker connaissait les inconvéniens de ce système injuste ; mais il voulait dominer. Depuis long-tems il avoit cherché à se faire un parti

dans le Clergé & dans la Noblesse. On s'était opposé à ses projets ambitieux, il avait été repoussé avec dédain. N'ayant pu les gagner, il se ligua contre eux avec les têtes chaudes qui bâtissaient en l'air des plans de révolution. Il les calcula avec eux. Ils s'établirent & se consolidèrent. Il leur promit de leur faciliter les moyens de les exécuter. Bientôt il les seconda de tous ses efforts, de tout son crédit, de l'autorité royale & du trésor public dont il disposait.

De tous tems les révolutions se sont faites par le peuple; c'est la première corde qu'il faut tendre, c'est celle qu'il faut faire sonner pour entreprendre quelque chose contre l'autorité reconnue. On travailla avec soin à l'animer contre le parti opposé; on s'efforça sur-tout de soulever celui de la Capitale, comme devant donner l'impulsion à tout le Royaume. L'entreprise était difficile. Malgré les querelles entre les Ministres & les Parlemens, il n'en était pas moins attaché au Roi & à la Monarchie; & ces sentimens, depuis la minorité de Louis XIV, n'avaient pas éprouvés la moindre altération.

On essaya de diverses recettes; elles furent infructueuses, & le comité, qui dirigeait en chef ces opérations, ne vit plus d'autre moyen de le tirer de ce qu'il appelait son apathie, que la famine.

On pâlit à l'idée d'une semblable atrocité ; on n'ose même penser qu'il existe des hommes assez cruels pour se porter à de telles horreurs : le fait n'en est pas moins vrai. Les pièces qui le prouvent ont été soustraites aux recherches multipliées que l'on a faites pour s'en saisir ; elles paroîtront un jour , & acheveront l'apologie des auteurs de la révolution & celle du Ministre , sans la participation duquel une pareille tentative ne pouvait réussir.

La récolte de 1788 avait été généralement médiocre & mauvaise dans beaucoup de Provinces ; le Procureur-Général du Parlement de Paris fut prévenu dès le mois d'Octobre de veiller à l'approvisionnement de cette ville. Il en fit son rapport au Parlement. Ceux qui étaient alors chargés de cette partie , prirent les précautions qu'exigeaient la sagesse & l'humanité ; mais Neker ensuite s'en empara comme de toutes les autres. Il envoya aux Intendans des environs de Paris , & même à d'autres plus éloignés , l'ordre positif d'acheter dans leurs généralités tout le bled qu'ils pourroient se procurer , & de le faire conduire aux ports les plus voisins. Quelques Intendans firent les représentations que leur dictaient leur cœur & leur devoir. Le ton menaçant du Ministre impérieux leur ferma la bouche.

Les bleds furent embarqués, ils furent transportés à Jersey & à Grenesey, où ils furent emmagasinés pour le compte de Necker, qui prétendit ensuite les tirer à grands fraix des pays les plus éloignés, & fit payer au double ceux qu'il renvoya en France successivement & dans la quantité favorable à ses desseins. Il se trompa cependant quelquefois; & l'on fait que dans des momens de la plus grande disette du bled, des farines furent jettées dans la Seine, & que l'on trouva des pains entiers que l'on avait ainsi employés.

Le froment était devenu de cette manière extrêmement rare à Paris; Necker proposa d'acheter dans les Provinces de l'orge pour y suppléer. La cherté de cette denrée en attira bientôt plus qu'il ne lui convenait. Le Ministre voyait avec peine le peuple commencer à s'accoutumer à cette nourriture grossière, qui du moins le préservait du besoin. Pour parer à ce qu'il regardoit comme un inconvénient, il ordonna par écrit à M. Berthier, Intendant de Paris, d'acheter aux Halles de cette ville trente mille septiers d'orge, sa seule ressource. L'ame honnête de cet homme public se refusa à cette cruauté. Necker fit tout ce qui fut en lui pour retirer cet ordre imprudent; il n'y put réussir. M. Foulon, beau-père de M. Berthier, instruit de toutes ses menées, & depuis

long-tems l'ennemi personnel de Necker , cria hautement à l'atrocité , & promit de révéler bientôt à la France entière les mystères affreux de cette ténébreuse infamie. Quel service n'auroit pas rendu alors son courage ? Ces menaces revinrent au Ministre , il voulut en prévenir l'effet. Messieurs Berthier & Foulon furent avertis qu'on en voulait à leurs vies. Ils crurent qu'il était prudent de se soustraire à la vengeance d'un homme capable de tous les crimes ; ils s'évadèrent ; mais un intérêt trop fort acharnait à leur poursuites ; leurs portefeuilles étaient nécessaires à leur persécuteur. Ils furent arrêtés , conduits à l'Hôtel-de-Ville de Paris , pendus au réverbère qui est au coin de la place de Grève , d'où est venue la menace si répétée de la lanterne , masfacrés & mis en morceaux sur la même place par une populace échauffée par les suppôts de l'odieux Ministre. Tel est la cause de ce forfait affreux attribué à ce peuple qui ne pouvait avoir de haine particulière contre l'Intendant sur-tout , dont la probité avait toujours été connue. Le crime ne remplit pas les vues de son auteur , les pièces dont il voulait s'emparer ne se trouvèrent pas. Leur existence , dont il a la certitude , est une furie qui le tourmente à chaque instant , & commence déjà le supplice dû à tant d'atrocités.

Telle

Telle est la cause des diverses accusations intentées au commencement de la révolution contre plusieurs Intendans ou leurs délégués, accusés de monopole sur les bleds, qui ne s'en sont jamais bien disculpés, & qui n'ont dû leur salut qu'à l'obscurité nécessaire, à celui dont ils avaient exécuté les ordres. Voilà l'homme; qu'on le juge.

Pour ne pas rompre le fil d'un événement aussi intéressant, on a un peu anticipé sur le tems. Revenons à l'Assemblée nationale.

Ses prétentions se manifestèrent de plus en plus; l'autorité royale est menacée. Le Roi se décide à tenir une séance royale, & le 20 Juin la porte de la salle est fermée pour préparer le trône sur lequel il doit y siéger. Le Tiers-Etat crie, s'emporte & s'assemble au jeu de Paume. Là, il jure de ne se pas séparer que la constitution ne soit entièrement terminée.

Le Roi tient le 23 Juin la séance royale pour laquelle la salle avait été apprêtée. Il y lit la déclaration qu'il faut voir toute entière pour juger de ses intentions & de ceux qui l'ont refusée.

DISCOURS DU ROI.

MESSEIERS, je croyais avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour le bien de mes

D

Peuples , lorsque j'avais pris la résolution de vous rassembler ; lorsque j'avais surmonté toutes les difficultés dont votre convocation était entourée ; lorsque j'étais allé , pour ainsi dire , au-devant des vœux de la Nation , en manifestant à l'avance ce que je voulais faire pour son bonheur.

Il semblait que vous n'aviez qu'à finir mon ouvrage , & la Nation attendait avec impatience , le moment où , par le concours des vues bien-faisantes de son Souverain , & du zèle éclairé de ses Représentans , elle allait jouir des prospérités que cette union devait leur procurer.

Les Etats-Généraux sont ouverts depuis près de deux mois , & ils n'ont point encore pu s'entendre sur les préliminaires de leurs opérations. Une parfaite intelligence auroit dû naître du seul amour de la patrie , & une funeste division jette l'alarme dans tous les esprits. Je veux le croire , & j'aime à le penser , les Français ne sont pas changés. Mais pour éviter de faire à aucun de vous des reproches , je considère que le renouvellement des Etats-Généraux , après un si long terme , l'agitation qui l'a précédé , le but de cette convocation , si différent de celui qui rassemblait vos ancêtres , les restrictions dans les pouvoirs , & plusieurs autres circonstances , ont dû nécessairement amener des oppositions , des débats & des prétentions exagérées.

Je dois au bien commun de mon Royaume, je me dois à moi-même de faire cesser ces funestes divisions. C'est dans cette résolution, Messieurs, que je vous rassemble de nouveau autour de moi; c'est comme le père commun de tous mes sujets, c'est comme le défenseur des loix de mon Royaume, que je viens vous en retracer le véritable esprit, & réprimer les atteintes qui ont pu y être portées.

Mais, Messieurs, après avoir établi clairement les droits respectifs des différens ordres, j'attends du zèle pour la patrie, des deux premiers ordres, j'attends de leur attachement pour ma Personne, j'attends de la connaissance qu'ils ont des maux urgens de l'Etat, que, dans les affaires qui regardent le bien général, ils feront les premiers à proposer une réunion d'avis & de sentimens, que je regarde comme nécessaire dans la crise actuelle, & qui doit opérer le salut de l'Etat.

DÉCLARATION DU ROI,

Concernant la présente tenue des Etats-Généraux.

Du 23 Juin 1789.

ARTICLE I. Le Roi veut que l'ancienne distinction des trois ordres de l'Etat soit conservée en son entier, comme essentiellement liée à la

constitution de son Royaume ; que les Députés librement élus par chacun des trois ordres , formant trois Chambres , délibérant par ordre , & pouvant , avec l'approbation du Souverain , convenir de délibérer en commun , puissent seuls être considérés comme formant le corps des Représentans de la Nation. En conséquence , le Roi a déclaré nulles les délibérations prises par les Députés de l'ordre du Tiers - Etat , le 17 de ce mois , ainsi que celles qui auraient pu s'ensuivre , comme illégales & inconstitutionnelles.

II. Sa Majesté déclare valides tous les pouvoirs vérifiés ou à vérifier dans chaque Chambre , sur lesquels il ne s'est point élevé ou ne s'élèvera point de contestation ; ordonne Sa Majesté qu'il en fera donné communication respective entre les ordres.

Quant aux pouvoirs qui pourraient être contestés dans chaque ordre , & sur lesquels les parties intéressées se pourvoiraient , il y sera statué pour la présente tenue des Etats-Généraux seulement , ainsi qu'il sera ci-après ordonné.

III. Le Roi casse & annulle , comme anti-constitutionnelles , contraires aux lettres de convocation & opposées à l'intérêt de l'Etat , les restrictions de pouvoirs , qui , en gênant la liberté des Députés aux Etats-Généraux , les em-

pêcheraient d'adopter les formes de délibération prises séparément par ordre ou en commun, par le vœu distinct des trois ordres.

IV. Si, contre l'intention du Roi, quelques-uns des Députés avaient fait le serment téméraire de ne point s'écarter d'une forme de délibération quelconque, Sa Majesté laisse à leur conscience de considérer si les dispositions qu'elle va régler, s'écartent de la lettre ou de l'esprit de l'engagement qu'ils auroient pris.

V. Le Roi permet aux Députés qui se croiront gênés par leurs mandats, de demander à leurs Commettans un nouveau pouvoir; mais Sa Majesté leur enjoint de rester, en attendant, aux Etats-Généraux, pour assister à toutes les délibérations sur les affaires pressantes de l'Etat, & y donner un avis consultatif.

VI. Sa Majesté déclare que dans les tenues suivantes d'Etats-Généraux, elle ne souffrira pas que les cahiers ou les mandats puissent être jamais considérés comme impératifs; ils ne doivent être que de simples instructions confiées à la conscience & à la libre opinion des Députés dont on aura fait choix.

VII. Sa Majesté ayant exhorté pour le salut de l'Etat, les trois ordres à se réunir pendant cette tenue d'Etats seulement, pour délibérer en commun sur les affaires d'une utilité générale,

veint faire connaître ses intentions sur la manière dont il pourra y être procédé,

VIII. Seront nommément exceptées des affaires qui pourront être traitées en commun, celles qui regardent les droits antiques & constitutionnels des trois ordres, la forme de constitution à donner aux prochains Etats-Généraux, les propriétés féodales & seigneuriales, les droits utiles & les prérogatives honorifiques des deux premiers ordres,

IX. Le consentement particulier du Clergé, sera nécessaire pour toutes les dispositions qui pourraient intéresser la Religion, la discipline ecclésiastique, le régime des Ordres & Corps séculiers & réguliers.

X. Les délibérations à prendre par les trois ordres réunis, sur les pouvoirs contestés, & sur lesquels les parties intéressées se pourvoiraient aux Etats-généraux, seront prises à la pluralité des suffrages; mais si les deux tiers des voix, dans l'un des trois ordres, réclamaient contre la délibération de l'Assemblée, l'affaire sera rapportée au Roi, pour y être définitivement statué par Sa Majesté,

XI. Si dans la vue de faciliter la réunion des trois ordres, ils désiraient que les délibérations qu'ils auront à prendre en commun, passassent seulement à la pluralité des deux tiers des voix,

Sa Majesté est disposée à autoriser cette forme.

XII. Les affaires qui auront été décidées dans les Assemblées des trois ordres réunis, seront remises le lendemain en délibération, si cent membres de l'Assemblée se réunissent pour en faire la demande.

XIII. Le Roi desire que, dans cette circonstance, & pour ramener les esprits à la conciliation, les trois Chambres commencent à nommer séparément une commission composée du nombre de Députés qu'elles jugeront convenable, pour préparer la forme & la distribution des bureaux de conférence, qui devront traiter les différentes affaires.

XIV. L'Assemblée générale des Députés des trois ordres, sera présidée par les Présidens choisis par chacun des ordres, & selon leur rang ordinaire.

XV. Le bon ordre, la décence & la liberté même des suffrages, exigent que Sa Majesté défende, comme elle le fait expressément, qu'aucune personne, autre que les membres des trois ordres composant les Etats-Généraux, puisse assister à leurs délibérations, soit qu'ils les prennent en commun ou séparément.

DISCOURS DU ROI.

J'ai voulu aussi, Messieurs, vous faire remettre sous les yeux, les différens bienfaits que j'accorde à mes peuples. Ce n'est pas pour circonscrire votre zèle dans le cercle que je vais tracer ; car j'adopterai avec plaisir toute autre vue de bien public qui sera proposée par les Etats-Généraux. Je puis dire, sans me faire illusion, que jamais Roi n'en a autant fait pour aucune nation ; mais quelle autre peut l'avoir mieux mérité par ses sentimens, que la nation Française ! Je ne craindrai pas de l'exprimer, ceux qui, par des prétentions exagérées, ou par des difficultés hors de propos, retarderaient encore l'effet de mes intentions paternelles, se rendraient indignes d'être regardés comme Français.

Déclaration des intentions du Roi.

ARTICLE I. Aucun nouvel impôt ne sera établi, aucun ancien ne sera prorogé au-delà du terme fixé par les loix, sans le consentement des Représentans de la nation.

II. Les impositions nouvelles qui seront établies, ou les anciennes qui seront prorogées, ne le seront que pour l'intervalle qui devra s'écouler jusqu'à l'époque de la tenue suivante des Etats-Généraux.

III. Les emprunts pouvant devenir l'occasion nécessaire d'un accroissement d'impôts , aucun n'aura lieu sans le consentement des Etats-Généraux , sous la condition toutefois , qu'en cas de guerre ou d'autre danger national , le Souverain aura la faculté d'emprunter sans délai , jusqu'à la concurrence d'une somme de *cent millions* ; car l'intention formelle du Roi , est de ne jamais mettre le salut de son Empire dans la dépendance de personne.

IV. Les Etats-Généraux examineront avec soin la situation des finances , & ils demanderont tous les renseignemens propres à les éclairer parfaitement.

V. Le tableau des revenus & des dépenses sera rendu public chaque année , dans une forme proposée par les Etats-Généraux & approuvée par Sa Majesté.

VI. Les sommes attribuées à chaque département , seront déterminées d'une manière fixe & invariable , & le Roi soumet à cette règle générale les fonds mêmes qui sont destinés à l'entretien de sa Maison.

VII. Le Roi veut que pour assurer cette fixité des diverses dépenses de l'Etat , il lui soit indiqué par les Etats-Généraux les dispositions propres à remplir ce but , & Sa Majesté les adoptera si elles s'accordent avec la dignité royale & la célérité indispensable du service public.

VIII. Les Représentans d'une Nation fidèle aux loix de l'honneur & de la probité, ne donneront aucune atteinte à la foi publique, & le Roi attend d'eux que la confiance des créanciers de l'Etat soit assurée & consolidée de la manière la plus authentique.

IX. Lorsque les dispositions formelles annoncées par le Clergé & la Noblesse, de renoncer à leurs privilèges pécuniaires, auront été réalisées par leurs délibérations, l'intention du Roi est de les sanctionner, & qu'il n'existe plus dans le paiement des contributions pécuniaires, aucune espèce de privilèges ou de distinctions.

X. Le Roi veut que, pour consacrer une disposition si importante, le nom de *taille* soit aboli dans son Royaume, & qu'on réunisse cet impôt, soit aux vingtièmes, soit à toute autre imposition territoriale, ou qu'il soit enfin remplacé de quelque manière, mais toujours d'après des proportions justes, égales, & sans distinction d'état, de rang & de naissance.

XI. Le Roi veut que le droit de franc-fief soit aboli du moment où les revenus & les dépenses fixes de l'Etat auront été mis dans une exacte balance.

XII. Toutes les propriétés, sans exception, seront constamment respectées, & Sa Majesté comprend expressément sous le nom de proprié-

tés, les dixmes, cens, rentes, droits & devoirs féodaux & seigneuriaux, & généralement tous les droits & prérogatives utiles ou honorifiques, attachés aux terres & aux fiefs, ou appartenans aux personnes.

XIII. Les deux premiers ordres de l'Etat continueront à jouir de l'exemption des charges personnelles; mais le Roi approuvera que les Etats-Généraux s'occupent des moyens de convertir ces sortes de charges en contributions pécuniaires, & qu'alors tous les ordres de l'Etat y soient assujettis également.

XIV. L'intention de Sa Majesté est de déterminer, d'après l'avis des Etats-Généraux, quels seront les emplois & les charges qui conserveront à l'avenir le privilège de donner & de transmettre la Noblesse. Sa Majesté néanmoins, selon le droit inhérent à sa Couronne, accordera des lettres de noblesse à ceux de ses sujets qui, par des services rendus au Roi & à l'Etat, se seraient montrés dignes de cette récompense.

XV. Le Roi, desirant assurer la liberté personnelle de tous les citoyens d'une manière solide & durable, invite les Etats-Généraux à chercher & à lui proposer les moyens les plus convenables, de concilier l'abolition des ordres connus sous le nom de *Lettres-de-cachet*, avec le maintien de la sûreté publique & avec les précautions nécessai-

res, soit pour ménager, dans certains cas, l'honneur des familles, soit pour réprimer avec célérité les commencemens de sédition, soit pour garantir l'Etat des effets d'une intelligence criminelle avec les Puissances étrangères.

XVI. Les Etats-Généraux examineront & feront connaître à Sa Majesté le moyen le plus convenable de concilier la liberté de la presse avec le respect dû à la Religion, aux mœurs & à l'honneur des citoyens.

XVII. Il sera établi, dans les diverses Provinces ou Généralités du Royaume, des Etats-provinciaux composés des deux dixièmes de membres du Clergé, dont une partie sera nécessairement choisie dans l'ordre épiscopal; de trois dixièmes de membres de la Noblesse, & de cinq dixièmes de membres du Tiers-Etat.

XVIII. Les membres de ces Etats-provinciaux seront librement élus par les ordres respectifs, & une mesure quelconque de propriété sera nécessaire pour être électeur ou éligible.

XIX. Les Députés à ces Etats-provinciaux délibéreront en commun sur toutes les affaires, suivant l'usage observé dans les assemblées provinciales que ces Etats remplaceront.

XX. Une commission intermédiaire, choisie par ces Etats, administrera les affaires de la Province, pendant l'intervalle d'une tenue à l'autre,

& ces commissions intermédiaires, devenant seules responsables de leur gestion, auront pour délégués des personnes choisies uniquement par elles, ou par les Etats-provinciaux.

XXI. Les Etats-Généraux proposeront au Roi leurs vues pour toutes les autres parties de l'organisation intérieure des Etats-provinciaux, & pour le choix des formes applicables à l'élection des membres de cette Assemblée.

XXII. Indépendamment des objets d'administration dont les Assemblées provinciales sont chargées, le Roi confiera aux Etats-provinciaux l'administration des hôpitaux, des prisons, des dépôts de mendicité, des Enfans-trouvés, l'inspection des dépenses des villes, la surveillance sur l'entretien des forêts, sur la garde & la vente des bois, & sur d'autres objets qui pourraient être administrés plus utilement par les Provinces.

XXIII. Les contestations survenues dans les Provinces où il existe d'anciens Etats, & les réclamations élevées contre la constitution de ces Assemblées, devront fixer l'attention des Etats-Généraux, & ils feront connaître à Sa Majesté les dispositions de justice & de sagesse qu'il est convenable d'adopter, pour établir un ordre fixe dans l'administration de ces mêmes Provinces.

XXIV. Le Roi invite les Etats-Généraux à s'occuper de la recherche des moyens propres à

tirer le parti le plus avantageux des domaines qui sont dans ses mains, & de lui proposer également leurs vues sur ce qu'il peut y avoir de plus convenable à faire relativement aux domaines engagés.

XXV. Les Etats-Généraux s'occuperont du projet conçu depuis long-tems par Sa Majesté, de porter les douanes aux frontières du Royaume, afin que la plus parfaite liberté règne dans la circulation intérieure des marchandises nationales ou étrangères.

XXVI. Sa Majesté desire que les fâcheux effets de l'impôt sur le sel & l'importance de ce revenu, soient discutés soigneusement, & que, dans toutes les suppositions, on propose, au moins, des moyens d'en adoucir la perception.

XXVII. Sa Majesté veut aussi qu'on examine attentivement les avantages & les inconvéniens des droits d'aides & des autres impôts, mais sans perdre de vue la nécessité absolue d'assurer une exacte balance entre les revenus & les dépenses de l'Etat.

XXVIII. Selon le vœu que le Roi a manifesté par sa Déclaration du 23 Septembre dernier, Sa Majesté examinera avec une sérieuse attention, les projets qui lui seront présentés relativement à l'administration de la justice, & aux

moyens de perfectionner les loix civiles & criminelles.

XXIX. Le Roi veut que les loix qu'il aura fait promulguer pendant la tenue & d'après l'avis ou selon le vœu des Etats-Généraux, n'éprouvent pour leur enregistrement & pour leur exécution aucun retardement, ni aucun obstacle dans toute l'étendue de son Royaume.

XXX. Sa Majesté veut que l'usage de la corvée pour la confection & l'entretien des chemins, soit entièrement & pour toujours aboli dans son Royaume.

XXXI. Le Roi desire que l'abolition du droit de main-morte, dont Sa Majesté a donné l'exemple dans ses domaines, soit étendue dans toute la France, & qu'il lui soit proposé les moyens de pourvoir à l'indemnité qui pourrait être due aux Seigneurs en possession de ce droit.

XXXII. Sa Majesté fera connaître incessamment aux Etats-Généraux les Réglemens dont elle s'occupe pour restreindre les Capitaineries, & donner encore dans cette partie, qui tient de plus près à ses jouissances personnelles, un nouveau témoignage de son amour pour ses Peuples.

XXXIII. Le Roi invite les Etats-Généraux à considérer le tirage de la milice sous tous ses rapports, & à s'occuper des moyens de concilier ce qui est dû à la défense de l'Etat, avec

les adouciffemens que Sa Majesté defire pouvoir procurer à fes fujets.

XXXIV. Le Roi veut que toutes les difpofitions d'ordre public & de bienfaifance envers fes peuples , que Sa Majesté aura sanctionnées par fon autorité , pendant la présente tenue des Etats-Généraux , celles entr'autres relatives à la liberté personnelle , à l'égalité des contributions , à l'établissement des Etats-provinciaux , ne puiffent jamais être changées fans le consentement des trois ordres , pris féparément. Sa Majesté les place à l'avance au rang des propriétés nationales , qu'elle veut mettre , comme toutes les autres propriétés , fous la garde la plus af-furée.

XXXV. Sa Majesté , après avoir appellé les Etats - Généraux à s'occuper , de concert avec elle , des grands objets d'utilité publique & de tout ce qui peut contribuer au bonheur de fon peuple , déclare de la manière la plus expresse , qu'elle veut conferver en fon entier & fans la moindre atteinte , l'institution de l'armée , ainfi que toute autorité , police & pouvoir fur le militaire , tels que les Monarques Français en ont constamment joui.

DISCOURS DU ROI.

Vous venez, Messieurs, d'entendre le résultat de mes dispositions & de mes vues; elles sont conformes au vif desir que j'ai d'opérer le bien public; & si, par une fatalité loin de ma pensée, vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, seul, je ferai le bien de mes peuples; seul, je me considérerai comme leur véritable Représentant; & connoissant vos cahiers, connoissant l'accord parfait qui existe entre le vœu le plus général de la Nation & mes intentions bienfaisantes, j'aurai toute la confiance que doit inspirer une si rare harmonie, & je marcherai vers le but auquel je veux atteindre, avec tout le courage & la fermeté qu'il doit m'inspirer.

Réfléchissez, Messieurs, qu'aucun de vos projets, aucune de vos dispositions, ne peut avoir force de loi sans mon approbation spéciale. Ainsi je suis le garant naturel de vos droits respectifs, & tous les ordres de l'Etat peuvent se reposer sur mon équitable impartialité. Toute défiance de votre part, seroit une grande injustice. C'est moi jusqu'à présent qui fais tout pour le bonheur de mes peuples, & il est rare, peut-être, que l'unique ambition d'un Souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits.

Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite, & de vous rendre demain matin, chacun dans les chambres affectées à votre ordre, pour y reprendre vos séances. J'ordonne en conséquence au Grand-Maître des cérémonies de faire préparer les salles.



Cette pièce avait été communiquée d'avance. Necker l'avoit fait connaître au Tiers-Etat. Quoique plusieurs articles y eussent été insérés par lui, il se défendit d'y avoir eu part, manifesta hautement son mécontentement, & engagea les mutins à s'opposer à son admission. Ils obéirent aux ordres de leur chef.

Le Roi, en quittant l'Assemblée, ordonna aux trois ordres de se retirer dans leurs chambres respectives. Il est obéi par le Clergé & par la Noblesse; le Tiers-Etat s'y refuse & reste dans la salle.

Mirabeau, qui craint les suites de cette démarche, propose de déclarer les Députés inviolables & soustraits à toute espèce d'autorité. Ce décret est rendu par la majorité, qui n'est pas plus rassurée que lui.

La séance continue, elle est orageuse, & les propos deviennent plus violens par la sécurité. Le Roi réitère l'ordre; nouveau refus. Mirabeau

répond insolemment à celui qui leur demande depuis quand ils prétendent contrevenir aux ordres du Roi : *Dites à celui qui vous envoie que c'est depuis que nous avons conquis notre liberté sur les baïonnettes.* Ces paroles pompeuses font le plus grand effet. Mais où a été ce combat mémorable ? Mirabeau ne peut faire allusion qu'à la baïonnette de la sentinelle mise en faction devant la porte de la salle ordinaire de l'assemblée qu'on décorait. Quelque ridicule que soit ce langage pour tous les auditeurs qui connaissent le peu de peine qu'ils ont eu à se réunir au jeu de Paume, dont personne ne leur a fermé l'entrée, il paraît aux têtes exaltées un coup de lumière. La liberté est déclarée conquise ; & par une suite de cette illustre victoire, l'Assemblée décrète qu'elle est constituante, & qu'elle a tous les pouvoirs nécessaires pour donner au Royaume une nouvelle constitution. Cet acte de despotisme contre les mandataires qui ne leur ont rien ordonné, ni permis de semblable, est le premier de la liberté naissante.

Quelle est donc cette constitution ? Qui a donné l'ordre ou la permission de changer l'ancienne ? Quels cahiers étendent à ce point les pouvoirs des Députés ? Ils ne parlent que de réformes, & presque toutes regardent les finances, seul objet pour lequel les Etats-Généraux ont été assemblés.

Une disposition aussi insensée qu'impolitique, démontre clairement les vues des innovateurs ; les tribunes sont ouvertes à tout le monde , & les séances sont déclarées être publiques. Quelle attestation plus forte de leur malveillance ? Ils veulent faire des loix nouvelles ; mais les loix ne sont qu'un frein utile à la société. L'avantage des loix est la sûreté des individus , leur tranquillité , la paisible jouissance de ce qui leur appartient. Les propriétés seraient bientôt envahies par ceux qui n'ont rien , si la force publique ne contenait leurs desirs. La plus grande partie des loix est donc contraire , non au bien de cette classe , puisque la tranquillité & la sûreté des possessions peuvent seules assurer sa subsistance , mais à ses passions. Ceux qui la compose ne peuvent être admis à faire ces mêmes loix , puisque les passions dominent toujours , sur-tout lorsqu'elles n'ont pour les balancer que des avantages réels , mais assez compliqués pour ne pouvoir être clairement distingués par la multitude. Leur avis doit être souvent contraire au bien qu'elles doivent opérer. Il n'est point d'Etat qui n'ait senti la nécessité de l'exclure de toute législation. S'ils s'y sont glissés quelquefois , c'est toujours dans des momens de troubles , & lorsqu'ils y ont été appelés par ceux qui les suscitaient.

La violation de cet axiôme politique devait

avoir plus de conséquence en France que par-tout ailleurs. La population y étoit extrêmement accrue depuis trente ans; les fonds ne s'y étoient pas subdivisés en proportion. Le commerce & le luxe, qui en est ordinairement la suite, avaient énormément multiplié les genres d'industrie, & par conséquent le nombre des ouvriers employés à satisfaire les goûts différens. Tout, hors la vertu, y étoit peut-être porté au plus haut point où parviendront les hommes. Les connaissances étoient si communes, qu'on pouvait dire qu'elles étoient générales. Les arts étoient poussés à la perfection; le goût étoit exquis; les recherches extrêmes. Tous y participaient plus ou moins. Le peuple, même dans les points les plus éloignés des grandes villes, avait acquis une aisance dont il n'avait jamais joui depuis le commencement de la Monarchie. Le prix de l'industrie étoit très-haut, & celui des journées dans les campagnes étoit peut-être au-dessus de la proportion avec les denrées de première nécessité. Les détails de toutes les parties de l'administration se sentoient de l'intelligence générale, & de l'aptitude de la nation à perfectionner. Les ressources que trouvent encore aujourd'hui les Français destructeurs dans ce qui existait, prouvent qu'il n'est que trop vrai qu'il manquait uniquement à cette machine composée de rouages ex-

cellens, un régulateur qui put les faire marcher d'accord & conspirer à un seul effet.

Qu'avait à desirer le peuple Français? quelle révolution peut le remettre au niveau qu'il a quitté? Ce luxe, contre lequel on reclame tant, l'enrichissait, & eût continué à l'enrichir, si en appauvrissant la cour qui fournissait à la plus grande partie des fraix qu'il occasionnait, il n'eût, par la perte des finances, nécessité la révolution présente.

Un particulier peut de son superflu faire l'usage qui lui convient, il ne dépend que de son plus ou moins de sagesse; mais un Roi n'a point de superflu, il ne doit exiger de ses peuples que ce qui est nécessaire pour subvenir aux dépenses nécessaires au bien de la société dont il est le chef. La Majesté du trône, la magnificence imposante qui augmente le respect, doivent être considérées comme en faisant partie. Mais le luxe est au-dessous des Rois, il leur devient toujours fatal; en ruinant leurs finances, il prépare leur perte; c'est un monstre vorace qui absorbe tout ce qu'on lui présente, & n'en est que plus affamé.

Ceux qui approchent des Souverains sont toujours leurs vils imitateurs; ils se modèlent sur le maître; leurs fortunes ne peuvent long-tems suffire à des caprices sans cesse renaissans. Accoutumés cependant à croire que leur confidé-

raison dépend d'un vain extérieur, ils cherchent tous les moyens de se le procurer ; ils tourmentent, ils molestent le Monarque par des demandes indiscrettes & réitérées ; s'il résiste d'abord, il finit toujours par céder à la ruse & à l'importunité. Une grace obtenue est une raison pour en demander une autre, & en faire demander cent. Plus on consume, plus on desire, plus on emploie d'intrigues pour extorquer. Le Prince ne peut suffire à tant de sollicitations. Il accorde aux uns, & ne les satisfait pas ; il refuse aux autres, & s'en fait des ennemis implacables. Son trésor se vuide ; sa puissance s'affaiblit ; les courtisans se tournent contre lui quand ils voient qu'il est épuisé, & le nombre énorme des ingrats augmente bientôt celui des mécontents.

Pendant son opulence, les grandes Villes, la Capitale, la Cour sur-tout, centre du luxe, des plaisirs, de la licence qui les accompagne, attirent ceux que leurs richesses mettent à portée de mener cette vie séduisante. Les gros propriétaires quittent leurs terres & viennent enfouir dans le gouffre général leurs revenus & souvent leurs fonds. Les gens d'affaires qu'ils sont obligés d'y laisser, s'emparent chez eux de leur autorité. Ils tranchent & décident des choses les plus importantes. Ils habituent le peuple à les regarder comme les maîtres, & usent bien plus

qu'eux de ce pouvoir d'emprunt. Pour se donner un air de science & d'intérêt, ils intentent mille procès injustes, qui les mettent en relation continuelle avec les suppôts inférieurs de la justice. Ceux-ci jouent les premiers rôles dans les petites villes, où nul de ceux que la naissance & la fortune ont faits pour y primer, ne paraissent jamais. Ils se liguent pour partager les dépouilles des Seigneurs imbéciles; & enrichis à leurs dépens, ils calculent les moyens de s'élever à leurs places.

Les gros Financiers ont de tous tems voulu copier les grands Seigneurs; à leur imitation, ils laissent leurs commis gérer leurs affaires. Leurs fortunes se dérangent, les autres en profitent; ils se réunissent à ceux que l'on vient de citer; tous ensemble placés au milieu du peuple, lui persuadent ce qu'ils veulent, & le conduisent à leur gré. Ils lui présentent les grands & leurs adhérens comme des oppresseurs & des tyrans; & abusant de sa crédulité, facile, dès qu'il n'entend qu'un parti & qu'il ne voit rien qui soit pour le moment contre son intérêt pécuniaire, ils chargent le tableau de ce côté, tandis qu'ils l'étourdissent & détournent ses regards des concussions, de la hauteur, des rapines qu'ils ont toujours exercés & qu'ils exercent encore. Un moment de fermentation arrive. Ce peuple, au

grand étonnement de ceux qui n'ont pas suivi cette marche insidieuse, prend le parti de ses oppresseurs contre ceux qu'il n'eût jamais abandonnés, s'ils fussent restés à la place dont leur rang, leurs biens, le droit & la raison eussent dû les empêcher de sortir.

Qu'on cesse donc de s'émerveiller, si tous les employés en sous ordre ont eu tant d'autorité dès le commencement de la révolution, & si les suites leur ont été si favorables. Le raisonnement qui donne raison de tout, nous éclaire sur ce qui paraît le plus extraordinaire. C'est par cet enchaînement que le luxe peut être considéré comme une des causes de la révolution; mais il n'est pas ce qui l'a rendue inévitable, quoiqu'il ait fort contribué à l'opérer. Un charattellé de chevaux fougueux a été précipité par l'ignorance du cocher qui le conduisait; dans la main d'un autre plus habile, leur vigueur n'eût servi qu'à rendre sa course plus étendue & plus rapide.

Le luxe, quand sa source est la surabondance, est un torrent qu'on tenterait en vain d'arrêter; plus fort que toutes les résistances, il s'étend malgré tout ce qu'on lui oppose. C'est au Souverain à rendre utile le limon qu'il dépose: loin d'y participer & d'en donner l'exemple, que ses mœurs soient alors plus pures que jamais.

Qu'une magnificence sage & sérieuse n'ait rien de commun avec l'instabilité de la mode, & en soit une critique toujours subsistante. Que des impôts mis avec intelligence sur tous les objets nouveaux qu'elle présente, soient employés à grossir le fisc à la décharge des malheureux; qu'une stricte économie devenue d'autant plus facile, que celui qui affiche le luxe, atteste le superflu dont il jouit, ou est censé jouir, & que moins de gens ont des droits à demander, le rende de plus en plus indépendant des événements. Qu'il se ressouvienne que le luxe augmentant la population du peuple qui vit de son travail, il faut plus de fermeté pour contenir plus de monde dans l'ordre. Que cette classe devant toujours être subordonnée à celle des propriétaires, il doit plus que jamais protéger ceux qui attachés à leur pays par les fonds qu'ils y possèdent, ne peuvent gagner au changement, ont de quoi répondre de leur conduite & des dettes qu'ils contractent, contre une quantité innombrable d'individus jaloux de ces mêmes propriétés, toujours inquiets, remuans, qui, à la première crainte d'un juste châtement, portent dans les pays étrangers avec leurs bras tout ce qu'ils possèdent & le soustraient ainsi aux loix & à l'autorité.

Les admettre dans des délibérations, les rendre témoins des discussions qu'entraîne ce qui

est relatif au Gouvernement, appeller en grand nombre ceux qu'il est aisé d'échauffer par des discours faits à dessein, & de porter à toutes les extrémités, c'est leur dire : nous voulons proposer des choses injustes, nous vous en ferons partager les avantages; mais soyez nos suppôts fidèles, & exterminiez sans réplique tout ce qui s'opposera à nos volontés.

On sait si les tribunes ont été dociles à cette voix; elles ont toujours influé sur les délibérations, & souvent ont dicté les décrets. Toujours composées de canailles soldées par les factieux, elles ont à leur moindre coup-d'œil, hué insolamment, menacé hautement, ou maltraité publiquement ceux qui leur ont été désignés. C'est sous ces auspices que s'est commencé le grand œuvre de la constitution; & l'on peut dire qu'elle conservera à jamais l'odeur fétide de la piscine d'où elle est sortie.

Malgré la conduite révoltante du Tiers-Etat, malgré les noirs présages dont on ne pouvait se défendre, le Roi, toujours ami de la paix, mais toujours trop enclin à sacrifier aux troubles du moment son rétablissement solide, par une lettre adressée aux membres du Clergé & de la Noblesse, qui, fidèles à leur devoir & à leurs mandats, étaient restés dans leurs chambres séparées, leur ordonna, pour prévenir, disait-

il, les malheurs de l'Etat, de se réunir à ceux qui, en se formant malgré lui & contre les loix, bravaient & elles & son autorité. Ils obéirent à regret & en représentant les suites de cette démarche décisive.

Déjà l'Assemblée commençait à afficher les sentimens qu'elle a depuis si peu déguisés. Déjà on parlait de subvertir le Royaume, & de changer tout le Gouvernement. Un reste de respect força cependant le décret qui déclara le Roi inviolable & ne pouvant être atteint par la loi. Ce décret semble avoir été le dernier effet de la probité & de la raison. L'Assemblée n'a eu ni le desir, ni la possibilité de se comporter avec modération.

Elle est extrêmement divisée d'opinions. Les uns sont au courant des projets médités depuis long-tems à Paris; d'autres, même dans ce qu'on appelle le côté gauche, qui est le parti révolutionnaire, en ont rapporté, de leurs Provinces, qu'on traite de préjugés, mais auxquels ils tiennent d'autant plus, qu'ils fondent l'espoir de leur fortune sur leur exécution.

Chacun a un plan jetté en conséquence. Plusieurs desirèrent établir, comme en Angleterre, deux Chambres & une Monarchie mitigée. L'appas d'être de la Chambre-haute leur a été mystérieusement offert, beaucoup se sont laissés prendre

à cet hameçon trompeur. Leurs espérances sont déçues, un décret prononce affirmativement contre ce système.

Plusieurs autres décrets, tendant à la destruction générale, se succèdent en peu de tems. On parle hautement à Paris contre le Roi & ses Ministres. Le désordre augmente. Necker est connu pour en être l'instigateur; il ne cherche pas même à le cacher. Le Roi ne peut en douter, & supporte impatiemment un aussi pesant fardeau. Ceux qui lui sont attachés, lui représentent vivement la nécessité d'expulser sur-le-champ ce moteur arrogant, & d'anéantir ce foyer de faction & d'intrigues. Il en sent la nécessité; mais il craint pour le moment. Necker, par lequel il est observé, remarque très-bien ce sentiment, & veut l'effrayer par un échantillon de sa puissance; il part à pied de l'hôtel du contrôle-général & monte au château entouré d'une foule immense qui crie, *vive Necker*. Il sort de chez le Roi au moment où il va monter en voiture; & se présentant sur le même escalier, il est accueilli par cette même populace qui redouble d'applaudissemens pour le Ministre, & n'a pas l'air de s'appercevoir de la présence de son Souverain.

Quelque faible que soit la puissance d'un Roi, il en rassemble toujours les restes expirans con-

tre celui qui prétend l'humilier. La perte de Necker est jurée. La cherté du pain est extrême à Paris. Le peuple toujours prêt à se soulever quand il meurt de faim, est dans la plus grande agitation. Les menaces contre le Roi & la Reine sont publiques. Le buste de Necker & du Duc d'Orléans, sont portés en triomphe dans les rues. Jamais chefs de faction n'ont été plus ouvertement prononcés. Le Roi prend enfin son parti, il envoie au premier l'ordre de sortir sur-le-champ de France; il part secrètement le 11 Juillet & ne le communique à personne.

Le bruit se répand à Paris qu'une nuée de brigands s'avance pour piller cette ville. Cette nouvelle inspire la terreur & l'effroi. Le peuple s'attroupe, demande des armes, & se porte en foule aux Invalides, dont on a eu l'imprudence de ne pas défendre les abords; il s'empare d'une quantité énorme de fusils & d'armes de toutes espèces. Dans ce moment il apprend le renvoi de Necker qu'il adore. Les têtes s'échauffent, on ne peut prévoir qu'elle sera l'issue de cette sédition.

Quelques régimens s'approchent de Paris; les factieux n'en sont que plus animés. M. le Prince de Lambesc charge les mutins attroupés sur la place de Louis XV à la tête du brave régiment de Cavalerie de Royal Allemand; ils gagnent les

Tuileries; il les poursuit & y entre seul à cheval, heureusement personne ne pense à retirer le Pont-tournant, il en sort sain & sauf; les bourgeois effrayés fuient, le désordre devient de plus en plus effrayant. On engage le Roi à faire avancer des troupes sur Paris & à sévir contre les rebelles; son horreur pour le sang fait qu'il s'y refuse. L'insolence croit en proportion de ce que la crainte diminue.

Le bruit effrayant des brigands a trop bien réussi dans la Capitale pour n'être pas employé dans tout le Royaume. Il est bientôt généralement répandu; on invite, on force le peuple à s'armer. La France n'est plus qu'un camp. On profite de ce rassemblement extraordinaire pour répandre que ceux que l'on craint sont attirés par la Noblesse & le Clergé. Quelques individus de ces corps éprouvent déjà les effets de cette affreuse calomnie; mais généralement ils ne sont pas tels qu'on s'en est flatté. Mirabeau triomphe d'une supercherie qui a mis en un moment à la main de la Nation entière des armes qu'aucune autorité n'a plus la force de lui faire poser. Cet expédient cependant n'est pas de son invention; il est calqué sur ce qui se passa en Angleterre en 1688, lors de l'expulsion du Roi Jacques II.

M. Hume, Auteur si justement célèbre, dit en substance dans son *Histoire de la Maison des Stuarts*,

que le trouble & la perplexité étaient grands dans cette isle en ce moment ; mais que ce qui les porta à l'extrême fut le bruit qui se propagea avec célérité , que les troupes qui étaient en Irlande venaient d'être licenciées , qu'elles se répandaient en Angleterre où elles mettaient tout à feu & à sang. Aussi-tôt , dit-il , chacun croit voir la flamme qui dévore le village dont il s'éloigne en courant , & entendre les cris des victimes qui y sont égorgées. Je demande à ceux qui ont été témoins dans les Provinces de cette alarme panique , si ce tableau n'est pas celui des événemens qui se sont passés sous leurs yeux.

Le tumulte croît toujours à Paris. Le peuple armé demande un chef ; la faction l'avait désigné. Tout était préparé pour sa nomination ; La Fayette est nommé par acclamation, installé, sans la permission & l'agrément du Roi , commandant indépendant dans une ville de six à sept cent mille âmes.

Il faut un Magistrat de la même espèce. Bailly , qui déjà a été Président de l'Assemblée nationale , membre de l'Académie , est choisi par ceux qui ont nommé La Fayette dont il est le vil serviteur.

La canaille se porte en armes à la Bastille , objet toujours effrayant pour les mutins , elle somme le Commandant de se rendre ; il refuse

&

& consent peu après à parlementer. Le peuple nomme quelques personnes pour cet effet ; on baïsse le pont pour les laisser entrer ; une foule immense les pousse & se précipite avec eux. Lauenay voit qu'il est perdu ; sa tête l'abandonne , il fait tirer à mitraille sur ceux qui sont dans la cour ; on en tue un grand nombre. Le reste parvient à baïsser le pont-levis qui enfin a été relevé , il entre assassine cent vieillards invalides qui composent la garde , se jette sur le Commandant , le traîne devant l'Hôtel-de-Ville , où il le met en pièces. Pendant ce tems , d'autres parcoururent ce château fameux pour en délivrer les prisonniers dont le nombre , dit-on , est immense. Il s'en trouve cinq ; monument bien authentique du peu de sévérité d'un Roi qu'on accuse du plus odieux despotisme.

Les Gardes-Françaises , qui jadis se fussent opposés à ces excès , n'existent déjà plus. Ils se sont réunis aux bourgeois qui les ont séduits. Ce corps , commandé quarante ans par M. le Maréchal de Biron , avait été pendant ce long-tems l'exemple de la subordination & de la discipline. Ce vieillard estimable était mort depuis peu. Un nouveau Colonel l'avait remplacé. Des vexations minutieuses substituées à une règle juste , mais sévère , avait dénaturé l'esprit de ce corps , qui , toujours au milieu de Paris , était plus qu'au-

cun autre difficile à préserver de la contagion de la ville la plus corrompue de la terre. Par mille insinuations infidieuses , on engage les soldats à se révolter contre leur Souverain & leurs Officiers qui lui sont fidèles. On récompense ceux qui se soulèvent les premiers , on séduit les autres par l'argent qu'on leur distribue avec profusion , & par toutes les facilités de satisfaire leurs passions brutales. Les cabarets & les mauvais lieux leur sont ouverts gratis ; on fait , dès le premier instant , une quête pour les corrompre ; on profite pour cela d'un moment où les motions les plus violentes faites publiquement , les projets les plus affreux proposés ouvertement , les propos les plus atroces tenus sous les fenêtres du monstre qui les encourage , ont attiré au Palais-Royal , ce receptacle de l'horreur & du crime , la plus grande partie des citoyens surpris de ce spectacle nouveau , ou ravis de ce qu'ils entendent.

Chacun s'empresse de contribuer à ce qu'on appelle déjà un acte de patriotisme ; les uns par persuasion , beaucoup plus par frayeur , donnent ce qu'ils n'osent refuser. Beaucoup exaltés par les cris de ceux qui s'extasiaient sur la beauté de cette offrande , font des dons qui paraîtraient excessifs , s'ils étaient accordés de sang-froid. Un témoin de cet impôt d'un genre nouveau , ob-

servateur attentif de ce qui se passe dans ce moment d'ivresse, voit plusieurs bourgeois dont l'extérieur ne fait nullement présumer la richesse, vuidier leurs bourses, & notamment un Horloger nommé Charles le Roy donner trente louis d'or qu'il a sur lui.

La réunion des Gardes-Françaises aux rebelles armés leur donne de la force & rehausse leur courage. On craint avec raison où seront portés les excès. Le Roi va à l'Assemblée nationale; il s'assied au milieu des Députés, leur parle, les larmes aux yeux, & comme un bon père, des troubles de Paris, des horreurs qui s'y commettent, & de celles qui sont de plus en plus à craindre. Il demande leurs conseils pour rétablir la paix, & promet de sévir contre ceux dont on a à se plaindre. Quel engagement! Son discours & sa douleur font le plus grand effet. Il est reconduit par l'Assemblée entière jusqu'à son appartement, au milieu des cris de vive le Roi, vive Louis XVI.

Ces dispositions sont trop contraires aux vues des factieux pour qu'ils ne travaillent pas ardemment à les détruire; ils y réussissent. La fermentation est de plus en plus grande dans Paris.

On dit au Roi que sa présence seule peut y rétablir le calme : toujours empressé de faire ce qui peut contribuer à la paix qu'il desire, il se

décide à y paroître lui-même le lendemain ; persuadé cependant que c'est son dernier jour , il se prépare à la mort en remplissant tous les devoirs d'un Catholique religieux. Il arrive à l'Hôtel-de-Ville , il y est reçu par le Maire Bailly , qui , dans un discours aussi plat qu'emphatique , lui dit que Paris vient de reconquérir son Roi. Où donc est encore cette nouvelle conquête ? Lalliotendal le harangue à-peu-près dans le même sens ; il en est quitte pour la peine sensible d'esfuyer de semblables discours. Il traverse un peuple déjà son ennemi , sans éprouver aucun mal , & revient sain & sauf à Versailles.

La fureur publique se tourne sur Monseigneur Comte d'Artois , accusé de l'avoir engagé à des mesures violentes. Il lui avait assurément donné un conseil salutaire , & la force seule pouvait par un exemple vigoureux , en imposer. Plus les auteurs des troubles sentent cette vérité , plus ils en veulent à celui qui l'a mise au jour. Ils n'omettent rien pour l'immoler à leur vengeance. On le cherche à Versailles , à Paris & bientôt dans toute la France ; mais il a prévenu leur fureur , il est déjà hors de ce pays perfide.

Des émissaires ont été envoyés de tous les côtés pour ramener Necker , dont le départ a causé un deuil public. Ils le rejoignent , il revient à Paris , & son retour y fait aussi peu de sensation

que son départ avait causé de désordre. Ceux qui ont contribué & forcé à son rétablissement, n'ont déjà plus besoin de lui. Bien plus, par sa hauteur, son arrogance & ses prétentions à la souveraineté générale, il s'en est fait des ennemis personnels. Son renvoi a été une raison pour émouvoir le peuple ; son retour ne peut être utile dans le même genre, & sa présence déplaît. Des réflexions bien douloureuses pour son orgueil eussent dû être la suite d'un contraste aussi marqué dans si peu de jours, & lui montrer combien il était éloigné du point de puissance où il se flattait d'avoir atteint ; mais peut-on persuader à l'âne chargé de reliques que ce n'est pas lui qu'on encense ? Il reprend le même ton, la même jactance ; mais son crédit diminue tous les jours, & son règne ne peut être de longue durée. Revenons au travail de l'Assemblée nationale.

Il y avait été arrêté, que rien ne pourrait être décrété, s'il n'avait été proposé & discuté trois jours auparavant. Cette loi avait paru d'autant plus sage, que les séances du soir, moins nombreuses que celles du matin, étaient bien plus orageuses, vu que beaucoup de ceux qui y siégeaient, n'étaient pas doués de la sobriété nécessaire à des Législateurs. Elle avait été généralement applaudie ; mais elle contraignait trop la faction pour être long-tems en vigueur,

Le 4 Août dans une séance du soir , où le nombre de ceux qui ont passé un long tems à table , est plus considérable qu'à l'ordinaire , le Vicomte de Noailles , sans aucun préliminaire , propose , au nom de la Noblesse qu'il dit représenter , dont il a jusques-là refusé d'exécuter les ordres , & qui a été bien éloigné de le charger d'une semblable commission , de faire le sacrifice des différens droits féodaux qui lui appartenaient. On sent combien il est applaudi par ceux qui n'en possèdent , ni ne doivent point en posséder un jour. Le proposant lui-même est dans ce cas , sa fortune , comme cadet , doit être peu considérable , & peut-être nulle en terres.

Aussi-tôt excités par le vin & les cris , & préparés d'avance , quelques Nobles qui se sont réunis au Tiers-Etat font les mêmes offres. Nouveaux applaudissemens. La suppression de tous les droits féodaux est décrétée à l'instant , au mépris de la loi qui eût du renvoyer cette matière importante pour être décidée dans trois jours. La Noblesse se trouve en un instant ruinée. Toutes les possessions sont dénaturées , & tant de mal est fait en un quart-d'heure par des gens ivres , des Avocats & des Procureurs qui ne possèdent rien , ou qui veulent soustraire ce qu'ils possèdent aux droits légitimes qu'ils ont toujours acquittés.

Le mode du décret est renvoyé à un autre instant. Il fixe d'abord les droits qui seront remboursés, ou ceux qui seront éteints sans dédommagement; tous ont finis par retomber dans cette dernière classe. La seconde législature a trouvé plus économique de les déclarer non remboursables, que d'en payer le prix. On n'a pas d'idée de l'inquisition exercée pour trouver des droits à supprimer. Les titres sur lesquels ils étaient fondés, ont été présentés au peuple comme ceux de la servitude. On l'a engagé à les anéantir. Il les a cherchés dans les châteaux, & pour les détruire plus sûrement, a pillé & brûlé les maisons des Nobles dans beaucoup de Provinces. Ces désordres ont été présentés à l'Assemblée, elle en a ri; ils étaient son ouvrage.

Vers ce tems il est décrété que le Roi aura le veto suspensif des décrets pendant trois législatures. Qu'il ne sera forcé de les sanctionner que quand ils auront été approuvés par trois consécutives. Cette matière cause les plus grands débats. Un reste de raison triomphe cependant, & la loi passe malgré les factieux; mais elle n'a jamais été utile, & ils ont bien trouvé les moyens de forcer la sanction du Roi, quand ils ont cru qu'une prompté exécution leur était avantageuse.

Les ordres sont envoyés par toute la France.

pour assembler tous ceux dont l'impôt se monte à la valeur de trois journées de travail , à l'effet de nommer une Municipalité dans chaque paroisse. Elle est composée d'un Maire & d'un nombre d'Officiers municipaux proportionné à sa population. Les suffrages se donnent au scrutin. Les trois quarts des habitans des campagnes ne savent pas écrire. Quelqu'un est censé mettre sur le billet le nom qui lui est indiqué , & y substitue celui qui lui convient. Par ce moyen les intrigans s'emparent de ces places. Les plus mauvais sont ceux qui dominent ; & les campagnes comme les villes sont menacées d'une subversion prochaine. Il y a en France quarante-quatre mille paroisses. En supposant cinq municipaux par paroisse , ce qui est un nombre bien inférieur à celui qui existe , il se trouve sur-le-champ deux cents vingt mille personnes qui ont part au Gouvernement , se croient les maîtres , & le sont réellement.

Tout le Royaume se forme en Gardes nationales. Les villes & les campagnes ne retentissent plus que du bruit des tambours. Le plus petit bourgeois endosse l'habit uniforme , & déjà se croit un héros ; il veut des armes , il fait l'exercice. On ne peut fournir aux demandes de fusils ; la France n'est plus reconnaissable , & tout présente au voyageur l'esprit de rébellion & de

vertige. Mille excès sont bientôt la suite de cette frénésie. Si on a de la peine à les réprimer parmi des soldats soumis, comment les empêcher dans la dernière classe du peuple, à laquelle l'habit a donné toute l'impudence soldatesque, qui n'en a ni la soumission ni les sentimens, & qui se croit indépendante de toute autorité.

Les lieux de prostitution & de débauche ne désemplissent plus. Le père gémit du désordre de ses enfans, & n'ose s'en plaindre, encore moins le leur représenter. L'homme honnête tremble & se renferme chez lui. Quiconque ose s'élever contre de semblables désordres, est insulté, maltraité, accusé d'être traître à la patrie. On ne parle que de visiter, de brûler, de pendre, d'assassiner. Ces menaces sont suivies d'un prompt effet en beaucoup d'endroits. Les plaintes viennent en foule à l'Assemblée nationale; ces maux lui sont rapportés avec l'expression du sentiment qu'éprouvent ceux qui lui en rendent compte. Vaines représentations. Elles ne regardent que les gens de bien; elles sont renvoyées au pouvoir exécutif, c'est-à-dire au Roi, qui n'a plus ni force ni influence dans un Royaume entièrement désorganisé, & l'Assemblée passe tranquillement à l'ordre du jour.

La discussion sur le droit de la Maison d'Espagne à la Couronne de France est mise en-avant.

M. le Duc d'Orléans , qui , dans le rang de succession , marche après elle , fait tout ce qui est en lui pour l'en faire déclarer déchuë. Ses menées ne servent qu'à suspendre le décret affirmatif , & l'Assemblée ne préjuge rien malgré les flots d'or versés pour obtenir une décision favorable à celui qui les répand.

Elle commence à s'ennuyer à Versailles où elle tient toujours ses séances ; elle ne s'y trouve pas assez en sûreté , & craint que dans cette ville , que l'on croirait devoir être dévouée plus particulièrement au Roi , il ne soit facile d'exécuter quelque chose contre elle. Elle sent qu'elle aura plus de force au milieu de Paris où ses partisans dominent. On répand dans cette ville qu'il est pénible d'aller à quatre lieues assister à ses séances ; que Versailles profite du concours d'étrangers qu'elles attirent ; qu'il est enfin bien plus avantageux qu'elle soit au milieu de la Capitale qui est sa place naturelle ; que d'un autre côté , il est nécessaire que l'Assemblée soit près du Roi , sans lequel rien ne peut se terminer ; que le superbe château des Tuileries ne lui convient pas moins que celui de Versailles ; & que le peuple de Paris ne sera heureux & n'aura le pain à bas prix , que quand le Roi sera dans cette ville , dont le bonheur dépend de cette démarche. Ces raisonnemens ne tardent pas à être débités dans les cafés & dans tous

les lieux publics. Ils sont approuvés de ceux qui les fréquentent , & bientôt la chose est mise à exécution.

Le projet d'aller chercher le Roi se publie hautement le 4 Octobre au soir au Palais-Royal. Une foule immense de femmes & d'hommes déguisés en femmes s'assemblent dès le matin du 5 à la place de Louis XV, le nombre en augmente successivement jusqu'à dix heures. Elles partent accompagnées de quelques hommes , & arrivent à Versailles , pour demander , disent-elles , la diminution du prix du pain. Le Roi est à la chasse ; on court le chercher ; il arrive , & trouve cet attroupement déjà grossi d'une manière effrayante. Les femmes s'avancent à l'Assemblée nationale , & la forcent en apparence d'envoyer une députation demander au Roi la sanction de la suppression des droits féodaux. Elles la suivent jusques chez le Roi , & en sortent à dix heures du soir en se vantant d'avoir obligé ce Prince de consentir à leur demande.

Les cours du château se remplissent de peuple qui s'y entasse. Les Gardes-du-corps placés dans les cours sont injuriés & menacés ; un de leurs Officiers a le bras cassé d'un coup de fusil. Ils peuvent aisément dissiper cette populace audacieuse ; le Roi leur défend de faire le moindre mouvement , & cette troupe héroïque se sacrifie plutôt que d'y

contrevenir. Le reste des troupes reçoit le même ordre ; rien ne s'oppose aux entreprises des mutins.

L'intérieur du château est rempli de brigands armés & non armés. Le Roi & sa famille sont entourés de scélérats. L'Assemblée reste dans la salle sans s'occuper des moyens d'appaiser une sédition aussi dangereuse. Les bons citoyens tremblent pour la vie du Monarque. On n'entend parler que de le massacrer. Chacun connaît les auteurs de ces atrocités, & fait que le fruit que se flatte de retirer du plus grand des crimes le premier d'entre eux, est pour lui une raison suffisante de le commettre.

La Fayette arrive enfin après dix heures du soir. il monte au château, il paraît étonné que les maîtres existent ; sa figure blême pâlit encore. Ses Aides-de-camp le soutiennent & raniment son courage. Il s'avance vers l'appartement du Roi à travers une foule épaisse qui fait retentir l'air de ses applaudissemens. Il peut à peine proférer quelques mots devant lui ; cependant il finit par promettre de calmer le tumulte, & invite le Roi à permettre que la Garde nationale s'empare de tous les postes extérieurs. Le Roi est forcé d'y consentir. Alors il paraît, appaise tout d'un seul mot. Tout se soumet comme les flots à la voix de Neptune. La Garde nationale se place sans

aucun empêchement aux endroits qui lui sont indiqués ; les Gardes-du-Corps se retirent dans l'intérieur.

Il est près de deux heures du matin , & la paix semble rétablie. La Fayette invite le Roi à se reposer , répond de sa tranquillité ; & soigneux de sa santé , se retire lui-même dans son appartement , où il va cacher sa honte & son dépit.

Malgré sa promesse solennelle , le bruit recommence à la pointe du jour. Des Gardes-du-Corps sont assassinés en faction. Ceux qui ont couché dans l'anti-chambre de la Reine entendent de loin les imprécations vomies contre elle ; ils se barricadent , & vont l'avertir du nouveau danger auquel elle est exposée. Cette Princesse sort de son lit toute nue , & court chez le Roi où elle se réfugie. Les assassins enfoncent les portes à coups de haches , égorgent les Gardes-du-Corps , volent au lit de la Reine , & trouvent leur proie soustraite à leur fureur. Le Duc d'Aiguillon est reconnu habillé en femme par un Garde-du-Corps renversé & blessé , mais qui a conservé une présence d'esprit rare en de semblables circonstances.

Le Duc d'Orléans est rencontré dans le château par plusieurs personnes qui le coudoient ; il est en habit gris , en bottes , une gaule à la main ; d'autres le voient à cheval un moment après. Nec-

ker traverse les appartemens d'un air radieux ; il croit le Roi perdu , & goûte avec sensualité le plaisir de la vengeance ; il est dans l'erreur : le Roi est sauvé. La suite des appartemens , la quantité d'honnêtes gens qui s'y portent sur le bruit du péril où est leur Souverain , le préserve de la rage des meurtriers.

La populace se venge sur les Gardes-du-Corps du peu de succès de son entreprise. Quelques-uns sont massacrés , d'autres sont entraînés pour être immolés. La Fayette entre chez le Roi , il exige de lui la promesse d'aller le jour même à Paris & d'y faire sa demeure. Il exige aussi que la Reine se montre sur le balcon à ce peuple furieux qui est venu pour l'égorger , & dont toutes les armes peuvent se tourner contre elle. Elle le fait : alors La Fayette descend , il parle : tout se tait. Il dit de pardonner aux Gardes-du-Corps ; on leur pardonne , on les embrasse , on les traite en frères.

Tout s'appête pour le départ du Roi. A dix heures il monte en carrosse , ainsi que sa famille. Sa voiture est précédée , suivie & entourée d'une quantité innombrable d'hommes & de femmes ivres ; ils ne cessent de les accabler de toutes les injures qu'est capable d'inventer cet excrément du peuple , contre ceux qui lui sont présentés comme l'objet de son animosité. La voiture du Roi est précédée de canons chargés à mitrailles , la bouche

ournée vers lui; devant ses chevaux sont portées au bout de piques les têtes de ses Gardes, auxquels leur zèle vient de coûter la vie. Tel est le cortège qui l'accompagne aux Tuileries où il n'arrive qu'à six heures du soir. Les Gardes-du-Corps sont supprimés, la Garde nationale en fait le service. Le Roi est gardé par des troupes dont le Commandant est indépendant de lui. Elles ont ordre de ne pas permettre qu'il sorte de ce château; de ce jour, il a les Tuileries pour prison.

Suspendons pour un instant ce récit pour nous livrer à quelques réflexions sur cet événement, dont les détails ne sont pas assez connus des étrangers, & dont cette légère esquisse donnera quelque idée.

C'est au Palais-Royal qu'on arrête, le 4 Octobre, qu'il faut aller chercher le Roi & l'amener à Paris. Dès le matin, la troupe se rassemble à la place Louis XV; à dix heures elle est prête à partir. Elle est composée de femmes & d'hommes déguisés en femmes de tous les quartiers de Paris. Un tel rassemblement ne peut être fait en un moment à l'extrémité d'une aussi grande ville. Ils ont donc été avertis d'avance, & le travestissement d'un grand nombre prouve qu'on a eu le tems de se préparer à l'exécution, & qu'on leur en a fourni les moyens. Jamais complot fut-il plus public? jamais sédition fut-elle plus manifeste?

La marche est arrêtée & réglée dans le jardin du Palais-Royal peu de jours après la discussion relative aux droits à la Couronne de la Maison d'Espagne , contre laquelle M. le Duc d'Orléans a employé tout ce qui était en lui. Il fait le danger qui menace la Famille royale : il ne paraît pas même chez le Roi : il nie hautement avoir été le 5 à Versailles ; comment en est-il absent ce jour même , tandis que comme membre zélé de l'Assemblée nationale , il assiste à toutes ses séances. Cependant il a été vu & touché par plusieurs personnes qui le connaissent parfaitement , par des Députés qui le voient tous les jours , & par lesquels sa figure , toujours remarquable , ne peut être confondue en une semblable occasion. On le voit à pied , à cheval , à Versailles & en chemin. Il peut seul gagner à l'attentat qu'on veut commettre ; le Roi & toute sa famille doivent périr. On fait que n'étant plus , Monseigneur Comte d'Artois doit être déclaré criminel de haute trahison , déchû de la Couronne lui & ses enfans ; & que le Duc d'Orléans compte monter , sur les cadavres de ses malheureux parens , au trône souillé du sang royal. Le rapprochement des circonstances , la conduite depuis cet instant fatal , le rôle affreux qu'il a joué dans la fin tragique de l'infortuné Louis XVI , son caractère d'atrocité que tout le monde voit avec horreur , laissent-ils

ils quelques doutes sur ses intentions le 6 Octobre, & sur ce qu'il a fait pour les seconder ?

La Fayette est son complice, soit dans l'espoir d'en retirer un avantage particulier, soit d'accord avec les chefs de son parti. Peut-il en ce jour mémorable ignorer une résolution que tout Paris connaît, & dont on parle dans tous les carrefours ? Combien ne faut-il pas de tems pour rassembler la colonne nombreuse qui se met en marche dès dix heures du matin ? Combien ne lui est-il pas facile de s'y opposer ? Comment n'arrive-t-il que douze heures après le départ de la canaille qu'il connaît la plus violente, la plus portée à tous les excès ? Il peut d'un mot l'empêcher de partir, puisque d'un mot, plus de douze heures après, malgré l'échauffement qu'a dû nécessairement causer le chemin, les propos & le vin, il la calme & la dissipe pour un tems.

Il ose répondre au Roi de sa tranquillité. Se fiant à une parole aussi positive, le Monarque se retire ainsi que sa famille pour se reposer des fatigues de cette journée cruelle. A la pointe du jour, les portes de l'appartement de la Reine sont enfoncées ; on pénètre jusqu'à son lit. A-t-il pu ignorer un pareil projet ? Il rentre dans son appartement à deux heures. Quel homme, je ne dis pas bien intentionné, mais qui eût voulu garder l'apparence de la décence, n'eût pas passé cette nuit

près de son Souverain. Il est le maître de tous les postes. Pourquoi des assassins ont-ils pénétrés ? Qu'il ne dise pas que rien n'était capable de les contenir, d'un seul mot il a pu s'opposer à la fureur du peuple qui était prêt à la décharger sur les Gardes-du-Corps qu'il avait arrêté. A sa voix, ils ont été déliés & bien traités. Quelle était donc sa puissance ? Pourquoi n'a-t-il pas demandé au Roi, dès la veille, de se transporter à Paris ? Quelle escorte souffre-t-il au our de lui pendant le chemin ? En vain on chercherait à l'excuser en quelque chose, son incapacité même ne peut le servir ; & si l'on voit par-tout le sot infatué, on reconnaît en même-tems le traître régicide.

Les principaux chefs des révolutionnaires ont été dans le secret, & ont coopéré à cet attentat. Dès le matin on avertit l'Assemblée de l'attroupe-ment qui se fait à Paris, & ensuite du départ des bandits qui s'avancent sur Versailles ; l'Assemblée n'en tient compte. Des femmes, venues pour demander au Roi la diminution du prix du pain, sont admises dans la salle. Elles exigent, avec menaces, de l'Assemblée, qu'elle fasse sanctionner au Roi la suppression des droits féodaux. On écoute une proposition de cette espèce avec complaisance. Une députation se transporte chez le Roi, & souffre que ce cortège extraordinaire l'accompagne.

Le détour est trop grossier pour en imposer aux plus imbéciles. Quel intérêt a la canaille de la Capitale à la destruction de droits qui ne la touchent aucunement ? D'où peut lui venir l'idée d'extorquer , par la violence , de son Souverain & de son Maître la sanction d'un décret injuste , contraire à toutes les loix anciennes & reconnues , quand il n'en résulte pour elle aucun avantage ? Peut-on méconnaître l'impulsion de ceux qui l'ont rendu & auxquels il doit être profitable.

Différens membres de l'Assemblée s'opposent à ce que les troupes qui sont à Versailles fassent leur devoir. Le régiment de Flandres est enfermé par eux dans la cour des grandes écuries. Mirabeau , le poltron Mirabeau , péroré les soldats pour les engager à rester neutres dans une affaire où il s'agit de la vie de leur Roi. Un Gentilhomme , qui doit à ce Monarque la place qu'il occupe à la tête de ce Régiment , est à Versailles dans l'Assemblée , & ne paraît pas pour défendre son bienfaiteur. Le Duc d'Aiguillon est reconnu parmi les assassins de la Reine , déguisé en femme , au milieu de la lie de la plus crapuleuse populace. La majorité de l'Assemblée écoute tranquillement les différens rapports de ce qui se passe près d'elle , & ne désespère pas , tandis que les membres du côté droit vont faire au Roi un rempart de

leurs corps. On fait promettre à Louis XVI de partir pour Paris; on l'y conduit avec dérision, afin d'affaiblir de plus en plus, par cette humiliation, l'idée de la grandeur attachée à la Royauté, que l'Assemblée veut anéantir. Son silence sur ces événemens majeurs prouve quels sont ses desfeins; la détention du Roi aux Tuileries les confirme.

Etrangers qui jugez froidement dans cette cause qui intéresse toutes les nations, c'est à vous que j'en appelle. N'est-ce pas par miracle que le Roi a échappé dans ces jours d'horreurs à la mort suspendue sur sa tête? Sa détention n'est-elle pas le commencement de sa prison & de son jugement? Ceux qui ont conduit cet infâme complot, n'ont-ils pas fait, depuis l'ouverture des Etats-Généraux, bien plus de chemin qu'il n'en est resté pour conduire un Roi, détenu depuis trois ans, injurié, dégradé, persécuté depuis un si long tems, à l'échafaud où d'autres monstres l'ont fait monter?

Et l'on oserait encore nous parler d'une constitution établie sur des crimes de cette nature! Et ses auteurs prétendraient dans un coin de l'univers à quelque considération! Quel peuple voudra s'avilir au point de leur prêter son appui? Périr à jamais leur ouvrage infernal! Périr mille fois les vils scélérats qui, pour l'éta-

blir , n'ont pas craint de tremper leurs mains dans le sang de leurs concitoyens , d'égorger le meilleur des Rois , & auxquels il n'a manqué que la force pour exterminer sur la terre tout ce qui s'est opposé à leurs projets barbares.

Français , vous les jugerez ces gens qui vous ont séduits ; vous les jugerez sur leurs ouvrages , & sur les effets que vous en aurez ressentis. Le moment du châtiment approche ; débarrassés de vos tyrans , vous pourrez en liberté respirer , sentir & prononcer. C'est alors que vous reconnaîtrez les véritables auteurs de vos maux. Alors tombera le bandeau fatal qui a couvert vos yeux ; vous direz que ceux qui vous ont tirés de l'état paisible où vous passiez doucement votre vie , pour vous plonger dans la douleur , suite nécessaire du crime , dans la disette qui toujours accompagne les troubles , dans le deuil & la misère qu'entraîne avec elle la guerre , & la guerre sur-tout dans laquelle on vous a engagés , ont été de tout tems vos plus cruels ennemis. Sans religion , sans loix , sans Roi , sans pain , sans vêtement , vous déplorerez votre infortune de les avoir écoutés ; vous redemanderez vos Prêtres , ils sont massacrés ou chassés dans des terres étrangères ; vos loix , elles sont couvertes d'une boue épaisse qu'ont jetté sur elles les décrets les plus iniques. Votre Roi , hélas ! il est

mort sur un échafaud , & vous l'avez souffert ; du pain , des habits , il ne reste plus ni magasins , ni manufactures , ni argent dans le Royaume. Vos campagnes sont dévastées ; le cultivateur a été traîné à la défense de vos oppresseurs. La consolation même vous sera refusée ; vous vous êtes attirés tous ces maux , malgré les conseils des gens de bien qui vous aimaient , & qui se sont efforcés de vous défabufer.

Dans votre douleur amère , vous gémirez de votre crédulité ; mais bientôt vous demanderez avec fureur que tant de crimes retombent sur la tête de ceux qui vous ont trompés ; que leur supplice terrible venge de la manière la plus éclatante , les outrages faits au trône & à l'autel , le sang de vos frères dont ils ont causé la perte , & les malheurs de ceux qui existent encore. Qu'il soit enfin un exemple effrayant pour les coupables qu'épargnera le glaive sévère de la justice.

Depuis le 6 Octobre la France a été sans Roi , & l'Assemblée en a de plus en plus usurpé la puissance. Aucune force ne s'est plus opposée à ses perfides projets. Toujours ils ont eu pour but d'augmenter son autorité , de détruire entièrement celle du Roi , & de décrier sa personne & sa dignité. Les motions , les propos , les écrits les plus indécens ont été approuvés & payés. On

n'a plus même gardé l'extérieur du respect & de la justice.

Le 2 Novembre les biens du Clergé sont mis dans la main de la Nation. Il est aisé de prévoir l'usage qu'elle veut en faire ; les Evêques , les Prêtres & les Moines sont réduits à une pension.

Le Royaume est divisé en quatre-vingt-trois Départemens. Loin d'avoir égard aux différentes coutumes des Provinces , à leurs droits , à leurs usages , aux Diocèses , aux Jurisdictions , la France est séparée en quarrés mesurés , & chaque case de ce damier reçoit le nom qu'on peut imaginer le plus éloigné de ce qui le faisait connaître dans la géographie ancienne.

L'on décide qu'il y aura un Evêque pour chaque Département. Le Clergé s'oppose à la subversion des Diocèses , qu'il soutient ne pas être de la compétence de l'autorité civile ; il proteste , on passe sur les protestations , & le décret n'en a pas moins son exécution.

Il est décrété en même-tems que chaque Département aura un tribunal ainsi nommé , & trois , sept ou neuf districts proportionnement à sa population. Un nombre énorme d'administrateurs vient compliquer de plus en plus la machine : de nouvelles Assemblées primaires s'assemblent pour leur nomination. En plusieurs endroits , le Clergé & la Noblesse en sont expul-

sés ; par-tout ils y sont admis en petit nombre , & ces corps , auxquels on attribue toute décision intéressante sur les propriétés , sont composés d'intrigans & de méchans qui n'en ont aucune. L'Assemblée se complaît dans cet ouvrage fait à son image ; ils sont bientôt installés , & les vexations commencent avec eux.

La constitution marche toujours , chaque décret doit en faire partie ; ils sont rendus sans ordre , sans suite , sans raison. Tout détruit , rien ne réédifie. Aucun article n'a été présenté dans son ensemble , discuté dans ses parties , décrété dans sa totalité. Tout est informe , tout est empilé au hasard , & , supposé même que ces matériaux puissent être utiles , ils sont introuvables sous les débris dont ils sont couverts. Chaque décret augmente le désordre ; l'ouvrage entier n'est qu'un cahos dans lequel il est impossible de se reconnaître. Il n'existe plus ni autorité , ni ordre public , ni propriétés , ni finances , ni état pour aucun citoyen ; on n'entrevoit rien qui puisse être substitué à tant de choses abattues avec acharnement.

Tel est l'état de la France quand l'Assemblée ordonne de jurer fidélité à tout ce qu'elle a fait & à tout ce qu'elle doit faire. On force le Roi de prêter le premier ce serment ridicule ; il le prête , on l'exige de tous les Députés.

Necker est enfin décidément congédié , plus par l'Assemblée nationale dont il est le père , que par le Roi qui ne dispose plus même du choix ou de la conservation de ses Ministres. En vain depuis son retour du mois de Juillet , il a travaillé de toutes les manières à ranimer ses partisans ; en vain il a employé tout ce que l'intrigue la plus consommée a pu suggérer au cœur le plus atroce & le plus méprisable ; en vain sa fille a prostitué ses charmes pour soutenir la puissance de son père ; il n'a plus eu affaire à d'honnêtes gens. Les scélérats , auxquels il est insupportable , sont aussi rusés & plus forts que lui. Il n'a pu se défendre contre eux , ils l'ont attaqué avec l'arme perçante du ridicule ; il part , les huées & le mépris sont ce qui l'accompagne.

Il se retire à Genève , dont il a fait la richesse , mais où sa morgue insupportable déplaît généralement à ses habitans qui l'aiment aussi peu de près , qu'ils le vantaient quand il était loin d'eux. Il préfère bientôt d'habiter le vaste château de Copet , qu'il a acheté dans le canton de Berne. Là il affiche les airs qu'il a tant reprochés aux grands Seigneurs Français , & qui lui conviennent si peu à tous égards. Son parti a totalement disparu en France ; & l'univers ignorerait son existence , si un ouvrage fait par lui , pendant le procès du Roi , n'avait réveillé dans l'ame de

tous les bons Français l'horreur que leur inspire cet être détestable que le Ciel créa pour leur malheur.

Quelle peine pour l'infortuné Louis XVI de voir écrire hypocritement pour sa défense celui qu'il savait être le véritable auteur de ses tourmens, celui qui n'avait pas même déguisé ses sentimens la nuit du 5 au 6 Octobre, celui qu'il trouva toujours son ennemi déclaré, & de la trahison duquel il eut les preuves les plus évidentes. Qui peut s'empêcher de comparer Louis au lion expirant, & de partager sa douleur de l'insulte qui lui est faite en ce dernier moment par le plus vil des animaux.

L'Assemblée voit le départ de Necker avec d'autant plus de satisfaction, que les finances étant entre les mains d'un Ministre, sont encore en quelque façon dans celles du Roi. Elle s'empare de leur direction comme de tout le reste; un Comité est substitué au Ministère, & le Roi n'a plus la moindre inspection sur cet article, l'ame & le nerf de tous les autres.

Les finances sont la difficulté toujours renaissante. Déjà les gabelles sont supprimées; l'impôt sur le tabac ne peut se soutenir; les entrées de Paris déplaisent à ceux qui les paient. Chacun veut se soustraire à ce qui porte immédiatement sur lui. Les revenus de l'Etat sont diminués de

moitié ; il est impossible de faire payer ceux qui subsistent encore. La pénurie d'argent augmente avec le trouble ; des sommes immenses ont été employées à corrompre le peuple & les particuliers. L'Assemblée ne cache pas qu'une révolution *est une chose très-chère*. Cependant les dépenses sont plus fortes que jamais. L'ouvrage entrepris ne peut être de long-tems l'effet de la persuasion. Il faut de l'argent pour le soutenir. S'il manque, les partisans du nouveau système seront bientôt désabusés.

Mirabeau propose d'établir un papier-monnaie, & de l'hypothéquer sur les biens du Clergé ; la Nation les a déjà, comme on a vu, déclarés dans sa main, & ensuite a décrété qu'ils lui appartiennent & qu'elle a le droit d'en disposer. De nombreuses réclamations se sont élevées contre cette décision aussi irreligieuse qu'impolitique, & dont l'effet a justifié l'insuffisance ; mais depuis long-tems les biens de l'Eglise ont été présentés comme le remède au désordre des finances, & chacun se propose d'en combler le déficit immense qui est un objet de terreur toujours renaissante. Déjà la dixme a été gratuitement supprimée, & la partie la plus nette du revenu du Clergé lui a été enlevée par cette injustice. On lui a ôté ce qui lui appartenait pour donner à celui qui ne demandait pas, & qui n'eût eu

aucun droit de le faire , puisqu'ayant acheté le bien qu'il possédait avec cette charge , elle a été déduite sur le prix. L'Assemblée a voulu , par une générosité qui ne lui coûtait rien , & d'autant moins qu'elle ne s'était pas alors emparé du reste des biens de l'Eglise , se faire des amis dans tout le Royaume , & indisposer contre les Prêtres , dont on a présenté au peuple les droits & les revenus légitimes , comme des impôts exigés de lui par la force aidée de la superstition.

La dixme ne pouvait être annullée , les biens de l'Eglise ne pouvaient être dénaturés & vendus que par l'espèce d'hommes qui a proposé de le faire. Tant que les propriétaires auront en France la voix prépondérante , que le droit & la raison leur attribuent , tant qu'on y suivra la Religion Catholique , tant qu'on y respectera la justice & les loix , tant que la sagesse présidera au Gouvernement & cherchera le bien général & individuel , les possessions du Clergé seront intactes comme toutes les autres ; leur détérioration est une atteinte portée à toutes. C'est un malheur réel pour le Royaume entier. On ne peut ôter en tout ou en partie au Clergé ce qui lui appartient , sans frustrer le peuple des aumônes auxquelles il a droit de prétendre , & l'état de l'accroissement successif des secours qu'il peut en exiger. Cet acte est destructeur de la Religion.

Ses Ministres réduits à une pension, quelque considérable qu'elle puisse être, seront bientôt regardés comme une charge pour le trésor public par ceux qui ne tarderont pas à oublier que leurs fonds auront été employés à leur soulagement. Ils perdront insensiblement toute la considération dont ils jouissaient. La vente de leurs propriétés leur ôtera les différens rapports qu'ils avaient avec le peuple; & totalement isolés, ils seront regardés par lui comme des êtres inutiles, vivant du plus pur de son sang.

Le Clergé, comme corps, a une autorité directe sur ses membres & sur ses biens, elle lui donne les moyens de les améliorer que ne peuvent jamais avoir les acquéreurs. Leur vente ne servira qu'à satisfaire l'avarice de quelques spéculateurs; & l'état se trouvera privé d'un revenu immense & certain.

Le Clergé est propriétaire mineur, mais incommutable. Il ne peut disposer de ses fonds, puisqu'il est mineur. Rien ne peut l'y autoriser, puisqu'avant l'Assemblée nationale, aucune puissance ne s'est attribué le droit de déroger à une substitution reconnue; on ne peut les lui ôter légitimement. Ses oppresseurs ont pu les lui enlever par la force; mais ils n'ont jamais répondu à ces argumens.

En vain ils ont allégué que la plus grande par-

tie des biens de l'Eglise lui a été donnée à charge de remplir diverses fondations auxquelles la diminution du nombre des Religieux & des Prêtres séculiers l'a mise dans l'impossibilité de satisfaire ; que les fonds ayant augmenté de valeur par les soins de ceux qui les ont cultivés , par la hausse successive des denrées , & par les différentes acquisitions faites par le Clergé , une plus grande quantité de richesses se trouve à partager entre un plus petit nombre d'individus ; que ces mêmes richesses , trop accumulées sur un seul , ont été la cause du luxe & du relâchement des mœurs parmi ceux qui devaient donner l'exemple , & étaient faites pour anéantir l'esprit de leur état ; ils n'ont cité que des abus , s'ils existaient. Il fallait les corriger. Mais élaguer l'arbre n'est pas le couper par le pied.

Le Clergé sent que ses mœurs doivent être pures comme les principes qu'il professe ; que sa vie doit être sérieuse & sage ; que son opulence doit se borner à la représentation nécessaire. Ses chefs pour en imposer , & à l'aisance dont il faut que jouissent les Ministres de la Religion pour être écoutés de ceux qu'ils instruisent ; qu'il ne jouit de ses revenus que pour en faire un bon usage , que le pauvre y a une part incontestable ; mais plus il est pénétré de ces vérités , plus il tient à la conservation de ce qui lui appartient.

S'il lui reste quelque chose après cet emploi utile, l'Etat le réclame. Mais sa considération, peut-être même une partie du respect pour la Religion, si difficile à séparer des égards pour ses Ministres, est attaché à ses fonds.

L'Etat gagnera plus à ce qu'il les conserve, qu'il ne pourrait tirer de profit de toute opération contraire. Quelque haut qu'ait été portée leur estimation, ils ont, même suivant le calcul, pu à peine suffire aux pensions modiques attribuées à chaque Prêtre, auquel on ne pouvait refuser de quoi le faire subsister. La fausseté de l'opération faite par l'Assemblée sur cet article a, dès le moment même, été clairement prouvée. L'Assemblée a bientôt reconnu quelle avait été son erreur. Elle a couvert son ineptie par une atrocité. Le serment dont il sera question n'a été étendu à tous les Prêtres, que pour avoir, par leur refus, un prétexte pour manquer aux engagements solennels pris avec eux. Cette économie d'un nouveau genre a mis sans pain & sans état la plus grande partie du Clergé Français. Les sollicitations de ces êtres, qu'on a regardés comme importuns, & qui redemandaient à grands cris le nécessaire que l'humanité seule devait leur laisser, la comparaison de leur conduite avec la vie scandaleuse des intrus qui les avaient remplacés, ont décidé à les expulser

de France. Peut-être s'en fût-on défait autrement si l'on n'avait craint de soulever le peuple qui les regardait toujours avec estime, & si on n'eût espéré que, privés de tous secours, ils ne survivaient pas long-tems à leur exil. L'événement a trompé l'attente de ceux qui voulaient les perdre. Par-tout ils ont été accueillis avec honneur & intérêt; & le Clergé Français, en se couvrant de gloire, a inspiré contre ses ennemis une horreur qui a toujours été en croissant.

Toutes les représentations qui pouvaient éclairer l'Assemblée lui sont faites sans succès. L'éloquence à la tribune, les écrits lumineux répandus dans le public, ne produisent aucun effet. L'argent manque, les dépenses augmentent chaque jour; chacun veut s'enrichir, il faut un monceau assez fort pour que chacun puisse y prendre sans que sa diminution soit trop sensible. Mirabeau insiste sur la nécessité urgente d'établir des assignats, & propose d'en décréter à la fois pour douze cents millions.

L'univers n'a pas encore entendu parler d'une somme si considérable émise en un seul moment. Quand on pense à la quantité de numéraire qu'elle représente, on est tenté de traiter cette proposition de folie. Les émissions successives de trois cents, de six cents, de huit cents millions créées depuis, ont accoutumé nos oreilles à ces

mots

mots avec lesquels il est plus dangereux qu'on ne pense de les familiariser , sans que , lorsque nous nous détaillons à nous-mêmes les sommes qu'ils représentent , nous puissions sortir d'étonnement en voyant celles qui ont été absorbées depuis quatre ans.

La proposition de Mirabeau fait la plus forte impression. Le commerçant tremble quand il pense que l'argent , objet général des échanges , va disparaître entièrement ; que le commerce va être anéanti en deux ou trois ans , & qu'il n'est plus de fortune assurée. Les Députés de Lyon déclarent qu'ils ont ordre de leur ville de s'opposer à cette mesure qui va entraîner sa ruine. Ils parlaient sensément , & l'événement a justifié leur prédiction. Malgré leur protestation , la motion est mise aux voix , & *par assis & levés* , la décision est évidemment contraire aux assignats.

La raison semble avoir percé pour un moment dans cette Assemblée de foux. Mais Mirabeau ne se tient pas pour battu. Il ranime ses adhérens abattus. Ils sont accoutumés aux humiliations & leur chef aux ressources extrêmes. On demande l'appel nominal qui semble devoir confirmer leur défaite. Pendant le tems qu'il nécessite , tous les moyens de séduction sont employés. Ils réussissent. Les Députés de Lyon , qui viennent de la part de leurs Commettans de s'é-

lever si hautement contre la proposition & de contribuer au décret déjà rendu, changent en un instant d'avis, & prononcent hautement pour les assignats, sans s'embarrasser du mal qu'ils occasionnent & de la honte dont ils se couvrent. Leur création est décrétée à la pluralité de dix voix.

Le système de finances le plus dangereux, un papier qui nécessite la ruine de l'empire, qui prépare celle de tous les pays voisins, qui donne aux méchans la facilité de payer tous les crimes qui leur sont utiles, qui renverse toutes les fortunes, éteint le commerce, & est le germe de tous les maux, dépend de la voix de dix scélérats qui n'ont pas un sol, & qui l'établissent pour en avoir la part qui leur a été promise.

France, quel est ton destin de t'être donné de telles gens pour Législateurs, & d'avoir souffert qu'ils devinssent tes maîtres ! On peut dire de toi comme l'écriture : ils ont partagé tes habits & ont tiré au sort ta tunique, le manteau royal. Mais aucun d'eux ne l'a encore en sa puissance, & bien du sang sera versé jusqu'au moment où il sera possédé sans troubles.

Il est arrêté que six cents millions d'assignats seront émis sur-le-champ & employés à la liquidation des charges, sur-tout de celles de judicature. La plupart ne rapportent pas le quart de

l'intérêt de la somme qu'elles ont été payées, & qu'il faut rembourser. Ainsi cette liquidation est une charge au-lieu d'être un profit; mais il faut détruire. Il faut des prétextes pour couvrir les rapines.

Des assignats doivent être retirés avec le produit qui résultera de la rente des biens du Clergé. On y procède. Ils sont mis à l'enchère dans les Districts. Douze pour cent du prix sont exigés comptans, le reste doit être payé en onze termes égaux. Ceux qui composent les Districts ne possèdent rien pour la plupart. Comme ils donnent des quittances suffisantes, ils achètent pour des sommes considérables, qu'ils ne sont pas en état de payer. L'Assemblée fait ces déprédations; elle ne peut ni ne veut s'y opposer. C'est une manière de faire des gratifications à ses Sectateurs & d'en acquérir de nouveaux. D'ailleurs, comme il n'est pas de vol qu'elle ne se permette ouvertement, elle est obligée de souffrir ceux qui se font à son imitation.

Le décret qui fixe le mode des rentes, porte que personne ne pourra toucher aux fonds qu'il n'ait payé la totalité du prix de l'acquisition. Sans avoir rempli cette condition, dès les premiers jours on voit abattre les églises, les maisons & les bois. On vend les matériaux & tout ce qu'on peut faire enlever. On abandonne ensuite le bien

entièrement dévasté. Suivant le même décret , il doit être revendu faute de paiement. Il est remis à l'enchère ; & l'on offre à peine la vingtième partie du prix auquel il a monté la première fois.

Tel est le succès de cette opération dont on a tant vanté les avantages. Il est aisé d'imaginer combien , même en laissant subsister un système aussi inique , il se trouverait d'erreur dans les calculs de ses auteurs. L'Assemblée avait décrété qu'il ne pourrait y avoir en circulation plus de douze cents millions d'assignats, elle en a , en trois fois , décrété & émis dix-huit cents. Trois cents seulement ont été brûlés , même suivant le rapport si souvent infidèle du Comité des finances. Elle a donc laissé quinze cents millions d'assignats. La seconde législature en a émis pour neuf cents millions , cela fait deux milliards quatre cents millions émis avant le 10 Août 1792.

Cette somme énorme existe certainement , mais la moitié , peut-être en fus , a été émise par ces mêmes Assemblées , en numéros doubles. Au mois de Mai 1792 , il s'en trouvait de tels à Paris & dans les Provinces , dans les mains de tous ceux par lesquels il en passait une certaine quantité. Ils étaient si semblables que , portés aux deux vérificateurs les plus experts , ou au même en des tems différens , ils étaient également déclarés bons ,

& qu'ils étaient évidemment faits avec la même planche & remplis par la même plume.

Qu'on pense d'abord à la quantité incalculable de combinaisons nécessaires avec la foule de papiers qui existent, pour que deux pareils se trouvent ensemble, & que cela se répète fréquemment; puis ensuite à l'improbité, à l'avidité, à la prodigalité, au dérangement, à la négligence, à l'insouciance, à l'ineptie de ceux qui se sont mêlés de cette partie, & l'on ne doutera pas qu'ils aient abusé des moyens qui étaient entre leurs mains pour se satisfaire & augmenter leur autorité, sans effrayer par des décrets imprudens.

La Convention a déjà décrété, au mois de Mars 1793, pour deux milliards quatre cents millions d'assignats. S'il lui a fallu, comme elle le dit elle-même, quatre cents millions par mois, pendant l'hyver dernier, pour l'article de la guerre, que ne doit-elle pas dépenser si elle existe encore six mois? Il est impossible d'imaginer quelle sera alors sa dette. Lorsque ses armées seront repoussées en France, le soldat, accoutumé au pillage & à tout ce qui satisfait ses passions effrénées, ne se contentera pas d'une paie ordinaire. Il traitera son pays en ennemi, ou on lui donnera de quoi vivre comme il a vécu depuis les invasions des Français.

Sans nous arrêter à spéculer sur les sommes

exorbitantes qu'elle sera obligée de répandre pour soutenir leur fidélité intéressée, parlons de ce qui existe en ce moment. Il a été décrété pour quatre milliards huit cents millions d'assignats, en supposant qu'il n'en existe de doubles ou de faux que pour un milliard deux cents millions, ce qui est au-dessous de toute apparence; c'est six milliards, qui, réduits à l'intérêt de cinq pour cent, font trois cents millions de rente. La France payait avant la révolution pour deux cents soixante-dix millions de rentes foncières ou viagères. Supposez qu'il soit éteint depuis quatre ans pour vingt millions de ces dernières, elle aurait à payer aujourd'hui cinq cents cinquante millions annuels. Le revenu net du Royaume n'a monté, pendant l'administration de l'Abbé Terray, dont les concussions de toute espèce seront à jamais fameuses, qu'à trois cents soixante-sept millions; quel moyen d'en acquitter d'abord trois cents cinquante, & de pourvoir ensuite aux dépenses ordinaires?

Tel est en ce moment l'état déplorable auquel la révolution a réduit les finances de France. Et cependant les biens du Clergé sont payés en partie. Ceux des Emigrés sont confisqués. On a touché leurs revenus. On a vendu leurs mobiliers. Les pensions sont supprimées. Plus de la moitié du Clergé a été expulsé. Les chemins sont défon-

cés, les ponts sont renversés & les édifices publics tombent en ruines. La France manque de pain; elle est en guerre contre tous ses voisins. Toute communication a été interdite avec elle comme avec un pays pestiféré. Les bestiaux ont été enlevés des campagnes. Le cultivateur a été arraché de sa maison. Quatre cents mille hommes vont dévaster ses Provinces. La famine la menace. Elle n'a plus de possibilité de se procurer des bleds que l'univers entier lui refuse, & qu'elle ne pourrait plus acquérir faute d'argent. Tous les maux fondent sur elle & se font déjà sentir de toutes parts. Une poignée de factieux les ont causés. Dix frippons imbéciles les ont propagés & centuplés par le décret des assignats, sans lequel la paix renaissait faute de moyens pour solder le désordre.

Le papier a détruit tous les calculs connus, & c'est avec raison qu'on peut dire aujourd'hui qu'il n'existe plus de finances en France. De nouveaux décrets suppriment les impôts dus par le peuple qu'on veut gagner, & quadruplent ceux qui portent sur les propriétés dont on veut vexer les maîtres. Les douanes sont transportées aux confins du Royaume. Les villes, à l'imitation de Paris, refusent de payer les octrois & les entrées; il faut bien consentir à leur extinction. L'impôt du timbre, dont la proposition seule a effrayé quelques

années auparavant la France indignée contre celui qui a osé le mettre en-avant , & qu'elle a accusé de vouloir faire sa cour aux dépens de la nation entière, l'impôt du timbre, dis-je, est établi avec des additions qui le rendent mille fois plus insupportable.

La Religion Catholique est déclarée n'être plus dominante , & la liberté de tous les cultes est légalement permise. Le Clergé & la Noblesse protestent de nouveau & avec plus de force. Leur démarche est aussi infructueuse que toutes les autres de ce genre. Les querelles de toute espèce, les vexations & l'animosité vont toujours en augmentant dans les Provinces.

Jusqu'à ce moment, l'Assemblée a reconnu trois ordres dans l'Etat. Chaque Noble a été appelé par son nom & par son titre. On a attaqué sa propriété ; mais on n'a pas encore attenté à sa qualité. Au mois de Juin 1790, le Baron de Menon, encore dans une séance du soir & après un copieux dîné, propose l'abolition des ordres. Le Comte de Montmorenci, enfant de vingt-deux ans, dont le nom l'a fait recevoir même malgré le règlement qui a fixé à vingt-cinq ans celui auquel on pourrait être admis aux Etats-Généraux, demande la suppression des livrées & des armes. Au milieu des applaudissemens qui se font entendre du côté gauche, quelques voix crient plus de

noblesse. Toutes le répètent , & demandent que cette motion soit mise aux voix. A l'instant un décret rendu par sept à huit cents bourgeois, la plupart de la classe la plus obscure & qui sont jaloux de n'être pas nobles, supprime entièrement cette Noblesse à laquelle ils ont toujours porté envie , & par la destruction de laquelle ils se croient les premiers de l'Etat,

Cette injustice paroît d'abord une folie ridicule à Paris & dans les Provinces. Le mot d'égalité, qui s'établit sur cette opération, devient bientôt le cri de ralliement du parti, & le moyen le plus puissant d'intéresser tout ce qui n'est pas noble au nouveau système.

Des excès suivent de près ce décret. On arrache les armes de toutes les maisons & même des monumens publics. On fait des recherches dans les villes & dans les campagnes pour voir s'il en existe encore quelque part. Etre noble devient un tort , une raison d'être insulté & maltraité. Non-seulement le bourgeois veut être égal , mais il prétend dominer & opprimer. L'impunité le rend de plus en plus entreprenant. Le Gentilhomme est persécuté jusques dans ses possessions; ses biens sont imposés deux fois plus que tous les autres.

On travaille à corrompre les troupes. On y parvient; le serment civique en est exigé. Beau-

coup d'Officiers le refusent comme contraire à celui qu'ils ont prêté au Roi , & répugnant à leur conscience. Ils quittent leurs emplois pour passer aux pays étrangers. Des garçons de boutiques les remplacent.

Le 14 Juillet , anniversaire de la prise de la Bastille , des Députés de la Garde nationale de tout le Royaume s'assemblent à Paris. Une magnifique fête civique est appêtée au Champ-de-Mars. Le Roi s'y rend lui-même. Le serment de fidélité à la constitution y est renouvelé. Malgré tous les efforts des factieux pour décrier le Roi dans l'esprit des Fédérés , ils lui témoignent le plus grand respect. L'indécence des séances de l'Assemblée nationale , dont ils ont été témoins , leur inspire au contraire le plus grand mépris pour elle. Ils ne le cachent pas à leur retour dans les Provinces. Ils y font sensation ; mais cela est bientôt effacé , & ces sentimens , qui ne sont ni soutenus , ni animés , s'éteignent en très-peu de tems.

Au mois de Septembre , un nouveau serment est demandé à tout le Clergé. Il est entièrement opposé aux principes de sa Religion , à sa croyance , aux engagements des Prêtres , à l'ancien serment des Evêques , à tout ce , enfin , qu'un honnête homme , un Ministre religieux des autels , a toujours regardé comme sacré. Il est refusé par tout ce qui n'est pas du côté gauche.

L'Evêque d'Autun , craignant de n'être pas assez déshonoré , monte à la tribune pour le prêter. Il jure hardiment d'être parjure. Le Clergé frissonne d'horreur ; la Noblesse le couvre de huées ; le Tiers-Etat applaudit. Un certain Gobet , Evêque *in partibus* de Lida , imite seul son exemple. Tous les autres s'empressent pour prononcer hautement leur opposition & leur protestation contre ce serment odieux. Les cris & les menaces les plus affreuses empêchent qu'ils ne soient entendus. On leur défend l'approche de la tribune. Malgré la fureur de leurs ennemis , un des plus âgés d'entre les Evêques , celui de Poitiers , parvient à faire entendre qu'il ne prêtera jamais ce serment fatal. Tous cherchent les moyens de donner à leur désaveu la même authenticité ; mais la force s'y oppose.

Ce serment est exigé de tous les Prêtres du Royaume. Ceux qui le refusent sont maltraités , vexés , chassés ; leurs places sont données à quiconque se présente pour les remplir. Le Clergé de France n'est plus qu'un assemblage de brigands & de scélérats. Loménie , Archevêque de Sens , jadis premier Ministre ; l'Evêque d'Orléans , de Jarentes , homme perdu de dettes ; un Moine défroqué , frippon intrigant , Evêque *in partibus* de Babilone , sont les seuls qui se conforment à l'ordre de l'Assemblée. Réunis à l'Evêque d'Autun & à

celui de Lyda, ils facrent de nouveaux Evêques. Ils ajoutent ce sacrilège à tant d'autres horreurs, & la France est couverte de Prélats dignes de ceux qui les ont installés. Plusieurs sont pris dans le sein de l'Assemblée. Les vices, qui jusqu'ici ont été une juste raison d'exclusion, sont au contraire un titre pour parvenir aux places où doivent le plus briller toutes les vertus.

A Paris, le Curé de Saint-Eustache, Confesseur du Roi, jusqu'alors estimé, prête le premier le serment fatal. On n'a rien épargné pour l'y engager ; voulant persuader qu'il n'agit que du consentement du Roi, qui défavoue hautement sa conduite. Cet hypocrite est malheureusement imité par un grand nombre de ceux qui se décident plus d'après ses exemples, que d'après leurs réflexions. Il ne reste plus un bon Prêtre en fonction à Paris ni dans les Provinces.

Les Jacobins prennent un ascendant qui devient de plus en plus effrayant. Dès l'ouverture des Etats-Généraux, Chapelier, Député du Tiers-Etat de Bretagne, a établi un club qui s'est appelé le Club Breton. Quoiqu'il se soit divisé depuis, la plus grande partie tient ses séances dans la maison des Jacobins, qui est à portée du manège ou siége l'Assemblée. Les principaux agens de la révolution, députés ou non députés, s'y rassemblent tous les jours. Là se propose & se

prépare tout ce qui doit être avancé ou discuté le lendemain à l'Assemblée. Un ferment prononcé par chaque membre , à sa réception , l'oblige à se soumettre à la décision portée dans ce tribunal extraordinaire , où tout se décide à la pluralité des voix , & à appuyer , autant qu'il est en lui , l'avis de la majorité , même contre le sien propre , s'il a été de celui de la minorité. C'est ainsi que les Jacobins nomment tous les Présidens , & emportent tous les décrets essentiels. Il a été très-rare qu'une ligue contraire ou des événemens imprévus aient trompé leur attente.

Dans cet antre du crime , on ne garde aucune mesure. Ce qui est le plus atroce y est le plus applaudi ; les projets les plus audacieux & les plus iniques y sont les mieux reçus. Tout y est exposé sans honte ; on y parle hautement de la destruction de la Religion & de la Royauté , de tout ce qui tient à l'ancien Gouvernement. On avance sans crainte qu'il faut massacrer , brûler , exterminer tout ce qui s'oppose à ces vues. Toutes les passions , tous les excès s'y publient & s'y développent ; la licence , le vice & le crime s'y montrent à visage découvert. Les plus scélérats en sont les héros. Mirabeau , La Fayette , l'Evêque d'Autun , Duport , Lameth , Barnave , le Duc d'Orléans , &c. y dominent , en sont les oracles & les soutiens.

La puissance des Jacobins est sans bornes. Ils disposent entièrement de l'Assemblée ; & nulle matière n'y est traitée, qu'elle n'ait été préparée devant eux. Nul ne peut espérer y avoir accès sans leur consentement ; & les étrangers même ne peuvent rien obtenir s'ils n'ont auparavant sollicité ce tribunal ridicule.

Là , se nomment les Ministres. Ceux qui étaient près du Roi au moment de la révolution , ont déplu. Il les a congédiés , il en a pris dans l'Assemblée ; mais choisis dans le Clergé & dans la Noblesse , ils ont été insupportables pour cette seule raison. Il en faut d'un autre espèce. Dupont du Tertre , substitut du Procureur de la Commune de Paris , troisième Clerc d'un Notaire , deux ans auparavant , est promu en un instant à la charge immense de Garde-des-Sceaux & de Ministre de la justice. C'est ainsi qu'après avoir abaissé l'autorité royale , on veut entièrement avilir tout ce qui y tient & qui n'a pas un rapport direct avec l'Assemblée.

L'armée se corrompt par-tout. Le régiment du Roi Infanterie , & celui de Châteaueux Suisse , se révoltent ouvertement à Nancy contre leurs Officiers. M. le Marquis de Bouillé est envoyé contre eux. Le régiment du Roi se soumet ; celui de Châteaueux se défend. On s'empare des principaux rebelles , ils sont fusillés ; les autres sont

envoyés aux galères. Le régiment du Roi est cassé & mis à la queue de l'armée. M. de Bouillé reçoit du Roi & de l'Assemblée les éloges que mérite sa conduite.

L'insurrection est le plus saint des devoirs , a dit La Fayette à la tribune. Persuadé de la sublimité de la morale de ce grand homme , les Jacobins de Nancy écrivent à ceux de Paris , auxquels ils sont affiliés , que tout est perdu , si on traite ainsi leurs freres. Que c'est par esprit de civisme que les soldats se sont révoltés contre leurs Officiers , ennemis jurés de la constitution ; & que ceux qui ont péri dans cette occasion , sont des victimes du despotisme & des martyrs de la liberté. Tant de grands mots , ne sont pas sans effet. On sent le danger d'approuver un exemple de sévérité qui peut tout perdre en rappelant les troupes à leur devoir & à l'ancienne discipline. On tremble du danger imminent qu'on a couru , pour avoir voulu se donner encore un air de justice. On jure d'en proscrire dorénavant jusqu'aux apparences. L'exécution de M. de Bouillé change de point de vue. Elle est un crime , & la révolte des soldats est une action patriotique aussi méritoire que glorieuse. Ceux qui ont été envoyés aux galères , sont délivrés. On les a vus depuis traînés dans tout Paris sur un char de triomphe , suivi de tous les corps administra-

tifs & législatifs, & d'une foule immense de peuple, payé pour chanter les louanges de ces étranges héros.

On voit que les Jacobins n'ont pas moins d'influence dans les Provinces que dans la Capitale. Il en existe des clubs dans toutes les villes, & même dans des villages. Ils sont formés sur le modèle de celui de Paris, qu'ils regardent comme leur chef. Ils sont en relation suivie avec lui. Ils l'instruisent de tout ce qui se passe dans les Provinces. Ils en reçoivent des renseignemens sûrs, sont informés par lui de tout ce qui est décrété dans l'Assemblée nationale qui a besoin d'être appuyée promptement dans toute la France. Par-tout leur composition est la même. Par-tout, ce qu'il y a de plus intrigant, de plus méchant, de plus vicieux, de plus entreprenant, y fait la loi. Ils dominent sur tout. Ils s'établissent les surveillans de l'administration. Ils tranchent, ils décident, ils ordonnent avec l'insolence & l'audace qui sont les attributs de la canaille, quand elle est la plus forte. La violence, l'inconduite, l'improbité, sont les qualités nécessaires pour y présider. La force civile & militaire est dans leurs mains. Ils frappent quiconque ose se déclarer leur ennemi ou seulement leur improbateur. La dernière classe du peuple est en même-tems accusatrice, témoin, juge, archer & exécutrice de ses arrêts irrévo-

cables

tables. Tout homme qui a du bien & de la vertu est en but à sa férocity.

Il ne reste plus au Roi que le droit de faire la paix & la guerre. Sur la motion du Vicomte de Beauharnois, qu'il ne faut pas confondre avec son frere aîné, dont les principes sont entièrement opposés, il est décrété qu'il appartiendra dorénavant à l'Assemblée qui se les adjuge tous.

Mirabeau meurt le 13 Mars 1791. La force de sa tête a jusqu'ici contenu & ramené à une espèce de suite. Personne ne doute qu'il ne soit empoisonné. On lui rend ce que Rome appelait autrefois les honneurs divins.

L'Assemblée, dégagée de ce mentor qu'elle a souvent trouvé incommode, ne suit plus aucune méthode; elle descend avec une rapidité qui prouvent mieux que tous les raisonnemens les talens de celui qu'elle a perdu. Les décrets se contrarient sans cesse & ne sont plus que l'effet du moment. L'ordre judiciaire est entièrement bouleversé. Les loix civiles & criminelles, les formes, les tribunaux, tout est changé. On ne fait plus comment juger; sur quoi juger; d'après quoi juger. La justice n'est plus qu'un mot; & les arrêts s'obtiennent pour plus ou moins d'argent de ceux qui les mettent à l'enchère.

Le Roi veut aller se promener à Saint-Cloud, maison de plaisance de la Reine. Son carrosse est

prêt, il va y monter. La populace ameutée à dessein s'y oppose ; il est forcé de rentrer aux Tuileries, & sa captivité ne peut plus être révoquée en doute.

Fatigué de tant d'outrages, il consent enfin à s'éloigner de Paris, comme l'y invitent depuis long-tems ses serviteurs fidèles. Il part la nuit du 21 Juin 1791, avec la Reine, M. le Dauphin, Madame Royale, ses Enfans & Madame Elisabeth sa Soeur, munis d'un passe-port pour une Famille étrangère. Monsieur & Madame partent la même nuit & ne suivent pas le même chemin. Le lendemain matin, le bruit de l'évasion du Roi se répand. Les factieux tremblent. L'abattement est peint sur leurs visages ; la joie des honnêtes gens ne se manifeste pas moins. L'Assemblée, pour la première fois, prend les mesures les plus sages, & se conduit avec prudence & modération. Les ordres les plus précis sont donnés pour entretenir la tranquillité. Les mesures sont si bien prises, qu'un aussi grand événement ne cause aucun trouble dans une aussi grande ville.

On lit dans l'Assemblée une Déclaration de la main du Roi laissée par lui sur sa table. Il y expose les causes de son évasion, le désaveu formel de tout ce qu'il a fait jusqu'à ce moment contre sa volonté, & y annonce ses projets ultérieurs.

Voici la pièce entière. Elle donne une idée juste de sa position & de celle du Royaume ; elle peint son ame & son caractère.

DÉCLARATION DU ROI.

Du 21 Juin 1791.

Lorsque le Roi a pu espérer voir renaître l'ordre & le bonheur du Royaume , par les moyens employés par l'Assemblée nationale, & par sa résidence auprès de cette Assemblée dans la Capitale du Royaume , aucun sacrifice personnel ne lui a coûté : il n'aurait pas même argué de la nullité , dont le défaut absolu de liberté entache toutes les démarches qu'il a faites depuis le mois d'Octobre 1789, si cet espoir eût été rempli ; mais aujourd'hui que la seule récompense de tant de sacrifices est de voir la destruction de la Royauté , de voir tous les pouvoirs méconnus , les propriétés violées , la sûreté des personnes mise par-tout en danger , les crimes restés impunis , une anarchie complète s'établir au-dessus des loix ; sans que l'apparence d'autorité, que lui donne la nouvelle constitution , soit suffisante pour réparer un seul des maux qui désolent le Royaume ; le Roi , après avoir solennellement protesté contre tous les Actes émanés de lui pendant sa captivité , croit devoir mettre sous les yeux des

Français & de tout l'univers le tableau de sa conduite & celui du Gouvernement qui s'est établi dans le Royaume.

On a eu au mois de Juillet 1789, pour écarter tout sujet de défiance, le soin de renvoyer les troupes, qu'il n'avait appelées auprès de sa personne qu'après les étincelles de révolte, qui s'étaient déjà manifestées dans Paris & dans le régiment de ses Gardes. Le Roi, fort de sa conscience, n'a pas craint de venir seul, parmi tous les citoyens armés de la Capitale, au mois d'Octobre de la même année. Le Roi, prévenu depuis long-tems des mouvemens que les factieux cherchaient à exciter dans la journée du 5, fut averti assez à tems pour pouvoir se retirer, s'il l'eût voulu; mais il craignit qu'on ne se servit de cette démarche pour allumer la guerre civile, & il aima mieux se sacrifier personnellement, & ce qui étoit le plus déchirant pour son cœur, mettre en danger la vie des personnes qui lui sont les plus chères. Tout le monde fait les événemens de la nuit du 6 Octobre, & l'impunité, qui les a suivis depuis deux ans. Dieu seul a empêché l'exécution des plus grands crimes, & a garanti la nation Française d'une tache qui aurait été ineffaçable.

Le Roi, cédant au vœu manifesté de l'armée des Parisiens, vint s'établir au château des Tuile-

ries. Il y avait plus de cent ans que les Rois n'y avaient fait de résidence habituelle, excepté pendant la minorité de Louis XV. Rien n'étoit prêt pour recevoir le Roi, & la disposition des appartemens étoit bien loin de procurer au Roi les commodités auxquelles Sa Majesté étoit accoutumée dans les autres Maisons royales, & dont un particulier, qui a de l'aisance, peut jouir : mais, malgré les incommodités de tout genre, qui suivaient le changement du séjour du Roi, fidèle au système de sacrifice, que Sa Majesté s'étoit fait pour procurer la tranquillité publique, elle crut dès le lendemain de son arrivée à Paris devoir rassurer les Provinces sur son séjour dans la Capitale : mais un sacrifice plus pénible étoit réservé au cœur de Sa Majesté. Il fallut qu'elle éloignât d'elle ses Gardes-du-Corps, de la fidélité desquels elle venait d'avoir une preuve éclatante. Dans la funeste matinée du 6, deux avaient péri victimes de leur attachement pour le Roi & pour sa Famille ; & plusieurs avaient été blessés grièvement en exécutant strictement les ordres du Roi, qui leur avait *défendu de tirer sur une multitude égarée.*

L'art des factieux a été bien grand, pour faire envisager sous des couleurs si noires une troupe aussi fidèle, & qui venait de mettre le comble à la bonne conduite qu'elle avait toujours tenue.

Mais ce n'était pas tant contre les Gardes-du-Corps, que leurs intentions étaient dirigées, que contre le Roi lui-même. On voulait l'isoler entièrement, en le privant de ses Gardes-du-Corps dont on n'avait pu égarer les esprits, comme on avait réussi auprès de ceux du régiment des Gardes-Françaises, qui, peu de tems auparavant, étaient le modèle de l'armée. C'est aux soldats de ce régiment, devenus troupes soldées par la ville de Paris, & aux Gardes nationaux volontaires de cette ville, que la garde du Roi a été confiée. Ces troupes sont entièrement sous les ordres de la Municipalité, dont le Commandant-Général relève. Le Roi, gardé ainsi, s'est vu par-là prisonnier dans ses propres Etats; car comment peut-on appeller autrement l'Etat d'un Roi, qui ne commande que pour les choses de parade à sa Garde, qui ne nomme à aucune des places, & qui est obligé de se voir entouré de plusieurs personnes, dont il connaît les mauvaises intentions pour lui & pour sa famille?

Ce n'est pas pour inculper la Garde nationale Parisienne & les troupes du centre, que le Roi relève ces faits; c'est pour faire connaître l'exacte vérité; & en la faisant connaître, il aime à rendre justice au zèle pour le bon ordre & à l'attachement pour sa personne, qu'en général cette troupe lui a montré, lorsque les esprits ont été

abandonnés à eux-mêmes , & n'ont plus été égarés par les clameurs & les mensonges des factieux : Mais plus le Roi a fait de sacrifices pour le bonheur de ses peuples , plus les factieux ont travaillé les esprits & ont présenté la Royauté sous les couleurs les plus fausses & les plus odieuses.

La convocation des Etats-Généraux ; le doublement demandé par l'Ordre du Tiers-Etat ; les peines que le Roi a prises pour applanir toutes les difficultés , qui pouvaient retarder l'Assemblée des Etats-Généraux ; tous les retranchemens que le Roi avait faits pour sa dépense personnelle ; tous les sacrifices qu'il avait faits à ses peuples dans la séance du 23 Juin ; enfin , la réunion des Ordres opérée par la manifestation des vœux du Roi même , mesures que Sa Majesté jugea alors indispensables pour l'activité des Etats-Généraux ; tous ses soins , toutes ses peines , toute sa générosité , tout son dévouement pour son peuple , ont été méconnus ; tout a été dénaturé.

Lorsque les Etats-Généraux , s'étant donné le nom d'*Assemblée nationale* , ont pensé à s'occuper de la constitution du Royaume , on se rappelle les Mémoires que les factieux ont eu l'adresse de faire venir de plusieurs Provinces , & les mouvemens de Paris , pour faire manquer les Députés , avec mépris , aux principales clauses por-

tées dans leurs cahiers , qui portaient que *la sanction des loix se feroit de concert avec le Roi*. Au mépris de cette clause , l'Assemblée nationale a mis le Roi tout-à-fait hors de la constitution , en lui refusant le droit d'accorder ou de refuser sa sanction aux articles qu'elle regarde comme constitutionnels , en se réservant le droit de ranger dans cette classe ceux qu'elle juge à propos , & en restreignant sur ceux purement législatifs la prérogative royale à un droit de *suspension jusqu'à la troisième Législature* ; droit purement illusoire , comme tant d'exemples ne le prouvent que trop. Le respect du Roi n'est autre chose que le vain simulacre de la Royauté. On lui a donné vingt-trois millions pour la dépense de sa Liste civile ; mais la splendeur de sa Maison , qu'il doit entretenir pour faire honneur à la dignité de la Couronne de France , & les charges qu'on a rejetées dessus , depuis l'époque même où ce fonds a été réglé , doivent en absorber la totalité. On lui a laissé l'usufruit de quelques domaines de la Couronne , avec plusieurs formes gênantes pour la jouissance. Ces domaines ne sont qu'une faible partie de ceux que tous les Rois ont possédés de toute ancienneté , & du patrimoine des Ancêtres de Sa Majesté , qu'ils ont réunis à la Couronne. On ne craint pas d'avancer que , si tous ces objets étaient réunis , ils dépass-

seraient de beaucoup les sommes allouées pour l'entretien du Roi & de sa Famille, & qu'alors il ne coûteroit rien au peuple.

Une remarque sur cette partie, qui coûte à faire au Roi, est l'attention qu'on a eue de séparer, dans les arrangemens sur la finance & toutes les autres parties, les services rendus au Roi personnellement ou à l'Etat; comme si ces objets n'étaient pas vraiment inséparables, & que les services rendus à la personne du Roi ne l'étaient pas aussi à l'Etat.

Qu'on examine ensuite les diverses parties du Gouvernement; *la Justice*. Le Roi n'a aucune participation à la confection des loix : il a le simple droit d'arrêter jusqu'à la troisième Législature, des objets qui ne sont point réputés constitutionnels, & celui de prier l'Assemblée nationale de s'occuper de tel ou tel objet, sans avoir le droit d'en faire la proposition formelle. La justice se rend au nom du Roi; les provisions de Juge sont expédiées par lui; mais ce n'est qu'une affaire de forme; & le Roi a seulement la nomination des Commissaires du Roi, places nouvellement créées, qui n'ont qu'une partie des attributions des anciens Procureurs-Généraux, & sont seulement destinées à faire maintenir l'exécution des formes. La partie publique est dévolue à un autre Officier de Justice. Ces places de Commissai-

res sont à vie , & non révocables , pendant que l'exercice de celles de Juge ne doit durer que fix années. Un des derniers décrets de l'Assemblée vient de priver le Roi d'une des plus belles prérogatives attachées par-tout à la Royauté , celle de faire grace & de commuer les peines. Quelque parfaite que soient les loix , il est impossible qu'elles prévoient tous les cas ; & ce sera alors les Jurés qui auront véritablement le droit de faire grace , en expliquant , suivant leur volonté , le sens de la loi , quoique les apparences fussent contre elle. De combien une pareille disposition ne diminue-t-elle pas la Majesté royale aux yeux du peuple ; lui qui étoit accoutumé depuis longtemps à recourir à lui dans ses besoins & dans ses peines , & à voir en lui un père commun , qui pouvoit soulager ses afflictions ?

L'administration intérieure. Elle est toute entière dans les mains des Départemens , des Districts & des Municipalités , ressorts trop multipliés , qui nuisent au mouvement de la machine & souvent peuvent se croiser : tous ces Corps sont élus par le peuple & ne ressortissent du Gouvernement , d'après les décrets , que pour leur exécution ou pour ceux des Ordres particuliers , qui en sont la suite. Ils n'ont , d'un côté , aucune grâce à attendre du Gouvernement ; & de l'autre , les manières de punir ou de réprimer leurs fautes , comme elles

font établies par les décrets, ont des formes si compliquées, qu'il faudrait des cas bien extraordinaires pour pouvoir s'en servir; ce qui réduit à bien peu de chose la surveillance que les Ministres doivent avoir sur eux. Ces Corps ont d'ailleurs acquis peu de force & de considération. Les sociétés des *Amis de la constitution* (dont on parlera après) qui ne sont pas responsables, se trouvent bien plus fortes qu'eux, & par-là l'action du Gouvernement devient nulle. Depuis leur établissement on a vu plusieurs exemples que, quelque bonne volonté qu'ils eussent pour maintenir le bon ordre, ils n'ont pas osé se servir des moyens que la loi leur donnait, par la crainte du peuple poussé par d'autres instigations.

Les Corps électoraux, quoiqu'ils n'aient aucune action par eux-mêmes, & soient restreints aux élections, ont une force réelle par leur masse, par leur durée biennale, & par la crainte naturelle aux hommes, & sur-tout à ceux qui n'ont pas d'état fixe, de déplaire à ceux qui peuvent servir ou nuire.

La disposition des *forces militaires* est, par les décrets, dans la main du Roi : il a été déclaré *Chef suprême de l'armée & de la marine* : mais tout le travail de formation de ces deux armées a été fait par les Comités de l'Assemblée, sans la participation du Roi; tout, jusqu'au moindre règle-

ment de discipline, a été fait par eux ; & , s'il reste au Roi le tiers ou le quart des nominations suivant les occasions, ce droit devient à-peu-près illusoire par les obstacles & les contrariétés sans nombre, que chacun se permet contre le choix du Roi. On l'a vu encore obligé de refaire tout le travail des Officiers-Généraux de l'armée, parce que ces choix déplaisaient aux clubs. En cédant ainsi, Sa Majesté n'a pas voulu exposer d'honnêtes & braves Militaires, & les exposer aux violences qui auraient sûrement été exercées contre eux, comme on n'en a vu que de trop fâcheux exemples. Les Clubs & les Corps administratifs se mêlent des détails intérieurs des troupes, qui doivent être absolument étrangers, même à ces derniers, qui n'ont que le droit de requérir la force publique, lorsqu'ils pensent qu'il y a lieu à l'employer : ils se sont servis de ce droit, quelquefois même pour contrarier les dispositions du Gouvernement sur la distribution des troupes ; de manière qu'il est arrivé plusieurs fois qu'elles ne se trouvaient pas où elles devaient être. Ce n'est qu'aux Clubs que l'on doit attribuer l'esprit de révolte contre les Officiers & la discipline militaire qui se répand dans beaucoup de Régimens, & qui, si on n'y met ordre efficacement, fera la destruction de l'armée. Que devient une armée quand elle n'a plus ni chefs ni discipline ? Au-lieu

d'être la force & la fauve-garde de l'État, elle en devient alors la terreur & le fléau. Combien les soldats Français, quand ils auront les yeux défilés, ne rougiront-ils pas de leur conduite, & ne prendront-ils pas en horreur ceux qui ont perverti le bon esprit qui régnait dans l'armée & la marine Française? Funestes dispositions que celles qui ont encouragé les soldats & les marins à fréquenter les Clubs! Le Roi a toujours pensé que la loi doit être égale pour tous : les Officiers qui font dans leur tort doivent être punis; mais ils doivent l'être, comme les subalternes, suivant les dispositions établies par les loix & réglemens. Toutes les portes doivent être ouvertes, pour que le mérite se montre & puisse avancer; tout le bien-être qu'on peut donner aux soldats est juste & nécessaire; mais il ne peut y avoir d'armée sans Officiers & sans discipline, & il n'y en aura jamais tant que les soldats se croiront en droit de juger la conduite de leurs chefs.

Affaires étrangères. La nomination aux places de Ministres dans les Cours étrangères a été réservée au Roi, ainsi que la conduite des négociations : mais la liberté du Roi pour ces choix est tout aussi nulle que pour ceux des Officiers de l'armée. On en a vu l'exemple à la dernière nomination. La révision & la confirmation des traités, que s'est réservée l'Assemblée nationale,

& la nomination d'un Comité diplomatique détruisent absolument la seconde disposition. Le droit de faire la guerre ne seroit qu'un droit illusoire , parce qu'il faudrait être insensé pour qu'un Roi , qui n'est ni ne veut être despote , allât , du but en blanc , attaquer un autre Royaume , lorsque le vœu de sa Nation s'y opposeroit , & qu'elle n'accorderait aucun subside pour la soutenir. Mais le droit de faire la paix est d'un tout autre genre. Le Roi , qui ne fait qu'un avec toute la Nation , qui ne peut avoir d'autre intérêt que le sien , connaît ses droits , connaît ses besoins & ses ressources , & ne craint pas alors de prendre les engagements qui lui paraissent propres à assurer son bonheur & sa tranquillité : mais quand il faudra que les conventions subissent la révision & la confirmation de l'Assemblée nationale , aucune Puissance ne voudra prendre des engagements qui peuvent être rompus par d'autres que par ceux avec qui elle contracte ; & alors tous les pouvoirs se concentrent dans cette Assemblée. D'ailleurs , quelque franchise qu'on mette dans les négociations , est-il possible d'en confier le secret à une Assemblée dont les délibérations sont nécessairement publiques ?

Finances. Le Roi avait déclaré , bien avant la convocation des Etats-Généraux , qu'il reconnaissait dans les Assemblées de la Nation le droit

d'accorder des subsides, & qu'il ne voulait plus imposer les Peuples sans leur consentement. Tous les cahiers des Députés aux Etats-Généraux s'étoient accordés à mettre le rétablissement des Finances au premier rang des objets, dont cette Assemblée devait s'occuper : quelques-uns y avaient mis des restrictions pour des articles à faire décider préalablement. Le Roi a levé les difficultés que ces restrictions auraient pu occasionner, en allant au-devant lui-même, & accordant, dans la séance du 23 Juin, tout ce qui avait été désiré. Le 4 Février 1790, le Roi a prié lui-même l'Assemblée de s'occuper efficacement d'un objet si important : elle ne s'en est occupée que tard & d'une manière qui peut paraître imparfaite. Il n'y a point encore de tableau exactement fait des recettes & des dépenses, & des ressources qui peuvent combler le déficit. On s'est laissé aller à des calculs hypothétiques. L'Assemblée s'est pressée d'abolir des impôts, dont la lourdeur, à la vérité, pesait beaucoup sur les Peuples, mais qui donnaient des ressources assurées; elle les a remplacés par un impôt presque unique, dont la levée exacte sera peut-être très-difficile. Les contributions ordinaires sont à présent très-arriérées, & la ressource extraordinaire des douze cents premiers millions d'assignats est presque consommée. Les dépenses des Départemens

de la Guerre & de la Marine , au-lieu d'être diminuées , sont augmentées , sans y comprendre les dépenses que des armemens nécessaires ont occasionnés dans le cours de la dernière année pour l'administration de ce Département : les rouages en ont été fort multipliés , en confiant les recettes aux administrations de Districts. Le Roi qui , le premier , n'avait pas craint de rendre publics les comptes de son administration des Finances , & qui avoit montré la volonté que les comptes publics fussent établis comme une règle du Gouvernement , a été rendu , si cela est possible , encore plus étranger à ce Département qu'aux autres ; & les préventions , les jalousies & les récriminations contre le Gouvernement , ont été encore plus répandues sur cet objet. Le règlement des fonds , le recouvrement des impositions , la répartition entre les Départemens , les récompenses pour les services rendus , tout a été ôté à l'inspection du Roi : il ne lui reste que quelques serviles nominations , & pas même la distribution de quelques gratifications pour secourir les indigens. Le Roi connaît les difficultés de cette administration ; & , s'il étoit possible que la machine du Gouvernement pût aller sans sa surveillance directe sur la gestion des Finances , Sa Majesté ne regretterait que de ne pouvoir plus concourir par elle-même à établir un ordre stable ,

ble, qui pût faire parvenir à la diminution des impositions (objet qu'on fait bien que Sa Majesté a toujours vivement désiré, & qu'elle eût pu effectuer, sans les dépenses de la guerre d'Amérique,) & de n'avoir plus la distribution des secours pour le soulagement des malheureux.

Enfin, par les décrets, le Roi a été déclaré *Chef suprême de l'administration du Royaume*; d'autres décrets subséquens ont réglé l'organisation du Ministère, de manière que le Roi, que cela doit regarder plus directement, ne peut pourtant y rien changer sans de nouvelles décisions de l'Assemblée. Le système des chefs du *parti dominant* a été si bien suivi, de jeter une telle défiance sur tous les agens du Gouvernement, qu'il devient presque impossible aujourd'hui de remplir les places de l'administration. Tout Gouvernement ne peut pas marcher ni subsister sans une confiance réciproque entre les administrateurs & les administrés; & les derniers réglemens, proposés à l'Assemblée nationale sur les peines à infliger aux Ministres ou agens du pouvoir exécutif, qui seraient prévaricateurs, ou seraient jugés avoir dépassé les limites de leur puissance, doivent faire naître toutes sortes d'inquiétudes : ces dispositions pénales s'étendent même jusqu'aux subalternes; ce qui détruit toute subordination, les inférieurs ne devant jamais juger les ordres des

supérieurs, qui sont responsables de ce qu'ils commandent. Ces réglemens, par la multiplicité des précautions & des genres de délits qui y sont indiqués, ne tendent qu'à inspirer de la méfiance, au-lieu de la confiance qui ferait si nécessaire.

Cette forme de Gouvernement, si vicieuse en elle-même, le devient encore plus par les causes.

- 1°. L'Assemblée, par le moyen de ses Comités, excède à tout moment les bornes qu'elle s'est prescrites; elle s'occupe d'affaires qui tiennent uniquement à l'administration intérieure du Royaume & à celle de la justice, & cumule ainsi tous les pouvoirs; elle exerce même par son Comité des Recherches un véritable despotisme, plus barbare & plus insupportable qu'aucun de ceux dont l'Histoire ait jamais fait mention.
- 2°. Il s'est établi dans presque toutes les villes, & même dans plusieurs bourgs & villages du Royaume, des associations connues sous le nom des *Amis de la Constitution* : contre la teneur des décrets, elles n'en souffrent aucune autre qui ne soit pas affiliée avec elles; ce qui forme une immense corporation plus dangereuse qu'aucune de celles qui existaient auparavant. Sans y être autorisées, mais au mépris de tous les décrets, elles délibèrent sur toutes les parties du Gouvernement, correspondent entre elles sur tous les objets, font & reçoivent des dénonciations, affichent des arrêtés, & ont

pris une telle prépondérance , que tous les Corps administratifs & judiciaires , sans en excepter l'Assemblée nationale elle-même , obéissent presque toujours à leurs ordres.

Le Roi ne pense pas qu'il soit possible de gouverner un Royaume d'une si grande étendue & d'une si grande importance que la France , par les moyens établis par l'Assemblée nationale , tels qu'ils existent à présent. Sa Majesté , en accordant à tous les décrets indistinctement une sanction qu'elle *savait bien ne pas pouvoir refuser* , y a été déterminée par le desir d'éviter toute discussion , que l'expérience lui avoit appris être au moins inutile : elle craignoit de plus qu'on ne pensât qu'elle voulût retarder ou faire manquer les travaux de l'Assemblée nationale , à la réussite desquels la Nation prenoit un si grand intérêt : elle mettoit sa confiance dans les gens sages de cette Assemblée , qui reconnoissoient qu'il est plus aisé de détruire un Gouvernement , que d'en reconstruire un sur des bases toutes différentes : ils avoient plusieurs fois senti la nécessité , lors de la révision annoncée des décrets , de donner une *force d'action & de réaction* nécessaire à tout Gouvernement ; ils reconnoissoient aussi l'utilité d'inspirer pour ce Gouvernement & pour les loix , qui doivent assurer la prospérité & l'état de chacun , une confiance telle qu'elle ramenât

dans le Royaume tous les citoyens que le mécontentement dans quelques-uns , & dans la plupart la crainte pour leur vie ou pour leurs propriétés , ont forcés de s'expatrier.

Mais plus on voit l'Assemblée s'approcher du terme de ses travaux , plus on voit les gens sages perdre leur crédit , plus les dispositions qui ne peuvent mettre que de la difficulté , & même de l'impossibilité dans la conduite du Gouvernement , & inspirer pour lui de la méfiance & de la fureur , augmentent tous les jours. Les autres réglemens , au-lieu de jeter un baume salutaire sur les plaies qui saignent encore dans plusieurs Provinces , ne font qu'accroître les inquiétudes & aigrir les mécontentemens. L'esprit des Clubs domine & envahit tout ; les mille journaux & pamphlets calomnieux , incendiaires , qui se répandent journellement , ne font que leurs échos , & préparent les esprits de la manière dont ils veulent les conduire. Jamais l'Assemblée nationale n'a osé remédier à cette licence bien éloignée d'une vraie liberté ; elle a perdu son crédit , & même la force dont elle aurait besoin pour revenir sur ses pas , & changer ce qui lui paraîtrait bon à être corrigé. On voit par l'esprit qui règne dans les Clubs , & la manière dont ils s'emparent des nouvelles Assemblées primaires , ce qu'on doit attendre d'eux ; & , s'ils laissent appercevoir quel-

ques dispositions à revenir sur quelque chose ,
c'est pour détruire les restes de la Royauté , & établir
un Gouvernement métaphysique & philosophique , im-
possible dans son exécution.

Français , est-ce là ce que vous entendiez en
envoyant des Représentans à l'Assemblée nation-
nale ? Desiriez-vous que l'anarchie & le despo-
tisme des clubs remplaçassent le Gouvernement
Monarchique , sous lequel la nation a prospéré
pendant quatorze cents ans ? Desiriez-vous voir
votre Roi comblé d'outrages , & privé de sa li-
berté , pendant qu'il ne s'occupait que d'établir la
vôtre ?

L'amour pour ses Rois est une des vertus des
Français ; & Sa Majesté en a reçu personnellement
des marques trop touchantes , pour pouvoir ja-
mais les oublier. Les factieux sentaient bien que ,
tant que cet amour subsisterait , leur ouvrage ne
pourrait jamais s'achever ; ils sentirent également
que , pour l'affaiblir , il fallait , s'il était possi-
ble , anéantir le respect qui l'a toujours accom-
pagné ; & c'est la source des *outrages que le Roi*
a reçus depuis deux ans , & de tous les maux qu'il
a soufferts. Sa Majesté n'en retracerait pas ici
l'affligeant tableau , si elle ne voulait faire con-
naître à ses fidèles sujets l'esprit de ces factieux ,
qui déchirèrent le sein de leur patrie , en feignant
de vouloir la régénérer. Ils profitèrent d'abord

de l'espèce d'enthousiasme , où l'on était pour M. Necker , pour lui procurer , sous les yeux même du Roi , un triomphe d'autant plus éclatant , que , dans le même instant , les gens , qu'ils avaient foudroyés pour cela , affectèrent de ne faire aucune attention à la présence du Roi. Enhardis par ce premier essai , ils osèrent , dès le lendemain , à Versailles , faire insulter M. l'Archevêque de Paris , le poursuivre à coups de pierres , & mettre sa vie dans le plus grand danger. Lorsque l'insurrection éclata dans Paris , un courier , que le Roi avait envoyé , fut arrêté publiquement , fouillé , & les lettres du Roi même furent ouvertes. Pendant ce tems , l'Assemblée nationale semblait insulter à la douleur de Sa Majesté , en ne s'occupant qu'à combler de marques d'estime ces mêmes Ministres , dont le renvoi a servi de prétexte à l'insurrection , & que depuis elle n'a pas mieux traités pour cela. Le Roi s'étant déterminé à aller porter de lui-même des paroles de paix dans la Capitale , des gens apostés sur toute la route eurent grand soin d'empêcher ces cris de *vive le Roi* , si naturels aux Français ; & les harangues qu'on lui fit , loin de porter l'expression de la reconnaissance , ne furent remplies que d'une ironie amère.

Cependant l'on accoutumait de plus en plus le peuple au mépris de la Royauté & des loix :

Celui de Versailles essayait de prendre deux Huf-fards à la grille du château , arrachait un parri-cide au supplice , s'opposait à l'envoi d'un dé-tachement de Chasseurs , destiné à maintenir le bon ordre ; tandis qu'un énergumène faifait pu-bliquement , au Palais-Royal , la motion de ve-nir enlever le Roi & son Fils , de les garder à Paris , & d'enfermer la Reine dans un Couvent , & que cette motion , au-lieu d'être rejetée avec l'indignation qu'elle aurait dû exciter , était ap-plaudie. L'Assemblée , de son côté , non contente de dégrader la Royauté par ses décrets , affectait même du mépris pour la personne du Roi , & recevait , d'une manière impossible de qualifier convenablement , les *Observations du Roi sur les décrets de la nuit des 4 & 5 Août.*

Enfin , arrivèrent les journées des 5 & 6 Octo-bre. Le récit en serait superflu , & Sa Majesté l'épargne à ses fidèles sujets ; mais elle ne peut pas s'empêcher de faire remarquer la conduite de l'Assemblée pendant ces horribles scènes. Loin de songer à les prévenir , ou du moins à les ar-rêter , elle resta tranquille , & se contenta de ré-pondre à la motion de se transporter en corps chez le Roi , que *cela n'était pas de sa dignité.*

Depuis ce moment , presque tous les jours ont été marqués par de nouvelles scènes plus affli-geantes les unes que les autres pour le Roi , ou

par de nouvelles insultes qui lui ont été faites. A peine le Roi était-il aux Tuileries, qu'un innocent fut massacré, & sa tête promenée dans Paris, presque sous les yeux du Roi. Dans plusieurs Provinces, ceux qui paraissaient attachés au Roi ou à sa personne, ont été persécutés : Plusieurs même ont perdu la vie, sans qu'il ait été possible au Roi de faire punir les assassins, où même d'en témoigner sa sensibilité. Dans le jardin même des Tuileries, tous les Députés, qui ont parlé contre la Royauté ou contre la Religion (car les factieux, dans leur rage, n'ont pas plus respecté l'autel que le trône), ont reçu les honneurs du triomphe, pendant que ceux qui pensent différemment, y sont à tout moment insultés, & leur vie même continuellement menacée.

A la fédération du 14 Juillet 1790, l'Assemblée, en nommant le Roi, par un décret spécial, pour en être le chef, s'est montrée par-là penser qu'elle aurait pu en nommer un autre. A cette même cérémonie, malgré la demande du Roi, la Famille Royale a été placée dans un endroit séparé de celui qu'il occupait; chose inouïe jusqu'à présent : (C'est pendant cette fédération que le Roi a passé les momens les plus doux de son séjour à Paris. Elle s'arrête avec complaisance sur le souvenir des témoignages d'attachement & d'amour que lui ont donnés les Gardes natio-

naux de toute la France , rassemblés pour cette cérémonie.)

Les Ministres du Roi , ces mêmes Ministres que l'Assemblée avait forcé le Roi de rappeler , ou dont elle avait applaudi la nomination , ont été contraints , à force d'insultes & de menaces , à quitter leurs places , excepté un. Mesdames , Tantes du Roi , & qui étaient restées constamment près de lui , déterminées par un motif de Religion , ayant voulu se rendre à Rome , les factieux n'ont pas voulu leur laisser la liberté , qui appartient à toute personne , & qui est établie par la *Déclaration des Droits de l'Homme*. Une troupe , poussée par eux , s'est portée vers Bellevue pour arrêter Mesdames. Le coup ayant été manqué par leur prompt départ , les factieux ne se sont pas déconcertés ; ils se sont portés chez Monsieur , sous prétexte qu'il voulait suivre l'exemple de Mesdames ; & , quoiqu'ils n'aient recueilli de cette démarche que le plaisir de lui faire une insulte , elle n'a pas été tout-à-fait perdue pour leur système. Cependant , n'ayant pu faire arrêter Mesdames à Bellevue , ils ont trouvé le moyen de les faire arrêter à Arnai-le-Duc ; & il a fallu des ordres de l'Assemblée nationale pour leur laisser continuer leur route , ceux du Roi ayant été méprisés.

A peine la nouvelle de cette arrestation fut-

elle arrivée à Paris, qu'ils ont essayé de faire approuver par l'Assemblée nationale cette violation de toute liberté; mais, leur coup ayant été manqué, ils ont excité un soulèvement pour contraindre le Roi à faire revenir Mesdames : mais la bonne conduite de la Garde nationale (dont elle s'est empressée de lui témoigner sa satisfaction) ayant dissipé l'attroupement, ils eurent recours à d'autres moyens. Il ne leur avait pas été difficile d'observer, qu'au moindre mouvement qui se faisait sentir, une grande quantité de fidèles sujets se rendaient aux Tuileries, & formaient une espèce de bataillon capable d'en imposer aux mal-intentionnés; ils excitèrent une émeute à Vincennes, & firent courir, à dessein, le bruit qu'on se servirait de cette occasion pour se porter aux Tuileries, afin que les défenseurs du Roi pussent se rassembler comme ils l'avaient déjà fait, & qu'on pût dénaturer leurs intentions aux yeux de la Garde nationale, en leur prêtant les projets des forfaits mêmes, contre lesquels ils s'armaient. Ils réussirent si bien à aigrir les esprits, que le Roi eut la douleur de voir maltraiter sous ses yeux, sans pouvoir les défendre, ceux qui, lui donnaient les plus touchantes preuves de leur attachement. Ce fut en vain que Sa Majesté leur demanda elle-même les armes qu'on leur avait rendues suspectes. Ce fut en vain qu'ils

lui donnèrent cette dernière marque de leur dévouement ; rien ne put ramener ces esprits égarés , qui poussèrent l'audace jusqu'à se faire livrer , & briser même ces armes , dont le Roi s'était rendu dépositaire.

Cependant le Roi , après avoir été malade , se disposait à profiter des beaux jours du printems pour aller à Saint-Cloud , comme il y avait été , l'année dernière , une partie de l'été & de l'automne. Comme ce voyage tombait dans la Semaine-Sainte , on osa se servir de l'attachement connu du Roi pour la Religion de ses Pères , pour animer les esprits contre lui ; & , dès le Dimanche au soir , le club des Cordeliers se permit de faire afficher un arrêté , dans lequel le Roi lui-même est dénoncé comme *réfractaire à la loi*. Le lendemain Sa Majesté monte en voiture pour partir ; mais , arrivée à la porte des Tuileries , une foule de peuple parut vouloir s'opposer à son passage ; & c'est avec bien de la peine qu'on doit dire ici , que la Garde nationale , loin de réprimer les séditieux , se joignit à eux & arrêta elle-même les chevaux. En vain , M. de La Fayette fit-il tout ce qu'il put pour faire comprendre à cette Garde l'horreur de la conduite qu'elle tenait , rien ne put réussir ; les discours les plus insolens , les motions les plus abominables rétentissaient aux oreilles de Sa Majesté : les person-

nes de sa Maison, qui se trouvaient-là, s'empressèrent de lui faire au moins un rempart de leurs corps, si les intentions, qu'on ne manifestait que trop, venaient à s'exécuter; mais il fallait que le Roi *bût le calice jusqu'à la lie*. Ses fidèles serviteurs lui furent encore arrachés avec violence. Enfin, après avoir enduré pendant une heure trois quarts tous ces outrages, Sa Majesté fut contrainte de rester & de rentrer dans sa prison : car, après cela, on ne saurait appeler autrement son palais. Son premier soin fut d'envoyer chercher le directoire du Département, chargé par état de veiller à la tranquillité & à la sûreté publique, & de l'instruire de ce qui venait de se passer. Le lendemain, elle se rendit elle-même à l'Assemblée nationale, pour lui faire sentir combien cet événement était contraire même à la nouvelle constitution : de nouvelles insultes furent tout le fruit que le Roi retira de ces deux démarches. Il fut obligé de consentir à l'éloignement de sa chapelle & de la plupart de ses grands Officiers, & d'approuver la lettre que son Ministre a écrite en son nom, aux Cours étrangères; enfin d'assister, le jour de Pâques, à la Messe du nouveau Curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

D'après tous ces motifs, & l'impossibilité où le Roi se trouve d'opérer le bien & d'empêcher le mal qui se commet, est-il étonnant que le Roi

ait cherché à recouvrer sa liberté & à se mettre en sûreté avec sa Famille ?

Français , & vous sur-tout Parisiens , vous habitans d'une ville que les ancêtres de Sa Majesté se plaifiaient à appeller la bonne ville de Paris , méfiez-vous des suggestions & des mensonges de vos faux amis ; revenez à votre Roi ; il fera toujours votre père , votre meilleur ami. Quel plaisir n'aura-t-il pas à oublier toutes ses injures personnelles , & de se revoir au milieu de vous , lorsqu'une constitution , qu'il aura acceptée librement , fera que notre sainte Religion sera respectée , que le Gouvernement sera rétabli sur un pied stable , & que , par son action , les biens & l'état de chacun ne seront plus troublés , que les loix ne seront plus enfreintes impunément , & qu'enfin la liberté fera posée sur des bases fermes & inébranlables !

Signé, LOUIS.

A Paris, le 20 Juin 1791.

Le Roi défend à ses Ministres de signer aucun ordre en son nom jusqu'à ce qu'ils aient reçu ses ordres ultérieurs ; il enjoint au Garde-du-Sceau de l'Etat , de le lui renvoyer , d'abord qu'il en sera requis de sa part.

Signé, LOUIS.

A Paris, le 20 Juin 1791.

La cabale est interdite ; mais le triomphe de ses ennemis n'est pas de longue durée. Un courier annonce que le Roi & sa Famille ont été arrêtés à Varennes. Quel coup de foudre pour ce qui lui est resté fidèle ! Monsieur, frère du Roi, & Madame son épouse arrivent sains & saufs en pays étranger.

Louis XVI, né sous la plus malheureuse étoile, a été reconnu à Sainte-Menoult par le maître de poste, qui l'a devancé par des sentiers détournés, & a rassemblé assez de monde pour s'opposer à son passage. Cet homme, auquel le silence suffisait pour s'assurer la fortune la plus brillante, & avec laquelle ce que pouvait lui donner l'Assemblée nationale ne pouvait entrer en comparaison, se trouve être un imbécile assez exalté pour ne pas même sentir ce que lui dicte son intérêt. Le Roi, trois lieues plus loin, doit trouver des troupes que M. de Bouillé a envoyées à sa rencontre & qui doivent le mettre à l'abri des poursuites de ses ennemis. Un détachement de Hussards est à Varennes même ; mais une complication de circonstances plus malheureuses les unes que les autres, empêche qu'il ne lui soit utile.

A peine est-il arrêté, qu'arrivent des Aides-de-Camp de La Fayette envoyés à sa poursuite. Il reprend forcément le chemin de la Capitale. Des

membres de l'Assemblée font députés , non pour lui faire honneur , mais pour montrer au peuple leur supériorité. Il rentre dans Paris , ayant Barnave assis entre la Reine & lui , & sur le devant de son carrosse , Péthion entre Madame royale & Madame Elisabeth. On a choisi exprès les deux personnes les plus mal famées & de la plus basse extraction. Latour Maubourg , Gentilhomme , est à cheval à la portière. Dès qu'on a appris son arrestation , les noms de traître , d'imposteur , de parjure , lui ont été prodigués dans les écrits qu'on a répandus dans le peuple. Il paraît un reste de respect dans les uns , la compassion même dans les autres , fait ôter le chapeau devant lui. La Fayette le défend avec menaces. On lui entend proférer ces paroles remarquables : Vous n'avez plus de Roi. Que de crimes exposés dans ce peu de mots !

Le Roi est reconduit aux Tuileries dans un morne silence. Les avenues de son palais sont fermées. On n'y laisse pénétrer que peu de personnes. Il faut pour entrer l'approbation de La Fayette & une permission par écrit est exigée chaque fois. La Famille royale est observée de près. On veille sur ses yeux , sur sa bouche & sur ses moindres mouvemens. Il n'existe enfin de différence dans la manière dont est traité le Roi avec celle dont l'est un coupable ordinaire , que l'étendue de sa prison.

Duport , au nom du Comité dont il est l'organe , déclare que le Roi est interdit & suspendu de toutes les fonctions de la Royauté. Cette décision est sanctionnée par l'Assemblée. Qui ne voit dans cet attentat le dessein d'accoutumer le peuple à se passer d'un Roi ? Ce Roi a été déclaré par la Constitution inviolable , ne pouvant être atteint par la loi ; & il est condamné par ceux même qui ont déclaré ne le pouvoir juger. C'est ainsi que ces prétendus Législateurs contreviennent sans pudeur même aux loix qu'ils viennent de faire.

La faute du Roi est un nouveau prétexte pour tourmenter les Prêtres & les Nobles. On fait chez eux des visites domiciliaires pour y trouver , dit-on , des armes amassées pour opérer une contre-révolution. Sur ce bruit vague & répandu par leurs détracteurs , on s'empare de toutes celles qu'ils possèdent. Elles sont portées aux Hôtels-de-Villes où aux maisons communes , & distribuées ensuite au peuple. Ceux qui sont l'objet de la haine générale se trouvent désarmés au milieu de gens qui ont résolu leur perte.

L'Assemblée décrète comme auparavant , & de même sur toutes les matières. Ce sont toujours nouvelles sottises , nouvelles inconséquences. Cependant , au grand étonnement de tout le monde , elle arrête que la constitution sera finie dans le courant de Septembre. Que les Assemblées pri-
maires

maires feront convoquées, & qu'elles nommeront des Députés à une seconde Législature, laquelle entrera en fonctions le premier Octobre 1791. On ne peut se persuader que ce décret soit sincère. On pense qu'une nouvelle intrigue est cachée sous cette déclaration trompeuse. On attend avec impatience l'époque fixée. L'empressement avec lequel l'Assemblée travaille à cette constitution qu'elle veut achever, la quantité de matières qu'on traite à la fois, l'entassement ridicule des décrets multipliés, annoncent quelque projet nouveau. Il semble qu'elle s'efforce de remplir une tâche imposée. Elle s'embarrasse peu de ce qui se fait, pourvu qu'il en paraisse un volume suffisant. Les loix les plus absurdes sont proposées & portées sans qu'il y soit fait la moindre attention. Tout passe sans discussion & sans examen, & prouve le peu d'intérêt que l'on prend à la chose. Enfin, l'Assemblée déclare que la constitution est terminée. Elle eût pu en dire autant six mois auparavant, & l'ouvrage n'aurait été ni plus ni moins imparfait. On propose au Roi de l'accepter tel qu'il est. Il n'ose refuser. Cela fait, l'Assemblée qui s'est dite constituante se retire avec aussi peu de bruit qu'elle s'est établie avec turbulence & fracas.

Elle n'a jusqu'ici éprouvé aucune contradiction. Son autorité n'est pas diminuée. Sa puissance est

peut-être plus grande que jamais. Quel peut être le motif de sa retraite subite & imprévue ? Le raisonnement seul peut le rendre sensible. Appuyé des événemens ultérieurs, il peut seul résoudre un problème qui, sans lui, serait insoluble pour la postérité.

Au moment où l'Assemblée constituante a décrété la nomination de la seconde Législature qui devait la remplacer, elle désirait réellement sa séparation. Elle était divisée en tant de factions, les partis y étaient si balancés, qu'aucun n'avait pu jusques-là parvenir à dominer. Aucune ambition personnelle n'était satisfaite. Nous avons vu La Fayette même, Roi de Paris dès le commencement, ne retirer aucun avantage d'une position aussi favorable à un chef de factieux, & descendre toujours au-lieu de s'élever.

Les honnêtes gens qui composaient le côté droit de l'Assemblée, étaient las du rôle passif auquel ils étaient contraints depuis long-tems ; ils soupiraient après le moment où finiraient enfin les contrariétés & les tourmens journaliers qu'ils éprouvaient, sans pouvoir empêcher le mal & contribuer au bien. Le parti d'Orléans avait en tête trop d'ennemis réunis contre sa scélératesse pour espérer arriver à ses fins tant qu'il trouverait une si grande opposition de la part de gens qu'il lui était impossible de gagner, puisqu'il ne

pouvait leur offrir que de l'argent dont ils disposaient comme lui , ou des honneurs qu'ils partageaient & qu'on ne pouvait augmenter.

Les Constitutionnels qui tranchaient du héros à la Tribune , étaient obligés de ramper aux Jacobins. Ils y éprouvaient de la part de la canaille les mêmes insultes qu'ils recevaient à l'Assemblée des premiers de la Nation , & les mêmes oppositions à toutes leurs entreprises. Les principaux étaient las du métier de Législateur. Ils voulaient jouir de l'abaissement de l'autorité royale & se l'arroger en détail. Ils voulaient commander les armées , s'emparer de toutes les grandes places , & réunir ainsi la réalité de la puissance souveraine. D'autres désiraient mettre à couvert une fortune amassée en peu de tems & par les moyens qu'il était aisé de découvrir. Il tardait alors de se mettre au-dessus des événemens.

Paris & les membres honnêtes de l'Assemblée demandaient à grands cris , que l'on rendît un compte exact des sommes énormes qu'on avait eu entre les mains ; & quoiqu'on eut décrété que l'Assemblée nationale n'en devait à personne , on ne tremblait pas moins des suites que pouvait avoir une telle démarche , si elle était appuyée.

Il venait de se tenir à Pilnitz une conférence qui effrayait plus encore. Ces factieux sentaient mieux que la plupart des Souverains de quelle

conséquence était leur système, & toute leur adresse à cacher leurs vues ambitieuses n'avait pu les empêcher de craindre qu'on ne les soupçonnât. Tout se réunit donc pour leur démontrer qu'assez long-tems ils avaient occupé le manège fatal; & que semblables aux animaux féroces, ils avaient assez dévoré le cadavre de leur malheureuse patrie pour en abandonner aux vautours le squelette sanglant & décharné.

Ils partent ne laissant rien dans le trésor public. Dix-huit cents millions d'assignats ont été décrétés par eux; il en reste au moins mille cinq cents en circulation. Tout est dans le délabrement le plus affreux, & la France est réduite en pleine paix, à une misère bien plus grande que celle qu'elle a éprouvée après les guerres funestes de Louis XIV.

Les plaintes viennent de toutes parts & à tous les instans. On ne sait à qui s'adresser. L'autorité du Roi est nulle. Aucune autre ne la remplace. Des sermens indiscrettement exigés ont épouvanté l'homme faible & ignorant. Il regarde autour de lui, & ne voit plus le chemin qu'il doit suivre. Veut-il consulter les usages anciens? Ils ont disparu. Veut-il avoir recours aux loix? Ce qu'on appelle ainsi, est une collection de réglemens contradictoires, absurdes & inintelligibles.

Les propriétés foncières sont dénaturées; les

rentes sont altérées; les mobiliers sont pillés ou vendus. Telle est la position du Royaume au mois d'Octobre 1791. Sur ce tableau fidèle, quel peuple ose appeller ou desirer les Législateurs qui l'ont réduit à cet état? Quel pays ose souffrir dans son sein ces tyrans cruels de leur propre patrie? Quel Souverain diffère de sévir contre ces destructeurs de toute autorité, ces criminels de lèze Majesté général, ces ennemis du genre humain? Quel Français n'est pas tenté de se faire justice de ces délégués perfides? Quel homme honnête sur la surface de la terre n'y souffre pas impatiemment cette race impie & barbare.

Les constitutionnels osent se flatter encore de relever leur parti, & faire adopter leur ouvrage; ils croient persuader que leur cause est totalement isolée de celle des meurtriers du Roi. Mais un glaive vengeur est suspendu sur leurs têtes. Leur punition exemplaire va être demandé par la France entière, & tous les Souverains intéressés à leur exécution les livreront à la justice qui doit prononcer sur leur sort. Ils affectent l'air de l'assurance & de la tranquillité; mais elle ne peut aller avec le crime. Leur conscience le leur reproche à chaque instant, & leur présente sans cesse le châtimement qui les attend. *Varo anteceden-
tem scelerum deseruit pede pœna claudo.*

L'esprit de l'Assemblée constituante s'est pro-

pagé dans les Provinces. Les bourgeois des Villes sont aussi animés que ceux de la Capitale. Chacun veut être Député. Cette place est regardée comme une fortune assurée. Il n'en est effectivement aucun du côté gauche, quelque sot, quelque inepte qu'il ait été, qui n'ait envoyé dans sa Province des fonds considérables, ou qui ne soit connu pour en avoir dont il peut disposer. Les Jacobins s'attribuent toutes les élections. Il ne s'agit plus d'avoir des propriétés, de l'esprit, du talent, des connaissances. De l'intrigue, une audace à toute épreuve, une improbité reconnue, une voix forte & perçante, des poulmons vigoureux, voilà les grandes qualités pour le nouveau Législateur. Telles sont celles qui obtiennent la préférence. Les Prêtres & les Nobles ne sont point entrés en concurrence pour être nommés. Si quelques-uns se sont présentés aux élections, ils ont été hués, chassés; il en est même qui y ont perdu la vie.

Il existe un décret qui ordonne que le tiers des Administrateurs des Départemens & des Districts soit renouvelé tous les deux ans, & que le sort décide de ceux qui sortiront les premiers. Le sort n'est pas incertain; il expulse tous les Nobles & tous les Prêtres. Ils sont remplacés par la canaille la plus abjecte, & le Royaume est tout entier entre ses mains.

Les anciens Députés s'emparent par-tout des premières places militaires. D'autres sont à la tête de l'administration de Paris. Le Duc de la Rochefoucault se fait nommer Président de ce Département. Pethion, un des plus scélérats, en est élu Maire. D'autres restent auprès du Roi pour continuer à le diriger suivant leur système, & lui dictent des démarches qui achevent de le perdre. Ils se croient bien puissans. Mais ils sont séparés, beaucoup se sont éloignés des Jacobins, dont ils ont cru n'avoir plus besoin. Ceux qui y sont restés réunis, prennent tous les jours une force nouvelle, & méditent de nouveaux projets.

Les Députés qui doivent composer la nouvelle Assemblée disent publiquement, en arrivant dans la Capitale, qu'ils veulent surpasser ceux qui les ont précédés, qu'ils accusent de timidité. Le jour désigné arrive. Ils entrent au manège avec aussi peu de cérémonie qu'en fait le voyageur fatigué pour prendre dans l'hôtellerie le lit qu'un autre vient de quitter. A peine assis sur ces bancs factieux, ils sont inspirés comme les Sybilles sur leurs trépieds, & les décrets sortent en foule de cet antre d'iniquité.

Un des premiers détruit le pouvoir que s'est attribué la précédente Assemblée d'être seule constituante. La seconde trouve mauvais qu'elle ait prétendu limiter ainsi les droits de ses succe-

seurs. Elle prétend que rien ne peut borner son autorité. Elle a raison, car il n'existe aucune force capable de le réprimer. Elle annule donc cet article de la constitution & beaucoup d'autres qui ne sont pas plus de son goût. Elle déclare que tous les droits seigneuriaux, dont la première Assemblée a fixé le remboursement, ne sont pas dans le cas d'être remboursés. Les rentes foncières sont traitées comme les droits seigneuriaux, rien n'est écouté ni respecté, & ce qu'on aura peine à croire, tout va plus mal encore que trois mois auparavant.

L'Assemblée constituante a décrété, au moment de se retirer, qu'il serait formé au Roi une garde de mille huit cents hommes, choisis dans tous les Départemens. Elle a été assemblée, malgré l'attention qu'ont eu les Jacobins d'envoyer ce qui convenait le mieux à leur caractère; la plupart a changé en approchant du Monarque. Il semble que tout s'adoucisse auprès de la Famille Royale. Les factieux s'en apperçoivent. Cette garde paroît s'attacher à son maître, c'est une force toujours unie. Il faut la renverser. Un décret subit la casse comme opposée à la constitution par l'esprit qui s'y propage. En vingt-quatre heures elle est séparée & congédiée. Le Roi reste seul au milieu d'assassins qui le menacent ouvertement. La ville de Paris souffre tran-

quillement cette nouvelle insulte , cette violation des nouvelles loix auxquelles elle feint d'être attachée , cette destruction d'un secours puissant qui peut lui être bientôt d'autant plus nécessaire que le nombre des bandits de tout âge , de tout pays , de toute tournure , augmente sensiblement tous les jours dans ses murs. Mais un épais bandeau couvre les yeux du bourgeois imbécile. Il croit qu'un habit uniforme qu'il porte avec sûreté suffira pour le mettre à l'abri de tout ce qu'on voudra entreprendre contre lui & contre le Roi , dont beaucoup desirent encore conserver les jours.

L'Assemblée laisse entièrement agir les factieux de toute espèce. Elle est composée de gens si incapables , si bornés , si ignorans , si méprisables , qu'il est évident quelle ne peut exister longtemps. Les partis se forment sous son ombre , & la renverferont dès qu'ils seront en force. Le Duc d'Orléans rassemble les débris de celui qu'il avait dans la première Assemblée & aux Jacobins. Roberfpierre , l'Abbé Sicyes & les autres partisans de la République travaillent à rentrer en lice. Ce qu'il y a eu de plus scélérats dans l'Assemblée constituante , ce qu'il y a de plus atroce dans la seconde , se réunit à l'un ou à l'autre de ces chefs. Quelques gens de la lie du peuple & de la réputation la plus infâme , s'associent à

leurs projets & se chargent des exécutions. On trouve la marche qu'on a tenu jusques-là trop rampante, & l'on prend la résolution de prendre un vol plus hardi.

Le Roi est prévenu le 10 Août qu'il doit être attaqué aux château des Tuileries. Il se fait entourer d'une partie de ses Gardes-Suisses. Le peuple se rassemble à l'heure indiquée. Il tire sur la garde, qui bientôt l'en fait repentir & en tue un grand nombre. Le Roi empêche ses Suisses de continuer, ils sont massacrés. Il est lui-même arrêté. Un décret de l'Assemblée ordonne qu'il soit gardé dans la prison du Temple. Un autre le déclare déchu de la Couronne; un troisième annonce que la France est République, que la seconde législature se retirera incessamment, & qu'une convention nationale l'organisera comme il convient à ce nouveau genre de Gouvernement. La haine contre les constitutionnels est extrême. Ils sont chassés, poursuivis, assassinés; & l'acharnement contre eux est plus grand peut-être que contre ceux qu'on appelle aristocrates. Leurs biens sont confisqués, & ils échappent avec peine à la fureur publique.

La convention s'assemble. Quels Législateurs! Des Prêtres, deux ou trois Gentilshommes déshonorés, des Avocats, des Ecrivains, des folliculaires, des foldats, des bouchers, des soute-

neurs de mauvais lieux , l'horreur enfin de la société ; voilà ce qui la compose. Déjà on parle de faire le procès au Roi. L'entrée du Roi de Prusse en Lorraine & en Champagne , à la tête d'une armée formidable , répand l'épouvante & suspend cet attentat. La retraite inopinée du Duc de Brunswick , augmente l'impudence & la rage contre Louis XVI. Les succès des armées Françaises , leurs conquêtes dans l'Allemagne & dans les Pays-Bas , enivrent de nouveau cette Nation qui commençait à se lasser du désordre & de l'anarchie. De grandes promesses emphatiquement exposées , des richesses immenses promises au peuple , le bien de presque toute la Noblesse dont on lui fait espérer le partage , lui sont présentés comme une source intarissable d'opulence. Il se laisse séduire par cet appas nouveau.

En l'entretenant de ses succès , on lui fait entendre que le Roi a été jusques-là un empêchement à sa prospérité & à son bonheur. Ces phrases sont répétées par mille échos , & l'écho est ce qui le persuade.

Le procès du Roi se commence. Il paroît suspendu quelque tems après ; il est bientôt repris & suivi avec l'animosité la plus affreuse. Ses dénonciateurs sont à la fois ses accusateurs , ses témoins & ses juges. Sept cents brigands , tels qu'on vient de les dépeindre , osent faire com-

paroître leur Roi devant eux. Ils le condamnent , & sa vie dépend de cinq voix ; encore réclame-t-on contre la vérité du scrutin.

A cette nouvelle , aux détails étonnans qui l'accompagnent , l'univers entier frémit d'horreur. On espère encore que Paris s'opposera enfin à la méchanceté infernale de cette cabale exécrationnelle , enlèvera de leurs mains le Monarque dont ils veulent répandre le sang , & fera servir son échafaud aux scélérats qui ont osé prononcer sa sentence. On se flatte en vain. Le Roi est décapité au milieu de cette ville fanatique , & d'un peuple immense témoin de cette affreuse exécution.

Ainsi est terminée , après quatre ans des plus cruelles angoisses , la vie du Monarque le plus malheureux qui ait jamais existé , & du Prince le plus vertueux de la terre. Son amour pour son peuple ne s'est jamais démenti. Son testament est celui d'un père tendre fait au milieu de ses enfans. Quel contraste avec l'accusation de tyrannie intentée contre lui & le prétendu complot contre le peuple dont il n'a que trop ménagé le sang ! Quelque connue que soit cette pièce fameuse , il est à propos de la rapporter ici , rapprochée de la déclaration du 23 Juin 1789 , & de celle du 21 Juin 1791 , elle peindra mieux qu'il ne serait possible de le faire le véritable caractère de ce Prince infortuné , duquel la na-

ture avait donné une ame trop franche , un cœur trop sensible , une bonté trop grande pour gouverner un pays aussi corrompu que l'était la France à son avènement au trône.

TESTAMENT DE LOUIS XVI.

Au nom de la Très-Sainte Trinité , du Père , du Fils & du Saint-Esprit. Aujourd'hui vingt-cinquième jour de Décembre 1792 , moi , Louis XVI du nom , *Roi de France* , étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma Famille dans la tour du Temple , à Paris , par ceux qui étaient mes sujets , & privé de toute communication quelconque , même depuis le 11 du courant avec ma Famille , de plus impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue , à cause des passions des hommes , & dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucunes loix existantes , n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées , & auquel je puisse m'adresser , je déclare ici en sa présence mes dernières volontés & mes sentimens.

Je laisse mon ame à Dieu mon créateur ; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde , de ne pas la juger d'après ses mérites , mais par ceux de Notre-Seigneur Jesus-Christ , qui s'est offert en sacrifice à Dieu son Père , pour nous autres

hommes, quelque indignes que nous en fussions,
de moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre Sainte-Mère l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, qui tient ses pouvoirs par une succession non-interrompue de St. Pierre auquel Jesus-Christ les avait confiés : je crois fermement & je confesse tout ce qui est contenu dans le Symbole & les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, les Sacremens & les Mystères tels que l'Eglise Catholique les enseigne & les a toujours enseignés.

Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Eglise de Jesus-Christ, mais je m'en suis rapporté & rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les supérieurs Ecclésiastiques unis à la Sainte-Eglise Catholique, donnent & donneront, conformément à la discipline de l'Eglise, suivie depuis Jesus-Christ. Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur; mais je ne prétends pas les juger & je ne les aime pas moins tous en Jesus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner de tous mes péchés; j'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester & à m'humilier en sa présence; ne pouvant me servir du Ministère d'un Prêtre Catholique, je prie Dieu de

recevoir la confession que je lui en ai faite, & surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom, quoique cela fût contre ma volonté, à des actes qui peuvent être contraires à la discipline de l'Eglise Catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde vie, de me servir, aussi-tôt que je le pourrai, du Ministère d'un Prêtre Catholique pour m'accuser de tout mes péchés & recevoir le Sacrement de Pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrai avoir offensé par inadvertance, (car je ne me rappelle pas d'avoir fait aucune offense à personne) ou ceux à qui j'aurai pu avoir donné de mauvais exemples ou de scandale de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait.

Je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis sans que je leur en aie donné aucun sujet, & je prie Dieu de leur pardonner, de même que ceux qui, par un faux zèle ou par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu ma Femme, mes Enfants, ma Soeur, mes Tantes, mes Frères, & tous

ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou par quelqu'autre manière que te puisse être; je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma Femme, mes Enfans & ma Soeur, qui souffrent depuis long-tems avec moi : de les soutenir par sa grace, s'ils viennent à me perdre & tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

Je recommande mes Enfans à ma Femme, je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux, je lui recommande sur-tout d'en faire de bons chrétiens & d'honnêtes hommes, de leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme biens dangereux & périssables, de tourner leurs regards vers la seule gloire solide & durable de l'éternité; je prie ma Soeur de vouloir bien continuer sa tendresse pour mes Enfans, & de leur tenir lieu de mère s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

Je prie ma Femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, & les chagrins que je pourrais lui avoir donné dans le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelques choses à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes Enfans, après ce qu'ils doivent à Dieu qui doit marcher
avant

avant tout , de rester toujours unis entr'eux ;
 soumis & obéissans à leur Mère & reconnois-
 sans de tous les soins & les peines qu'elle se
 donne pour eux ; & en mémoire de moi , je des-
 prie de regarder ma Sœur comme une seconde
 mère. Je recommande à mon Fils , s'il avait le
malheur de devenir Roi , de songer qu'il se doit
 tout entier au bonheur de tous ses concitoyens ,
 qu'il doit oublier toute haine & ressentiment , &
 nommément tout ce qui a rapport aux malheurs
 & aux chagrins que j'éprouve , qu'il ne peut
 faire le bonheur du peuple qu'en régnant suivant
 les loix , mais en même-tems qu'un Roi ne les
 peut faire respecter & faire le bien qui est dans
 son cœur qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire ,
 & qu'autrement étant lié dans ses opérations &
 n'inspirant point de respect , il est plus nuisible
 qu'utile.

Je recommande à mon Fils d'avoir soin de tou-
 tes les personnes qui m'étaient attachées , autant
 que les circonstances où il se trouvera , lui en
 donneront les facultés , de songer que c'est une
 dette sacrée que j'ai contractée envers les enfans
 ou les parens de ceux qui ont péri pour moi &
 ensuite malheureux pour moi : je sais qu'il y a
 plusieurs personnes de celles qui m'étaient atta-
 chées , qui ne se sont pas conduites envers moi
 comme elles le devaient , & qui ont même mon-

tré de l'ingratitude, mais je leur pardonne, (souvent dans les momens de trouble & d'affervescence, on n'est pas le maître de soi;) & je prie mon Fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leurs malheurs.

Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un véritable attachement & désintéressé; d'un côté, si j'étais sensiblement touché de l'ingratitude & de la déloyauté de gens à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés, à eux, ou à leurs parens ou amis; de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement & l'intérêt gratuits que beaucoup de personnes m'ont montré, je les prie d'en recevoir tous mes remerciemens dans la situation où sont encore les choses.

Je craindrais de les compromettre, si je parlais explicitement, mais je recommande spécialement à mon Fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître.

Je croirais calomnier cependant les sentimens de la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon Fils, Messieurs de *Chamilly* & *Hue*, que leur véritable attachement pour moi avait porté à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour & qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi *Cléry* des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi.

Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardaient à vue les mauvais traitemens & les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi ; j'ai trouvé quelques âmes sensibles & compatissantes, que celles-là jouissent dans leurs cœurs de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie Messieurs Mallesherbes , Tronchet & de Sèze de recevoir ici tous mes remerciemens & l'expression de ma sensibilité , pour tous les soins & les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu , & prêt à paraître devant lui , que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Signé, LOUIS.

Français , comparez les maximes de Louis XVI avec celles de ses meurtriers. Considérez quelle était votre prospérité sous son empire , & à quelle extrémité vos tyrans vous ont réduits. Vous vous êtes laissé conduire par eux ! Vous avez souffert qu'ils aient porté sur votre Roi une main sacrilège , Paris a applaudi à cet attentat !

Ville barbare , ville impie , ville régicide , voilà le complément de tes crimes. Souviens-toi du manifeste de l'Empereur & du Roi de Prusse. Loin d'écouter la voix salutaire qui te rappelait

à ton devoir , tu as fermé tes oreilles aux représentations & à la justice ; tes yeux à l'évidence du châtiment , ton esprit à la raison , ton cœur à l'humanité. La peine affreuse que tu as méritée ne peut te fuir. Tes iniquités ont comblé la mesure. Le sang de Louis XVI versé dans tes murs retombera sur tes habitans. Tu as massacré ton Roi , tu as renversé les autels de Dieu , tu as égorgé ses Ministres & ses serviteurs. Tu es la Ninive moderne. Comme cette ville infâme , tu feras rasée de fond en comble , & l'on semera du sel sur tes murs. Un sombre monument élevé à la place de l'échafaud de Louis XVI dominera sur tes décombres entassées , attestera ton crime , la vengeance des Rois & la réprobation du Ciel.

Le voyageur étonné de ton énorme étendue la parcourera avec effroi. Foulant aux pieds tes immenses débris , il s'écriera : C'est donc là cette ville superbe , jadis le centre des sciences & des arts , dont rien n'a égalé ni l'opulence ni les forfaits ; cette ville , dont la fin terrible est un si grand exemple des erreurs des hommes & de la justice de Dieu.

Telle doit être , telle est en ce moment peut-être , la conséquence des droits de l'homme & des principes de ceux qui les ont publiés. C'est sur eux qu'il faut rejeter tous ces maux. Ils sont les auteurs de tous les crimes qui se sont com-

mis & se commettront encore. Quiconque fuit avec attention la conduite des chefs de la première Assemblée, les voit traîner, dès le premier moment, la France & son Roi sur le penchant rapide qui mène à la ruine de l'une & à la fin déplorable de l'autre. Les droits de l'homme ont donné l'impulsion, & tout a descendu avec une rapidité croissant en progression géométrique.

Les constitutionnels sont aussi criminels que les meurtriers du Roi. Ils ont sacrifié honneur, devoir, probité, reconnaissance, pour conspirer contre lui & contre leur patrie, & leur trame a été long-tems ourdie dans le silence. Tout a été prévu, calculé & tenté pour anéantir l'autorité royale. Un d'entre eux a toujours manifestement travaillé à la perte de Louis XVI qu'il voulait remplacer. Ils l'ont souffert parmi eux. Ils l'ont su, ils l'ont vu, ils ont écouté ses discours, ils ont appuyé ses démarches, & l'ont aidé à se frayer un chemin au trône, sur lequel ils ne voulaient peut-être pas tous le laisser monter, mais dont tous voulaient renverser le légitime possesseur. S'ils n'ont pas fait périr le Roi, c'est qu'un hasard heureux l'a préservé la nuit du 5 au 6 Octobre. S'ils ne l'ont pas jugé, c'est que l'heure n'était pas encore venue, & qu'ils ont été obligés de se séparer auparavant. Tout était apprêté pour en venir à ce but. Les scé-

lérats qui les ont suivis ont précipité la marche; mais ils n'ont changé ni les dispositions ni les principes. La solution a été celle que tous les gens de bien ont prévue de bonne heure, & sur laquelle ils n'ont jamais caché leurs justes craintes.

Ecrasez, peuples heureux qui conservez encore la pureté de vos sentimens & le respect pour vos loix, écrasez ces insectes venimeux qui se sont glissés parmi vous. Leur blessure est insensible. Leur poison est mortel. Si vous avez horreur de fouiller votre terre d'un sang aussi impur, chassez-les loin de vous. Que marqués au front d'un signe de réprobation, que toujours errans & fugitifs, par-tout haïs, méprisés, traités avec ignominie, ils terminent dans la misère une existence fatale à leur patrie. Qu'ils meurent loin du pays qu'ils ont perdu, & que, s'ils osent y paraître, le supplice le plus terrible épouvante ceux qu'ils ont entraînés, & qui voudraient tenter de marcher sur leurs traces.

La première Assemblée a interdit le Roi. La seconde la déposé. La troisième l'a condamné à mort. Le second jugement est la suite du premier, comme le dernier est la conséquence des deux autres. Le premier doit être regardé comme l'arrêt provisoire porté sur un procès dont l'Assemblée constituante s'est établie juge. Les deux autres

se font, à son exemple, arrogé le même droit & le même pouvoir. Le jugement définitif est sorti du même tribunal qui a rendu le premier. Les Juges seulement ont changé. Les chefs d'accusation ont été les mêmes. Le Roi a été jugé sur la constitution & en grande partie d'après la constitution. Les monstres qui l'ont condamné sont les successeurs & les disciples des monstres qui l'ont interdit.

Le règne des méchans ne peut être de longue durée. Déjà toutes les Nations réunies travaillent à exterminer cette hydre redoutable. L'édifice du Gouvernement a été renversé; mais les factieux n'ont pu en arracher les fondemens. Ils existent en entier, ils sont affolidés depuis des siècles; c'est sur eux qu'il faut le reconstruire. Que la Religion, sortie triomphante des violentes persécutions qu'elle a éprouvées, soit plus que jamais suivie & respectée. Que l'autorité royale, que l'on a voulu abaisser, acquierre une nouvelle force par l'obéissance générale, & la preuve évidente de sa nécessité. Que la justice préside dans toutes les actions.

Français, prouvez que la Nation entière n'a pas erré. Que si des intrigans en ont entraîné une partie, l'autre est restée saine & amie du bien. Retirez de vos malheurs l'avantage d'être plus circonspects, plus religieux, plus soumis &

plus sages. Purifiez vos esprits & vos cœurs;
 Réformez votre vie & vos mœurs. Rappelés à
 l'ancienne simplicité de vos ancêtres par la pau-
 vreté, suite des dissensions, sachez les imiter.
 Vivez heureux, & laissez à vos enfans, étonnés
 de vos crimes, des principes qui les préservent à
 jamais des horreurs que vous avez éprouvées.

P O R T R A I T S.

S_I Necker n'a pas été l'inventeur de la révolution, il doit en être regardé comme le moyen premier; jamais elle n'eût pu s'effectuer sans le secours de celui qui disposait despotiquement des finances : il a été prouvé dans le tems qu'il avait su amasser assez d'argent pour l'opérer. Mais on s'est assez étendu dans ce petit ouvrage sur ce qui le concerne. Il doit être suffisamment connu, & l'Auteur s'applaudit de n'avoir plus à parler de ce monstre, l'horreur du genre humain.

Le Duc d'Orléans a été cause & moyen. Il est inutile d'entreprendre un portrait trop connu, auquel tout pinceau honnête refuse de se prêter. Il fut toujours un être exécrationnable dans tous les genres. Ayant fait paraître au Rinci, château situé près de Paris où il fut exilé un peu légèrement peut-être, le dépit de voir le premier Prince du sang traité avec trop peu de ménagement pour avoir dit hautement sa façon de penser contre des actes d'un Gouvernement dont les fautes n'étaient que trop sensibles, il fut bientôt entouré de tous les mécontents & des intrigans

de toute espèce qui voulaient culbuter ce qui existait.

Son ame de boué ne fut pas difficile à porter à la vengeance , sur-tout quand on la lui fit voir comme conduite à couvert , effectuée par la trahison & sans aucun risque pour sa lâche personne. On échauffa sa tête d'autant plus qu'on pouvait moins élever son courage ; on le porta à se déclarer le chef du parti qui se manifesta dès l'ouverture des Etats-Généraux contre le Roi & sa Famille , à laquelle on lui montra la possibilité de succéder promptement , en assassinant le Roi , M. le Dauphin, Monsieur, M. le Comte d'Artois & ses Enfans. Ce projet lui parut aussi lumineux que simple & analogue à la bonté de son cœur. Il jura de les exterminer. On a vu s'il a omis quelque moyen pour y parvenir. On fait quelle a été sa conduite dans le procès du Roi. Elle a fait horreur aux scélérats mêmes , instrumens de ses crimes , qui dans le moment se font cru presque honnêtes gens auprès de cet homme infâme. Son portrait enfin est tout ce qu'on peut rassembler de crimes peints sur un même visage.

La Fayette a été aussi cause & moyen , mais d'un autre genre. Egalement nul par lui-même , il a été de même mené par ceux qui se sont emparés de lui , & s'en sont servis pour l'exécution

de leurs perfides desseins. Cet homme si vanté est le plus plat scélérat qui ait jamais existé. On ne peut avoir moins d'esprit, moins de caractère, moins d'énergie, moins de suite, d'instruction & d'éloquence; jamais homme enfin n'a été moins fait pour être chef de parti. Intrigant & ambitieux au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, faible & bas autant qu'on le peut dire, poussé au crime par la méchanceté, retenu par la faiblesse & par la crainte au moment de le commettre; sa figure pâle, blême & inanimée fut toujours le miroir de son ame incapable d'élévation pour le bien, & de l'audace nécessaire pour le mal qu'il voulait faire.

Porté au premier rang dès le 13 Juillet 1789, jour où il fut nommé Commandant en chef de la garde de Paris & le maître de cette ville la plus peuplée du monde, il ne fit jamais rien de décisif. Avec une aussi grande force, il ne fut ni détruire la Royauté, comme il paraît évidemment en avoir eu d'abord le projet, ni la rétablir, comme il a semblé le desirer ensuite, & comme il lui eût été facile, s'il eût su manier avec adresse la puissance qu'il avait en main.

Toujours au-dessous de ce qu'il entreprit, toujours tremblant & indécis, sur-tout lorsque Gou-
vion son conseil n'était pas à ses côtés, il en for-

tit toujours comme un sot , & ne retira jamais qu'une partie de l'avantage qu'il s'en était promis. On a vu comme il s'est comporté la nuit du 5 au 6 Octobre. Depuis ce jour fatal, son autorité, loin de s'accroître, a diminué sensiblement. Humiliations sans nombre devant le peuple, basses courbettes faites aux Jacobins & à la plus affreuse canaille, suffrages mendiés & obtenus à demi; voilà quels ont été, pendant deux ans, ses moyens de se soutenir.

A la fin de l'Assemblée constituante, il a été prendre le commandement d'une armée; mais aussi mauvais militaire que politique imbécile, il a été chassé par ceux qui l'avaient d'abord regardé comme au-dessus de tout. On fait qu'il a été arrêté par l'armée Autrichienne, comme il voulait traverser les Pays-Bas pour échapper au décret d'accusation lancé contre lui, avec ses compagnons Alexandre Lameth, Bureau de Puzy, Latour-Maubourg, &c. ils ont été ensuite livrés au Roi de Prusse, & enfermés à Magdebourg. Bientôt la France entière se réunira, pour redemander à ce Prince un coupable dont le supplice l'intéresse d'autant plus qu'il a été le premier des séducteurs du peuple, auquel il a dit que l'insurrection était le plus saint des devoirs. C'est sur sa tête que doivent retomber tous les crimes commis à Paris pendant la durée de l'As-

semblée constituante; on a vu quelle était son autorité, & combien il était maître de s'y opposer. Mais ce tribun qui ne parlait que du peuple, seul mot qu'on entendit distinctement dans des discours que ses affaires lui laissaient peu le tems d'apprendre, croyait se l'attacher en ne s'opposant en rien à ses desirs; il ne le contraignait point sur ses vengeances, afin de se trouver au besoin disposé à regarder comme sa cause tout ce qu'il lui voulait suggérer pour son intérêt personnel, & celui de son parti; les excès qu'il souffrait couvraient ceux qu'il faisait commettre.

La Fayette avait été depuis long-tems un des initiés dans les plus intimes mystères de la révolution; il y brilla dès le commencement, & ses rayons ne furent jamais aussi vifs qu'à son aurore. Etonné d'une aussi grande & aussi subite élévation, cet homme se crut un nouveau Cromwell, parce qu'il en avait la sourde ambition, le peu d'horreur du crime, la basse hypocrisie. Mais la tête, mais la force, mais la suite, mais le caractère lui manquaient absolument; & le loup féroce ne ressemble point au lion courageux parce qu'il en a la soif du sang & la méchanceté.

Un seul a montré dans cette Assemblée ce grand caractère si rare; un seul eût pu ressembler au Protecteur de l'Angleterre, s'il eût eu son cou-

rage , une réputation moins décriée avant les troubles , c'est le Comte de Mirabeau.

Fils d'un Auteur célèbre , comme lui-même par des ouvrages marqués au coin du talent ; mais perdu de réputation dès sa jeunesse , il fut rejeté par la Noblesse qui ne put consentir à recevoir dans son sein un homme aussi dépravé. Convaincu de ces sentimens qu'elle ne cacha pas , il travailla à se faire nommer Député par le Tiers-Etat ; il y réussit , & jura de se venger d'un ordre qui lui avait rendu une justice aussi publique.

Il ne paraît pas être entré d'avance dans les projets des principaux révolutionnaires. Ils étaient au-dessous de lui. Il en apporta aux États-Généraux de vastes , & même d'utiles , mais mêlés de systèmes ajustés sur sa fortune à laquelle il voulait qu'il servissent de véhicules.

Concurrent de Necker , aussi scélérat que lui , mais bien supérieur à son adversaire par le génie , la suite , l'éloquence & les connaissances en administration , il fut son ennemi déclaré & d'autant plus irréconciliable , qu'ils étaient tous deux mûs par la même passion , la soif de l'or & l'ardent desir de la domination suprême. Il le méprisa toujours. Trop éclairé pour ne pas voir que sa hauteur & son arrogance mal-adroite dans tous les tems , mais bien plus encore dans les circonstances où ils se trouvaient , l'en débarrasseraient

bientôt, il s'occupa moins de lutter contre lui, que de hâter sa chute, & de profiter de ses dépouilles. Peut-être y eût-il réussi, s'il eût assez long-tems survécu au renvoi de celui dont il avait si souvent prouvé l'ineptie.

Ambitieux & intrigant, mais en grand, haut & impérieux, même dans l'Assemblée, il la domina toujours par la force de sa tête, & en fut l'oracle malgré elle. En vain dans différentes occasions ses adversaires réunirent leurs efforts & leurs ruses pour le faire échouer; il sut les attaquer brusquement, les combattre avec les armes convenables, & par un coup porté à propos s'assurer la victoire.

Personne ne connut jamais mieux les hommes, & n'eut mieux le secret de les détourner de leur but, & de les ramener insensiblement au sien. Sûr de produire de puissans effets, jamais orateur ne jugea mieux de la succession rapide de ceux qu'il opérait, de l'avantage qu'il en pouvoit retirer, & du moment où il devait s'adoucir pour gagner ses auditeurs, ou tonner pour effrayer les foibles & ébranler les autres. Affiché pour l'ame la plus vénale, il parvint le plus souvent à obtenir le suffrage de ceux qui étaient le plus en garde contre ses discours infidieux, & à leur en imposer sur ses véritables sentimens. Taciturne à sa place dans l'Assemblée,

prodigue de phrases à la Tribune, c'était, même pour la figure, un ours farouche quand il gardoit le silence, un lion écumant, quand il avoit la parole : jamais il ne fut rebuté par les obstacles : il revint toujours à la charge avec une nouvelle fureur. C'est ainsi qu'il emporta le décret sur les assignats ; c'est par cette énergie qu'il domina aux Jacobins où souvent il commanda en maître, après avoir anéanti tout ce qui entreprenait de s'élever contre lui.

Jamais on n'a vu réunir tant de génie à tant de bassesse, autant de talens à une aussi grande dépravation, autant de qualités à des vices aussi affreux. Jamais homme n'eût été plus fait pour être à la tête d'une révolution & en recueillir le fruit, si sa conduite, ses mœurs & ses principes odieux eussent été moins manifestés, & si son courage n'eût été en raison inverse de son audace.

La méfiance générale qu'il avoit inspirée ne put être vaincue que par le poids de sa supériorité ; il fut obligé de l'employer tout entière ; elle révolta ceux qu'il écrasait à force d'humiliation, au-lieu de les gagner souvent par adresse. Elle lui fut fatale. Au lit de la mort, il dit hautement qu'il était empoisonné par le triumvirat, c'est ainsi qu'il appelait la réunion de Dupont, Alexandre Lameth & Barnave qu'il avoit toujours

atterrés

atterrés de son mépris, mais dont il n'avait pas supputé la perfidie & la méchanceté. Il mourut le 13 Mars 1790 en leur donnant les noms qu'ils méritaient, les voyant avec horreur triompher de leur crime, & prédifant l'abyme de nouveaux maux dans lequel cette cabale allait précipiter la France, sans avoir ni la force, ni les moyens de l'en retirer.

Les honneurs funèbres antiques & modernes lui furent prodigués. Son corps fut porté avec la plus grande pompe au Panthéon. Son portrait placé dans tous les lieux publics fut l'objet de la vénération générale. Le culte ridicule que rendit à cet être exécration la nation entière, prouve non-seulement son aveuglement, mais sa corruption. Il fut appelé le père du peuple & de la liberté; mais ces titres fastueux n'ont pas été de longue durée. Moins de deux ans après, il a été jugé au contraire traître à la patrie. Ses cendres ont été ôtées de l'endroit où on les avait déposées avec tant d'ostentation; ses images ont été foulées aux pieds; sa mémoire a été déclarée infâme. Exemple frappant de l'inconstance des réputations populaires & de la justice rendue tôt ou tard même à la mémoire du crime par le crime même.

Le Comte de Clermont-Tonnerre disait avant la révolution, comme plusieurs de ceux qui y

travaillaient avec lui. Qu'importe qu'il périsse deux millions d'hommes , pourvu que la France ait une bonne constitution ? Depuis quand , grand Dieu ! ose-t-on disposer de la vie de tant de ses semblables ? & quand le bonheur du reste des hommes serait assuré par ce carnage horrible , qui aurait le droit de le procurer à ce prix ? Quelle est l'atrocité , ou du moins le fanatisme de celui qui établit sur de semblables bases d'ambitieux projets , qui médite à tête reposée un système aussi barbare , tandis que le Magistrat honnête frémit en jugeant un coupable dont la mort est nécessaire à la société , & que son état , son devoir & la loi le forcent à condamner.

Né avec de l'esprit & une facilité rare , il réunissait aux qualités naturelles l'habitude du travail , les connaissances & le don de la parole ; mais il manquait absolument de cette force que donne le vrai génie , de ce discernement que procure le jugement , de cette suite qui fait le caractère. Toujours il fut en contradiction avec les grands sentimens qu'il professa. Né avec peu de fortune , placé par sa naissance au milieu des gens les plus riches du Royaume , il se targua d'une philosophie qui n'était que le déguisement de sa vanité. Il soupirait après ces mêmes richesses qu'il affectait de mépriser. Ambitieux de faire paraître son savoir & son esprit , il voulait parvenir aux

honneurs par ce chemin qui mène trop rarement à la fortune, & avait la prétention d'arriver à tout par la force de son mérite.

Plus il se croyait fait pour toutes les places, plus il brûlait d'y monter; & cette passion l'entraîna au-delà des bornes qu'il s'était peut-être prescrites à lui-même. Disciple de l'Abbé Sieyès, comme lui métaphysicien obscur plutôt que raisonneur profond, trop peu honnête pour embrasser le bon parti qu'il connoissait à merveille, trop peu scélérat pour être à la tête du parti opposé, trop fier pour suivre l'un ou l'autre sans y dominer, il se flatta toujours d'être le chef d'un troisième. Il fut un des fondateurs de la secte des impartiaux, ce qui, en le rendant suspect aux bons & aux mauvais, le fit mépriser également. Enfin, avec beaucoup plus de moyens que la plupart de ceux avec lesquels il avait conspiré, avec la parfaite connoissance des principaux acteurs, avec l'habitude du théâtre où se passaient les événemens, il ne joua jamais qu'un rôle secondaire, & fut ainsi puni dès le premier moment de ses intrigues contre le Gouvernement; il a été tué, dit-on, le 10 Août auprès du Roi, fin bien glorieuse en comparaison de celle qu'il avait à craindre.

Talleyrand de Périgord, Evêque d'Autun, a été de tous les comités secrets qui ont préparé

la révolution , & l'un de ses agens les plus propres à y contribuer. Malgré la dissolution de ses mœurs , vice blâmable dans un particulier , majeur dans un Ecclésiastique , il obtint de la trop grande bonté du Roi un Evêché dont sa conduite & sa réputation eussent dû pour jamais l'éloigner. Dès le commencement , il témoigna hautement son animosité contre le Roi & la Famille Royale. Il ouvrit les avis les plus violens , & ses discours dans l'Assemblée furent toujours les plus scandaleux. Il fut l'instrument dont elle se servit pour la destruction du Clergé dans lequel on cherchait une ame assez basse pour se charger d'un pareil emploi. La considération due à sa haute naissance , la probité & l'honnêteté reconnues de ses grands parens , leurs sages avis , leurs justes représentations ne purent l'arrêter , on a vu avec quel empressement il prêta le serment fatal demandé au Clergé , contre sa foi , la loi & ses engagements.

Il n'en mit pas moins à sacrer les premiers Evêques , & sembla entasser tout ce qui pouvait le plus lui attirer le mépris des gens de bien. On a cru que la dignité de Patriarche des Gaules dont on l'avait flatté , l'avait décidé à se séparer de l'Eglise Romaine & de son Chef. Les sommes que tout le monde fait qu'il a retirées de ses crimes , ont été pour lui un appas plus séduisant. Elles

passent pour être si considérables , qu'on n'ose les citer. Il est en Angleterre où il les a portées. Là il travaille encore à faire approuver son système, duquel il n'a jamais désespéré. Il imagine , dit-on encore , pouvoir rentrer en France comme médiateur. Mais la nation entière a déjà en horreur les détestables moteurs de ses troubles. L'ordre ne peut renaître en France qu'avec le rétablissement de la Religion ; ses détracteurs seront plus que jamais les ennemis du peuple revenu de son erreur. De quel œil peut-il regarder le principal auteur de sa destruction ? Avec quelle ardeur ne demandera-t-il pas le supplice du monstre qui , nouveau Judas , l'a trahie & livrée pour de l'argent ?

Duport , Conseiller au Parlement de Paris , a toujours été une de ces têtes chaudes prêtes à s'enflammer de toutes les nouveautés. Disciple enthousiaste de Mesmer , il soutint la vérité des effets du Magnétisme avec la même violence qu'il a mise depuis à des erreurs bien plus sérieuses. Quoique Député de la Noblesse à cause de sa charge , il était né dans le Tiers - Etat. L'Abbé Sieyes qu'il écouta , lui inspira une haine furieuse contre tout ce qui était au-dessus de lui , & la doctrine de ce maître obscur se sublima encore dans la tête brûlante de son disciple. Cette exaltation d'esprit , cette animosité contre ce qui

existait , des connaissances , de la fermeté , de la jeunesse , de la tenue , le rendaient d'autant plus dangereux , qu'il était plus propre à l'ouvrage de la révolution. Toujours prêt , comme Clermont-Tonnerre , à sacrifier deux millions d'hommes pour établir son système , convaincu qu'il ne pouvait coûter trop cher au genre humain , il compta pour rien le désordre , les dévastations , les assassinats , les incendies. Il marcha toujours sans regarder derrière lui , & sans s'embarrasser de ce qu'il foulait aux pieds. Il avait été un des plus avant dans les secrets de la cabale. Aussi se déploya-t-il dès les commencemens de l'Assemblée , & s'afficha-t-il pour un des plus entreprenans. Il se réunit à Alexandre Lameth & à Barnave pour former un trio qui fut regardé pendant quelque tems comme le point sur lequel posait le levier qui remuait l'Assemblée entière.

Alexandre Lameth est né scélérat ; il le fut avec les femmes , tant qu'il ne put l'être plus en grand. Bas à la Cour , insolent & fat à la ville , impudent à son régiment qu'il véxoit d'une manière atroce , intrigant par-tout & dans tous les genres , par-tout occupé de sa fortune , par-tout prêt à lui tout sacrifier , il arriva d'Amérique avec l'envie de faire parler de lui. Il parut depuis intimement lié avec La Fayette , & sans doute ne contribua pas peu à l'émouvoir. Il fut un des

premiers membres du premier Comité intime & peu nombreux de ceux qu'on peut appeller les Rosecroix de la revolution , entre lesquels s'est tramé tout ce qui s'est passé sous nos yeux , & dont nous avons été les victimes. Il était fait pour y primer par son esprit , par sa facilité , & sur-tout par sa noirceur & son talent profond pour l'intrigue.

On ne peut pas pousser plus loin l'ingratitude que ne l'ont fait lui & ses frères. Ils devaient au Roi & à la Reine l'aïfance dont ils jouissaient , & qui était si bien le fruit de leur bonté , que leurs bienfaits seuls avaient soutenu leur mère chargée de cette scélérate famille. Ils leur devaient trois régimens accordés aux trois frères , ce qui était sans exemple , & la Reine elle-même avait , par sa protection , procuré à l'un d'eux le mariage le plus riche. Mais la reconnaissance est une charge insupportable pour les méchans.

Après l'Assemblée , Alexandre Lameth resta près du Roi , & lui dicta la plus grande partie des démarches constitutionnelles par lesquelles il espérait voir appuyer l'ouvrage auquel il avait contribué , & qui perdirent le Monarque de plus en plus. Ayant été de-là rejoindre La Fayette à l'armée , il a été arrêté & enfermé à Magdebourg avec lui. On espère les voir revenir ensemble re-

cevoir la récompense des services signalés qu'ils ont rendus à leur patrie,

Barnave, troisième membre du Triumvirat, est ou était, car on ne fait pas s'il existe, le fils d'un petit Procureur de Grenoble. Toujours fat, insolent, ennemi juré de la Noblesse, se répandant en propos contre elle, incorrigible même par les corrections manuelles qui lui avaient souvent été administrées, il se fit nommer de la députation du Dauphiné, en se montrant plus emporté que tous les autres. Elle était, comme l'on fait, entièrement dévouée à Necker. Barnave se distingua dès l'ouverture des Etats-Généraux par ses motions & sa violence. Sûr d'être soutenu par le Ministre, il s'avança hardiment à l'aide de cet appui. Mais bientôt il se hasarda seul dans la carrière, & sentit qu'il était capable de lutter avec tous. En effet, de l'esprit, de la chaleur, de la suite, de la force même le rendaient un ennemi dangereux. Le côté droit le connut de bonne heure pour tel. Son caractère féroce ne tarda pas à l'être de la France entière.

On fait qu'aux plus fortes représentations faites à l'Assemblée sur le pillage des châteaux & les meurtres des Nobles en différentes Provinces, il s'écria : Le sang qui coule est-il donc si pur ? Paroles que l'on espère n'être pas long-tems impunies, s'il vit encore.

Alexandre Lameth qui partageoit ces généreux sentimens, jugea d'après eux de son analogie avec celui qui les professait, & de l'utilité dont ils se pourraient être réciproquement, il l'associa à ses projets & à ses crimes. Ils demeurèrent ensemble, & furent bientôt inséparables. Réunis à Dupont, ils dirigèrent long-tems le poignard & la flamme qui ravagèrent la plus grande partie du Royaume, les insurrections de la Capitale, & les mouvemens de l'Assemblée dont ils passèrent pour les héros.

Chapelier, fils d'un Avocat, fameux en Bretagne par son mérite, ses connaissances & sa probité, fut toujours un sujet détestable. Sa conduite hâta la mort de son malheureux père. Perdu de réputation dès sa plus tendre jeunesse, adonné au jeu & à la débauche la plus affreuse, ne connaissant ni frein, ni loix, ni égards, ni principes, dévoré de la soif de l'or dont il ne pouvait se procurer de quoi suffire à ses folles dépenses, il brigua une place de Député aux Etats-Généraux, dans l'espérance d'y faire une fortune qu'il ne pouvait trouver dans sa Province. Il déploya sur-le-champ son atrocité, il fit brûler la plus grande partie des châteaux de Bretagne, & il ne tint pas à lui que tous n'eussent le même sort. Plongé, comme Mirabeau, dans la crapule sordide, il afficha de même le mépris de la probité,

& ridiculisa les plus grandes vertus. Comme lui, il ne chercha pas à cacher ses vols manifestes, & mit à prix sa voix & ses démarches; comme lui, il monta une maison considérable, sans s'embarasser des recherches que l'on pouvait faire sur les moyens qu'il employait pour la soutenir. Il joua un jeu effrayant, perdit des sommes énormes; & après avoir passé la nuit dans des tripots ou des lieux de prostitution, il vint impudemment à l'Assemblée crier contre les déprédations de l'ancien Gouvernement qu'il exagéra au centuple, & contre l'abus des finances. Son insolence étonna même ses confrères. Il la soutint jusqu'au bout. Il fut regardé par eux comme un de leurs chefs; il le fut par son esprit & son talent. Il n'a manqué à cet être odieux que d'être de la Convention nationale. On ne fait ce qui l'a empêché d'entrer dans une Assemblée si digne de lui.

Beaumetz, premier Président du Conseil souverain d'Artois, avait ce qu'on appelle en France l'esprit des femmes; joueur, débauché, perdu de dettes, il osait à peine aller tous les ans passer quelques jours à Arras, où il craignait d'être arrêté par ses créanciers: il vivait à Paris d'industrie & d'intrigues. On ne peut être étonné s'il fut du système nouveau. Il voulut réparer sa fortune. Son intimité avec l'Evêque d'Autun prouve son peu de délicatesse; mais ce qui le caractérise

mieux, c'est sa liaison d'un autre genre avec la Dame Campan, femme-de-chambre de la Reine, dans laquelle cette malheureuse Princesse n'avait que trop de confiance. C'est par ce moyen que la cabale fut presque toujours instruite à tems de ce qui se passait dans l'intérieur de la Famille royale, & que ses projets se font toujours trouvés prévenus. Il est parti de France avec l'Evêque d'Autun, après être resté aussi long-tems qu'il lui a été possible auprès de son infernale maitresse, & a emporté en Angleterre les trésors qu'il a amassés de concert avec cet honnête Prélat.

Monnier, Lieutenant - Général de la Justice royale de Grenoble, gagné par Necker depuis long-tems, & l'un de ses plus bas serviteurs, avait déjà travaillé de toute sa force à introduire dans les Etats de sa Province la double représentation du Tiers-Etat. A ces conditions, son protecteur s'était chargé de satisfaire son ambition & sa fortune, & il avait autant de l'une, qu'il était dépourvu de l'autre.

Raisonneur assez conséquent, plus logicien que le commun des hommes, profondément instruit de ce qu'il appelait l'ancienne constitution Française, habitué à parler, quoique sans esprit & sans éloquence, il s'enticha de l'idée de donner à la France une constitution à-peu-près semblable à celle de l'Angleterre. Necker lui avait promis

une place dans la Chambre-haute, & l'avait aisément séduit par ce vain espoir de grandeur. Il eut, graces à ce Ministre dont le parti le soutenait, assez de crédit dans l'Assemblée pendant quelque tems. Il en était président le 6 Octobre. L'expérience a prouvé que toujours, quand le parti révolutionnaire a médité quelque coup important, il a nommé à cette place celui qu'il croyait le plus capable de le seconder. La nomination de Monnier, sur-tout quelque tems après le décret positif contre son système, prouve que Necker voulut avoir en ce jour un homme à lui; elle montre la part qu'eut ce Ministre perfide à cet événement, & combien il compta sur le peu de délicatesse de celui auquel il confiait un emploi si important dans cette journée. On ne sait s'il ne répondit point à ses espérances, ou, ce qu'on ferait plus tenté de croire, si en suivant ce que le Ministre lui avait prescrit, il se trouva opposé aux chefs de l'entreprise qui n'avaient pas les mêmes vues que lui. Mais il leur déplut; on voulut s'en défaire, & on lui fit entendre que sa vie était en danger. Il s'enfuit à Genève, & y vécut intimement avec Necker, lorsque celui-ci revint en cette ville après son expulsion.

Lally-Tolendal est un aventurier qui a fu d'abord se rendre intéressant par des mémoires faits

pour se faire reconnaître fils du Comte de Lally, condamné comme coupable de concussion, & décapité après la guerre de sept ans; une plume brillante, de grandes phrases, de l'esprit, une belle figure firent sa célébrité. Véritable charlatan, il en eut le genre & les moyens. Il plut à Necker avec lequel il avait de l'analogie, & à sa fille, dont il fut un des mille & un amant. Il parla toujours pour les deux Chambres; mais bientôt faisi, comme Monnier, d'une terreur panique, il se retira de même à Genève, & vécut comme lui avec son ancien protecteur.

Montesquiou, l'homme le plus vain qui ait jamais existé, qui, dix ans avant les Etats-Généraux, avait importuné la France d'un procès fastueux pour soutenir l'unité de son nom, & faire parade devant tout le Royaume de l'antiquité de sa famille, est un des premiers qui se font réunis pour détruire la Noblesse à laquelle il avait paru dans un autre tems attacher une si grande importance. Haut, avare, dérangé, il voulut de l'argent avant tout, & espéra, grâce à de l'esprit, & même à quelques connoissances, recouvrer bientôt par l'autorité ce qu'il sacrifiait du côté du rang. Premier Ecuyer de Monsieur, Frère du Roi, comblé de ses bienfaits, il n'en fut que plus ardent à poursuivre lui & sa famille. Son but était de gérer les finances. Il fut à la

tête du Comité formé pour les administrer. Ses rapports sur cet article sont un tissu de mensonges, d'exagérations, d'infidélités, d'improbité; il est impossible de manifester d'avantage la mauvaise foi & la scélératesse.

A la fin de l'Assemblée constituante, il prit le commandement d'une armée pour mettre à couvert le fruit de ses caprices, & préserver sa tête des événemens. On fait comme il s'est conduit en Savoye & à Genève. Peu s'en est fallu qu'il n'ait été condamné par des juges dignes de lui. Averti à tems de l'ordre donné par la Convention de l'arrêter, il n'a eu que celui de sauver ses papiers les plus précieux. Il est, dit-on, à Turin, & s'est assuré la protection du Roi de Sardaigne en trahissant son parti, & découvrant des choses essentielles à ce pays. Il serait bien malheureux que ce service fût de nature à soustraire à un juste châtimement cet homme qu'on a vu si rampant à la Cour, si insolent envers ses inférieurs, se tourner en un moment contre ses maîtres, & par un excès de perfidie, employer tout ce que leur intimité & leur confiance pouvaient lui avoir appris, pour les perdre plus sûrement.

Est-il étonnant que les Français, trompés par des monstres de cette espèce, soient sortis du caractère qui leur étoit, sinon naturel, du moins

habituel ? La nature se refuse à préjuger tant d'ingratitude ; elle semble préférer d'admettre de grands torts chez les supérieurs , plutôt que tant de méchanceté dans ceux qui se plaignent d'eux. Une ambition démesurée , un desir immodéré de richesses , un orgueil effréné , une conviction générale d'un mérite imaginaire , une disposition habituelle à se révolter contre toute autorité ; voilà le caractère général des auteurs de la révolution. Tels sont les vices qu'ils n'ont pas cherché à déguiser. Ils ont autorisé , prêché , célébré l'insurrection , l'insubordination , la violation de tout principe , le mépris de toute religion ; voilà leur doctrine. C'est sur un échafaud , c'est devant ce même peuple , qu'ils ont si indignement trompé , qu'il faut qu'ils avouent leurs crimes & se rétractent de leurs erreurs. Sans leur exécution solennelle , la révolution n'est finie qu'à demi. L'esprit qui l'a fomentée restera en entier. Il sera animé chez ceux qu'une douceur mal entendue laissera dans la société , par l'ardeur de la vengeance. Il est prouvé que la grace accordée au criminel ne le change jamais , & qu'il revient bientôt à sa vie passée. On répand que les assassins du Roi doivent seuls être dévoués à la mort , les autres espèrent se cacher derrière ce crime dont il est si peu d'exemples. Mais que ne risque-t-on pas en ne punissant que l'effet , & en négligeant la cause ? Le peuple ne voyant périr

que les meurtriers de Louis XVI, croira que c'est le seul forfait qui se soit commis depuis quatre ans; il oubliera ses excès, les regardera peut-être comme une justice ou comme un droit, & ne tardera pas à se porter à de nouveaux. Soulevé par ces mêmes personnages qu'il a jadis écoutés, & auxquels l'impunité donnera une audace nouvelle, il applaudira à leur conduite passée & à leurs nouveaux projets.

Bailli, Homme de Lettres, de l'Académie Française, &c., Auteur de quelques ouvrages, n'en est pas moins un sot. On lui a rappelé qu'il disait & répétait dans un de ses écrits, qu'une révolution était le plus grand mal qui pût arriver dans un Etat. Quand il écrivait dans le grenier, où il demeurait, cette vérité reconnue, il ne croyait pas donner, comme Maire de Paris, des audiences dans un magnifique hôtel. Elevé à cette dignité par le parti de La Fayette auquel il avait promis la plus entière soumission, il fut toujours un valet docile & fidèle. Toujours il dirigea sous lui le peuple dans le sens qui convint à son maître. Tous deux furent toujours prosternés devant lui, & applaudirent à toutes les horreurs qu'il se permit, crainte de compromettre leur dignité.

Devenu Maire, Bailli fut haut & impudent comme un autre; il lui fallut une livrée, des carrosses, des gardes,

Les Grands surpris admirent sa hauteur ;
Et les petits l'appellent Monseigneur.

Jamais on n'eût moins de mérite. C'est une âme de boue , une tête sans esprit , sans forces , sans courage , beaucoup d'ostentation & d'intrigue , un grand fonds de scélératesse ; voilà Bailly qui est bien loin d'être innocent de tout ce qui s'est passé sous son empire à Paris , & auquel il sera à propos d'en redemander un compte fidèle.

Malouet , que sa plume mâle & vigoureuse a rendu célèbre , est un être extrêmement ambitieux , quoiqu'au premier coup d'œil , personne ne paraisse l'être moins. Jaloux , depuis qu'il existe , de tous ceux qui ont été au-dessus de lui , jamais il n'a , même avant les Etats-Généraux , ouvert la bouche que pour le décrier , & fait un pas que pour usurper quelque chose sur eux. Pour parvenir au premier rang , il voulut être chef de secte. Ce fut toujours son extrême desir , mais l'événement n'y répondit pas. On a vu quel fut le sort des impartiaux qu'il fonda & qui le perdirent. Il fit souvent entendre sa voix pour la bonne cause ; mais jamais il ne parla pour elle , qu'autant que l'article qu'il traita convint à son système particulier & aux deux Chambres qu'il avait épousées. On ne peut lui refuser de l'éloquence & des talens ; & son éloge serait com-

plet, si ses intentions eussent été aussi noble & aussi pures que son style.

Le Vicomte de Noailles, né dans le sein de la famille la plus favorisée de la Cour, a été un de ses plus grands ennemis. Une haine personnelle contre la Reine l'engagea dans la révolution, des secrets de laquelle il fut un des premiers & des plus intimes dépositaires. Beau-frère de La Fayette, une belle tournure, des manières nobles & insinuantes, de l'esprit, de la souplesse, une grande habitude d'intrigue, une grande facilité à manier ses inférieurs, étoient faits pour lui gagner beaucoup de partisans.

Né avec une ambition démesurée, échauffé par les succès des factieux de la Nouvelle-Angleterre où il avait servi, animé par la cupidité qu'augmentait dans sa position la modicité de sa fortune, il voulut à la fois satisfaire ces différentes passions. Il applaudit aux moyens exécrables proposés devant lui, & travailla à les faire réussir. On le vit rire, comme beaucoup d'autres, des plus affreuses cruautés. Il fut l'auteur d'une grande partie en provoquant le décret du 10 Août, qui, comme on a vu, supprima tous les droits seigneuriaux. Depuis ce tems, il est, pour la Noblesse, un objet d'horreur; elle le regarde avec raison comme le principal auteur de ses maux, & frémit en prononçant son nom. Cette trahison a

mis à découvert la bassesse de son ame & l'atrocité de ses sentimens, & aucun des factieux n'entendra, au rétablissement de l'ordre, un cri plus général de vengeance s'élever contre lui.

Charles Lameth, aussi intrigant, aussi méchant, plus ingrat, s'il est possible, que son frère envers la Famille royale, n'a que des vices; insolent, lâche, cruel, méprisable au-dessus de ce qu'on peut exprimer; son atrocité seule l'a fait remarquer parmi ses détestables collègues.

Bureau de Puzi, Officier du Génie, corps dont la plus grande partie s'est si mal comporté dans la révolution, quoique plusieurs d'entre ceux qui le composaient aient été invariablement attachés au bon parti, fut Député de la Province de Franche-Comté, sa patrie. Il montra de bonne heure de la force, de la méthode, des connaissances & du talent. Les chefs de la cabale sentirent combien, avec ces qualités, il pouvait leur être utile; ils sondèrent sa délicatesse, & le trouvèrent prêt à tout ce qui pouvait le mener à la fortune qu'ils lui firent entrevoir: il leur fut toujours fidèle, & partagea ouvertement leurs sentimens & leur improbité. Il est enfermé comme La Fayette à Magdebourg.

Target, Avocat au Parlement de Paris, de l'Académie Française, s'acquit de la réputation, mais passa toujours, dans l'esprit de ceux qui le

connuèrent , pour être sans honneur & sans probité. Il fut le principal rédacteur de la constitution ; & cet accouchement douloureux , dont les Actes des Apôtres ont si plaifamment tiré parti , rendra à jamais son nom ridicule. Il s'est toujours montré ennemi du Gouvernement , des loix , du bien , de la vertu & de la justice , digne père enfin de l'enfant qu'il a mis au monde.

Camus , son collègue au palais , était le plus célèbre Avocat du Clergé. Il avait acquis une grande aisance en défendant ses intérêts ; il a imaginé gagner davantage à le détruire. C'est à lui qu'est due une grande quantité de décrets qui ont renversé sa fortune & ensuite son existence. Il était Président le jour où ses biens furent mis à la disposition de la Nation , & y eut la plus grande part. Personne n'a jamais été plus profondément hypocrite. Il affichait l'extrême dévotion , & voulait passer pour un coriphée du parti Janséniste. On ne peut être un scélérat plus consommé. D'autant plus dangereux que de grands moyens sont unis en lui à la plus grande méchanceté , il est un des plus ardents de la Convention nationale & des juges de notre infortuné Monarque. A ce trait , il n'y a rien à ajouter.

Treillard , autre collègue , autre Avocat , autre scélérat , n'a rien de plus que les autres , qu'un

orgueil plus puant; il est, comme Camus, de la Convention nationale.

L'Abbé Sieyès, né dans la dernière classe de la société, parvint à être Chanoine de Chartres, & le conseil de l'honnête Evêque qui a reconnu le danger d'écouter un homme de cette trempe. Il naquit avec de la perspicacité & une très-grande facilité; mais son esprit s'embarassa de bonne heure dans une métaphysique obscure, qui bientôt dégénéra en une analyse inintelligible. Sa vanité était en raison inverse de la bassesse de son origine. Il frémissait de rage au nom d'un supérieur, & cherchait à propager par tous les moyens ses dangereuses maximes. Il ne parlait jamais que de l'égalité des hommes, & de l'abus des distinctions & des rangs. Il n'est pas étonnant qu'avec de pareils principes il ait joui, dès le premier moment, d'une grande réputation dans le parti des révolutionnaires, dans lequel il était admis depuis long-tems. Il se chargea de rédiger les droits de l'homme, qui sont les bases de son système, & qui étaient depuis long-tems connus de ses disciples. Il y ajouta ce qui convenait aux circonstances, & cette pièce fameuse parut pour être sur-le-champ adorée; elle est le miroir de son ame & de son caractère. On y voit la déclaration de l'égalité des hommes, la destruction de tous les principes de la Société & de la Religion. On y

reconnaît le germe de tous les crimes , de la déformation totale & de la plus affreuse anarchie ; enfin , la source féconde dont a jailli toute espèce de maux. Il n'a cessé d'admirer ce chef-d'œuvre & d'en contempler les terribles effets. Assis parmi les assassins de son Roi , il a mérité parmi eux une place distinguée. Quel supplice peut expier tant des crimes ?

Mathieu de Montmorenci : c'est à regret qu'on écrit ce nom parmi ceux des scélérats ; mais c'est ce nom seul qui fit choisir cet enfant de vingt-deux ans par ceux qui sentaient l'importance dont il était dans le premier moment d'étayer de cette manière un ouvrage qui , avant la destruction de la considération dont jouissaient les Grands , eût bientôt tombé dans le ridicule , s'il n'eût été revêtu de l'approbation apparente de plusieurs d'entr'eux. Celui-ci a rempli parfaitement ce qu'on désirait de lui. Il n'y a point d'atrocités auxquelles il ne se soit prêté. Les fots s'étonnaient de voir s'avancer ainsi un enfant qu'on eût dû renvoyer au collège ; mais les gens plus clairvoyans distinguaient de leur place les mouvemens de l'Abbé Sieyes , qui , derrière la toile , faisait jouer ce pantin ridicule.

Rabaud de Saint-Etienne , fils d'un Ministre Protestant , fameux par son savoir & sa probité , a cherché tous les moyens de prouver combien

il différerait de son père ; il eût peut-être été le plus grand scélérat de son siècle , s'il eût vécu dans un autre que celui-ci. Agent de Necker , il a , par son ordre & avec l'argent du trésor-royal , ameuté les Protestans de Nîmes , sa patrie. On frémit en pensant aux horreurs auxquelles ils se sont portés : pillages , incendies , massacres , abominations de toute espèce ; tel a été l'effet des instigations de ce Ministre du Saint Evangile ; & pour achever de prouver à quel point il possède l'esprit & les qualités de son état , il est de la Convention nationale , & a été plus qu'un autre acharné à la mort du Roi.

Péthion de Villeneuve , Avocat de village des environs de Chartres , si mal famé dans son pays , que plusieurs Seigneurs lui avaient refusé l'entrée dans leurs justices , est parvenu , à force d'intrigue & de scélératesse , à être Maire de Paris , & à lutter ouvertement & avec avantage contre le Roi lui-même. Il a le premier préparé la punition due à cette Capitale pour son peu d'attachement à son Souverain & son amour pour les usurpateurs. C'est lui qui l'a peuplée de la plus grande partie de la canaille appelée *Sans-Culottes* , qui la tient dans une si cruelle servitude , & qui la fera de plus en plus repentir de sa conduite & de la mort de son Souverain exécuté dans ses murs. On ne peut être plus vil , plus abominable

que ce chef de bandits avec lesquels il ne se cachait pas de vivre familièrement, Il est de la Convention nationale.

Le Baron de Menou, Gentilhomme perdu de dettes & de réputation, un des amis du Duc d'Orléans, & fait pour être de sa société, fut un des membres du Comité antérieur à la révolution; joueur, débauché, corrupteur, il s'est toujours montré digne, par ses discours & ses rapines, du monstre dont il a suivi le parti,

Robespierre, neveu de Damien, assassin de Louis XV, apporta à l'Assemblée la rage contre les Rois & le desir de venger son illustre parent, Aussi fanatique que son oncle, ses discours à l'Assemblée & aux Jacobins ont toujours surpassé tous les autres en violence & en atrocité; c'est lui qui a rassemblé en grande partie la horde de brigands qu'on appelle la Convention. Il s'est, malgré son horreur pour les supérieurs, réuni à la faction d'Orléans pour faire tomber la tête de Louis XVI; & son impudente méchanceté, jointe à la cruelle ambition du vil *Egalité*, a conduit ce Monarque à l'échafaud. Cet homme est sans talent, sans instruction, sans éloquence; il n'a pour persuader, que la fureur avec laquelle il parle sur toute autorité qu'il abhorre; c'est une bête féroce & écumante. Les constitutionnels ne l'en ont pas

moins admis parmi eux , & il était digne d'y siéger.

Du Bois de Crancé, chassé des Mousquetaires pour mauvaise conduite, fut imposé à la taille dans sa Province, & ne trouva point de Gentilhomme qui voulût attester une noblesse qui ne lui appartenait pas. Il se fit nommer Député par le Tiers-Etat pour se venger de ceux qui n'avaient pas voulu le reconnaître. Membre du Comité militaire, il a entièrement perdu l'armée, & a fait tout le mal dont il a été capable; il est aujourd'hui de la Convention nationale.

Fréteau, Conseiller au Parlement de Paris, s'étant exprimé à une de ses séances en termes indécents sur le compte du Roi, fut exilé. C'est par animosité plus que par aucun autre motif qu'il est entré dans le parti des factieux. Il s'imaginait cependant être quelque chose; mais sans esprit, sans énergie, il ne fut jamais qu'un sot. Mu suivant les intérêts divers de ses associés plus adroits que lui, le surnom de *Commère* qui lui a été donné, le peint suffisamment.

Le Duc de la Rochefoucauld, plus à plaindre peut-être qu'à blâmer, fut entraîné dans le parti des révolutionnaires par amour pour le bien, & par une philanthropie mal entendue. Regardé comme le chef des Economistes, espèce de secte dans

laquelle , à l'ombre de l'amour du bien , se cachotent , comme dans toutes , la cabale & l'intrigue , il fut dupe de ceux qui le dirigeoient , & qui le mirent toujours en-avant. Il n'eut pas la vue assez étendue & le jugement assez sain pour distinguer les conséquences qu'on tirait des principes que sa probité reconnue lui avaient fait adopter. Il passa dès les premiers jours du côté du Tiers-Etat , & n'entraîna que trop de membres par son exemple. Toujours attaché à ceux par lesquels il se laissait conduire , & qui , en l'assurant qu'ils n'avaient que d'excellentes intentions , l'enfonçaient peu à peu dans un labyrinthe dont l'issue était introuvable ; il s'y perdit bientôt sans possibilité d'en sortir. Il fut constamment attaché au parti qu'il avait suivi. Il partagea ses horreurs en les appuyant de son suffrage. Après la retraite de la première Assemblée , il fut élu Président du Département de Paris. Là , un peu rendu à son caractère , il s'opposa de toutes ses forces aux crimes qui vinrent à sa connaissance. Cette conduite déplut à ceux qui ne voulaient que l'anarchie ; ils l'assassinèrent. Telle a été la fin d'un grand Seigneur qui s'est dégradé lui-même. Exemple frappant de ce à quoi s'expose un sot , quand il veut , malgré la nature , se mêler de ce qui est au-dessus de sa portée.

Le Duc de Liancour , son parent , est un monf-

tre d'ingratitude qui fait horreur à tous les partis. Favori de Louis XVI, comblé par lui de bienfaits & d'honneurs, il a abusé de sa confiance pour le trahir : il ne pouvait être plus abominable qu'en se faisant choisir pour juge de son bienfaiteur.

Le Duc de Luines est une masse de chair : on a eu besoin d'un nom, il l'a apporté. Ce ne fut jamais ni un méchant homme, ni même un homme cherchant, comme le Duc de la Rochefoucauld, à se mêler de tout. Des intrigans l'ont circonvenu, l'ont dominé, l'ont entraîné, l'ont perdu. Il ne s'est pas même apperçu du chemin qu'il parcourait. On voulait que sa qualité de Duc occupât une place ; il a été le mannequin qu'on a choisi. On ne peut être plus nul à tous égards.

Le Duc d'Aiguillon est un sot qui a imaginé se faire un nom à force de scélératesse. Aussi a-t-il toujours été, pour ainsi dire, à la tête des troupes légères des révolutionnaires. On l'a vu conduire, habillé en femme, les poissardes de Paris le 5 Octobre. On l'a vu entrer avec ceux qui venoient assassiner la Reine. Enfin, il s'est cru trop honoré d'être admis à quelque horreur principale. Jamais on n'eut moins de talens & de moyens. Il est en Angleterre. Cette nation, si réfléchie, qui connaît si bien les hommes, est à

portée de juger de son mérite. Son nom a été utile aux factieux ; son supplice le fera par la même raison au bon parti & à la tranquillité publique.

Le Duc de Biron, long-tems avant la révolution, fut l'ami & le compagnon des débauches du Duc d'Orléans. Il n'est point de preuve plus convaincante du danger des mauvaises liaisons. Personne ne fut moins fait pour représenter parmi des scélérats ; doux, bon, honnête, sensible, il obligea tous ceux qui eurent besoin de lui, & ne considéra pas même si les services qu'il se plaisait à rendre nuisaient à sa fortune. Il a suivi la société dans laquelle il vivait, en a épousé les sentimens, plus par foiblesse que par persuasion, & peu à peu s'est enfoncé avec elle dans le limon fétide dont il n'a plus été en son pouvoir de se dégager. Depuis la fin de l'Assemblée, il a toujours commandé des armées, & est dans ce moment à la tête de celle qui a envahi le Comté de Nice.

Le Pelletier de St. Fargeau, Président à Mortier au Parlement de Paris, avait plus de hauteur & d'avarice que personne. Une fortune immense, & d'autant plus grande qu'il n'avait qu'une fille, ne pouvait le satisfaire. Jamais au Parlement il ne s'est prononcé fortement contre la Cour. Le seul espoir du gain l'entraîna dans la révolution, l'y maintint, & le fit asseoir parmi

les membres de la Convention. Une passion de cette espèce ouvre bientôt la porte à tous les crimes. Il ne reconnoissoit plus ni loix, ni devoirs. D'autant plus condamnable qu'il avoit de l'esprit, des connoissances, & même de la force de tête, plus qu'un autre il savoit où menoit la désorganisation de la société; mais il avoit laissé loin derrière lui tous les remords. On fait qu'il a écrit pour exciter à la mort de Louis XVI. Il est malheureux que le fer de l'enthousiaste Paris ait été dirigé sur lui. Il eût eu de la peine à en immoler un plus criminel; mais il pouvoit en faire tomber de plus dangereux, & laisser St. Fargeau expier ses forfaits sur l'échafaud qui l'attendoit. C'est le seul point de vue sous lequel il peut être regretté.

D'André, Magistrat d'Aix en Provence, est un plat intrigant, sans talens, sans esprit. On met ici son nom, parce qu'il a été souvent lui dans les gazettes, où tous ceux qui ont proposé les choses les plus ridicules, les plus absurdes, les plus exagérées, ont souvent occupé la première place. Il n'est connu que par ses mauvaises intentions.

L'Abbé Grégoire, Prêtre & Curé, déclama le premier contre le Clergé, & travailla des premiers à le perdre. Il afficha à la tribune le mépris de la religion, de la morale & des loix.

Cette façon de penser , jointe à une dissolution de mœurs qu'il ne cachait pas d'avantage , le fit nommer un des premiers Evêques qui remplacèrent les titulaires honnêtes & légitimes. Moins sot que beaucoup de ses confrères de l'Assemblée , il contribua au grand œuvre de la constitution , & appuya toujours son avis avec cette audace que bien des gens prennent pour du savoir. Il est dit-on , de la Convention nationale. Tout rôle de ce genre lui convient à merveille.

L'Abbé Gouttes n'a guère de différence remarquable avec Grégoire , que l'âge qui n'a point affoibli en lui la scélératesse. Aussi a-t-il été nommé Evêque.

Le Comte de Custine , si connu dans ce moment par son commandement à Mayence , par la manière dont il s'y conduit , par les vexations qu'il y exerce de sa propre autorité , n'a ni esprit , ni talens , ni connaissances. Abhorré dans les deux régimens qu'il a commandés & tourmentés , & où , par des affaires déshonorantes , il s'est attiré le mépris général , il a un des premiers porté les troupes à l'insurrection. Il est à remarquer que tous ceux qui s'étaient conduit ainsi en ont fait autant. C'est qu'un honnête homme ne peut être dur & injuste par système. Celui-ci a été de tout tems connu pour

être sans droiture & sans probité. Nommé à la fin de la première Assemblée au commandement de l'armée du Haut-Rhin, il s'y est maintenu à force de bassesses envers la seconde Législature & la Convention nationale. Son nom ne fera que trop célèbre en Allemagne, dont il a outragé les Souverains & ruiné les propriétaires. C'est à Mayence qu'il est à souhaiter que Cus-tine subisse le châtiment qu'il a mérité, & dont il est à propos que ceux qu'il a le plus abusés soient les témoins.

Vimpfen, Alsacien, Maréchal de Camp, est né dans le Tiers-Etat. C'est la seule raison qui paraisse l'avoir décidé à embrasser le parti des révolutionnaires. Il n'a jamais, pendant l'Assemblée, témoigné la scélératesse qu'ils affichaient. Il ne manquait ni de sens, ni de raison. On a été étonné de le voir approuver l'attentat commis en la personne du Roi, en combattant pour ses meurtriers. Ce trait prouve qu'il avait été mal jugé, & que son cœur n'était pas d'accord avec ses sentimens hypocrites.

Tels ont été les principaux agens de la révolution. Beaucoup d'autres devraient être cités, mais leurs portraits offrent si peu de différence avec ceux qui sont déjà tracés, qu'il est inutile de l'entreprendre. Plusieurs personnes qui n'ont pas été de l'Assemblée constituante, n'y ont pas

moins travaillé qu'eux. Mais on ne s'est permis de citer que ceux que le caractère public de Député ont soumis de droit à la critique & au jugement des Mandataires qui les ont envoyés. C'est à la justice à dénoncer & à punir les autres.

F I N.

